

ÉVOLUTION DES CHANGEMENTS DANS LA PRÉVALENCE DE L'EXPLOITATION SEXUELLE, DES PERCEPTIONS, ET DES POLITIQUES DANS LES SITES AURIFÈRES À KÉDOUGOU, SÉNÉGAL DEPUIS 2021

RAPPORT D'ÉTUDE FINALE



ÉVOLUTION DES CHANGEMENTS DANS LA PRÉVALENCE DE L'EXPLOITATION SEXUELLE, DES PERCEPTIONS ET DES POLITIQUES DANS LES SITES MINIÈRES AURIFÈRES DE KÉDOUGOU, SÉNÉGAL DEPUIS 2021

RAPPORT D'ÉTUDE FINALE

MAI 2025

David Okech, Anna M. Cody, Hui Yi, Scott Geibel, Ibrahima Gaye, Zewdneh Sabe, Mouhamed Ahmed, Waimar Tun, Jody Clay-Warner, Tamora A. Callands, Alex Balch, Toyin Akomolafe, Fatou Bintou Mbow, Thierno Souleymane Ball, Anne Nyarotso Waswa, Elyssa Leigh Schroeder, Pedro Maues De Avila Goulart, Cassandra L. Eng, Gabriel Varig Manga, Claire Bolton, Nnenne Onyioha-Clayton, and Aminata Diagne Barre

To cite this report: Okech, D., Cody, A.M., Yi, H., Geibel, S., Gaye, I., Sabe, Z., Ahmed, M., Tun, W., Clay-Warner, J., Callands, T.A., Balch, A., Akomolafe, T., Mbow, F. B., Ball T.S., Waswa, A.N., Schroeder, E.L., Goulart, P.M., Eng, C.L., Manga, G.V., Bolton, C., Onyioha-Clayton, N., & Barre, A.D. (2025). Évolution des changements dans la prévalence de l'exploitation sexuelle, des perceptions et des politiques dans les sites aurifères à Kédougou, Sénégal depuis 2021 : rapport d'étude finale. Center on Human Trafficking Research & Outreach (CenHTRO), Université de Géorgie, Athens, GA, États-Unis.
<https://doi.org/10.71927/uga.26745>

©2025 Center on Human Trafficking Research & Outreach
cenhtro.uga.edu

Cette activité a été financée par une subvention du Département d'État des États-Unis (SSJTI19CA0032). Les opinions, constatations et conclusions exprimées ici sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État des États-Unis,

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	4
ACRONYMES	6
TERMES CLES	7
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION	12
TRAITE DES ETRES HUMAINS: CONTEXTE MONDIAL	13
TRAITE DES ETRES HUMAINS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	13
EXPLOITATION SEXUELLE AU SÉNÉGAL	13
RECHERCHE ET PROGRAMMATION DE CenHTRO SUR LA LUTTRE CONTRE LE' EXPLOITATION SEXUELLE	14
OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	15
OBJECTIF SPECIFIQUES	15
METHODOLOGIE	15
METHODES D'ENQUETE QUANTIATIF	15
METHODES QUALITATIVES	19
LIMITES	20
PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS	22
PREVALENCE DE L' EXPLOITATION SEXUELLE	22
PROFIL DES REpondANTS QUANTITATIFS	22
PROFILE DES VICTIMES DE L' EXPLOITATION SEXUELLE	26
FORCE, FRAUDE ET COERCITION: INDICATEURS DE LA TRAITE A DES FINS SEXUELLES	30
RESILIENCE	36
PRINCIPAUX RESULTATS QUALITATIFS	40
EVOLUTION DES PERCEPTIONS DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DEPUIS 2021	40
EVOLUTION DU PAYSAGE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE DEPUIS 2021	42
PERCEPTIONS DE LA SECURITE DES FEMMES ENGAGEES DANS DES ACTIVITIES SEXUELLES COMMERCIALES	44
EXPERIENCES DES SURVIVANT(E)S AVEC LES SERVICES ET RECOMMANDATIONS	50
DEFIS DE RESPONSE ET SOLUTIONS POTENTIELLES	54
DISCUSSION	52
RECOMMANDATIONS	53

REMERCIEMENTS

Le Centre de Recherche et de Sensibilisation sur la Traite des Personnes (CenHTRO) de l'Université de Géorgie (UGA) / École de travail social, remercie chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à cette étude, notamment les survivantes de la traite à des fins sexuelles, les femmes exerçant un travail sexuel, les parties prenantes engagées dans la lutte contre la traite — y compris les représentants gouvernementaux sénégalais et nigériens ainsi que les leaders communautaires —, les partenaires de mise en œuvre du programme, les partenaires de recherche et la communauté universitaire de l'UGA.

Nous remercions Free the Slaves, qui a facilité les services d'hébergement pour les survivantes de la traite à des fins sexuelles au Sénégal, ainsi que Emmanuel Foundation, qui a assuré des services de prise en charge et d'hébergement au Nigeria pour ces mêmes victimes identifiées au Sénégal et ayant bénéficié d'un retour volontaire en famille, au Nigeria. CenHTRO a travaillé avec Free the Slaves et Emmanuel Foundation, en coordination avec les autorités du Sénégal et du Nigeria, pour le rapatriement des survivantes. Nous exprimons une reconnaissance particulière aux 19 Comités de Vigilance Communautaire (CVC) de la région de Kédougou, qui ont mené des opérations sensibles et maîtrisées pour identifier et orienter avec soin des filles et des femmes afin de les sortir de ces situations de traite à des fins sexuelles. Nous remercions également l'ONUDC pour son partenariat dans la mise en œuvre des formations et d'une assistance technique visant à renforcer les pratiques et procédures de poursuite judiciaire en matière de traite à des fins sexuelles au Sénégal.

Le soutien et l'expertise du gouvernement du Sénégal ont été essentiels au succès de nos efforts de recherche et de mise en œuvre. CenHTRO tient donc à remercier les ministères suivants du gouvernement sénégalais : le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, le Ministère de la Famille et des Solidarités, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, le Ministère de l'Intérieur, et le Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions. Nous sommes également reconnaissant au Gouvernement du Sénégal, pour la délivrance de l'autorisation de l'IRB.

Nos sincères remerciements au Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) et à toutes les Organisations de la Société Civile ayant participé à l'enquête.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude à Madame le Gouverneur actuel ainsi qu'à l'ancien gouverneur de la région de Kédougou, aux autorités administratives, judiciaires et locales des départements de Kédougou et Saraya, aux responsables des services techniques de la région de Kédougou, aux Médecins-Chefs et agents des districts sanitaires de Kédougou et de Saraya, ainsi qu'aux Comités Départementaux de Protection de l'Enfance de Kédougou et de Saraya.

En outre, nous remercions les parties prenantes nigérianes, pour leur implication dans le processus de retour en famille ainsi que leur contribution à cette étude de fin de projet.

Nous souhaitons remercier spécialement le Comité d'Éthique de la Recherche en Santé de l'État d'ONDO (OSHREC), du Ministère de la Santé ainsi que le gouvernement nigérian pour leur permission de réaliser cette étude auprès des survivantes de la traite à des fins sexuelles au Nigéria.

Nous exprimons également notre gratitude à Population Council, notre partenaire de recherche, pour son travail acharné et sa persévérance dans la collecte de données de qualité, l'analyse et la rédaction du rapport de recherche de fin de projet. Nous remercions tout particulièrement Waimar Tun, Fatou Bintou Mbow, Toyin Akomolafe, Thierno Souleymane Ball Anne, Ibrahima Gaye, Zewdneh Sabe, Mouhamed Ahmed Badji et Scott Geibel. Nos remerciements vont également à notre partenaire financier, le Bureau de Surveillance et de Lutte contre la Traite des Personnes du Département d'État des États-Unis.

David Okech est le Principal Investigateur de cette étude, assisté des co-investigateurs Jody Clay-Warner et Tamora A. Callands, tous deux à l'Université de Géorgie. Alex Balch, basé à l'Université de Liverpool, est également co-investigateur. Un soutien administratif crucial pour la réalisation de la recherche a été fourni par l'équipe de programmation sénégalaise de CenHTRO : Nnenne Onyioha-Clayton, Aminata Diagne Barre, Gabriel Varig Manga, Elyssa Leigh Schroeder, Anne Nyarotso Waswa et Claire Bolton.

Les équipes de recherche et de programmation de CenHTRO ont travaillé en étroite collaboration avec Population Council pour développer et mettre en œuvre l'étude de fin de projet et rédiger ce rapport. L'équipe de recherche quantitative de CenHTRO comprenait : Jody Clay-Warner, Hui Yi et Pedro Maues De Avila Goulart. L'équipe de recherche qualitative de CenHTRO était composée de : Tamora A. Callands, Alex Balch, Anna M. Cody, Cassandra L. Eng, Megan E. Gordon et Elyssa Leigh Schroeder. Kyle Vincent a servi de consultant pour la méthode de Link-tracing Sampling pour cette étude de fin de projet. La conception du rapport et la révision ont été réalisées par André Gallant.

REMERCIEMENTS DE POPULATION COUNCIL

Population Council exprime sa sincère reconnaissance à l'équipe de CenHTRO de l'Université de Géorgie, École du travail social, pour lui avoir donné l'opportunité de mener l'étude finale de prévalence au Sénégal.

Nous adressons nos remerciements à l'équipe de CenHTRO (David Okech, Claire Bolton, Aminata Diagne Barre, Nnenne Onyioha-Clayton, Tamora Callands, Anna Michelle Cody, Pedro Maues De Avila Goulart, Gabriel Varig Manga, Elyssa Leigh Schroeder, Jody Clay-Warner, Anne Nyarotso Waswa et Hui Yi) pour leur précieux appui technique et leurs conseils, qui ont permis la réalisation de l'étude finale avec succès. Nous exprimons une reconnaissance particulière, pour son leadership, Nnenne Onyioha-Clayton (Responsable de programme, CenHTRO/Sénégal), qui a facilité l'accès à l'ensemble des documents clés, coordonné l'appui technique et assuré le bon déroulement de l'évaluation, ainsi qu'à David Ochieng Okech (Directeur de CenHTRO) pour sa direction technique.

Nous tenons également à remercier les responsables des centres d'accueil de Kédougou et de Saraya au Sénégal, ainsi que le représentant de Emmanuel World Children Foundation au Nigéria, pour avoir facilité les entretiens avec les survivant(e)s. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les partenaires de mise en œuvre, les autres informateurs clés et les survivant(e)s, qui ont généreusement partagé leurs expériences sur le projet et fourni de précieuses informations sur les futurs efforts de lutte contre la traite dans la région.

Nous exprimons toute notre gratitude à notre personnel de terrain dévoué, dont les efforts inlassables pour réaliser les enquêtes et les entretiens, compiler et transcrire les données, et fournir des notes détaillées, ont été essentiels au succès de cette étude.

Une reconnaissance spéciale est adressée au Dr Ibrahima Gaye et au Dr Mouhamed Ahmed Badji pour leur leadership dans la réalisation des travaux de terrain quantitatifs et qualitatifs ainsi que dans l'analyse.

Enfin, nous remercions le Département d'État des États-Unis pour son soutien financier.

Ce rapport a été rédigé conjointement par CenHTRO et Population Council.

ACRONYMS

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ANCS	Alliance Nationale des Communautés pour la Santé
CAPI	Entretien Personnel Assisté par Ordinateur (EPAO)
CDPE	Comité Départemental de Protection de l'Enfance
CenHTRO	Centre de Recherche et de Sensibilisation sur la Traite des Êtres Humains
CNERS	Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé
CNLTP	Cellule Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes
CSEC	Commercial Sexual Exploitation of Children
CVC	Comité de Vigilance Communautaire
DoS	Le département d'Etat des Etats Unis
ECOWAS	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FDS	Les Forces de Défense et de Sécurité
FTS	Free the Slaves
GFEMS	Fonds Mondial pour Mettre Fin à l'Esclavage
IDI	Entretien approfondi
ILO	Organisation Internationale du Travail
IOM	Organisation Internationale pour la Migration
IRB	Comité d'Ethique Institutionnel
JOP	Partenariat Opérationnel Conjoint
KII	Entretien avec un informateur clé
LTS	Échantillonnage par traçage de liens
NGO	Organisation Non Gouvernementale
OLR	Recrutement de main-d'œuvre à l'étranger
RDS	(Échantillonnage par réseau de répondants
TIP	Traite des Personnes
TVPA	Loi américaine sur la protection des victimes de la traite
UN	Nations Unies
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
WECS	Femmes exerçant dans le domaine de la prostitution commerciale

KEY TERMS

COERCITION

« (a) Menaces de préjudices graves ou de contraintes physiques contre toute personne ;

(b) Tout schéma, plan ou modèle visant à faire croire à une personne que le fait de ne pas exécuter un acte entraînerait un préjudice grave ou une contrainte physique contre une personne ; ou

(c) L'abus ou la menace d'abus du processus juridique. »

(Tel que référencé dans les Termes et Définitions du Département d'État, p. 22 : TVPA, Section 103, modifiée en tant que 22 U.S.C. 7102.)

ACTE SEXUEL COMMERCIAL

« Tout acte sexuel pour lequel quelque chose de valeur est donné à ou reçu par une personne. » (DoS, p. 22 : TVPA, Section 103, modifiée en tant que 22 U.S.C. 7102.)

SERVITUDE POUR DETTES

« Statut ou condition d'un débiteur résultant d'un engagement pris par ce dernier de fournir ses services personnels ou ceux d'une personne sous son contrôle en garantie d'une dette, lorsque la valeur de ces services, raisonnablement estimée, ne permet pas de solder la dette ou lorsque la durée et la nature des services ne sont pas respectivement limitées et définies. » (TVPA, Section 103, modifiée en tant que 22 U.S.C. 7102.)

TRAVAIL FORCÉ

« Travail obtenu par l'un des moyens suivants : recrutement, hébergement, transport, fourniture ou obtention d'une personne pour un travail ou des services, par l'usage de la force, de la fraude ou de la coercition, dans le but de soumettre la personne à la servitude involontaire, à la servitude pour dettes ou à l'esclavage. » (DoS, p. 21.) Remarque : la condition de "force, fraude ou coercition" ne s'applique pas aux personnes de moins de 18 ans pour que l'activité soit définie comme de la traite.

TRAITE DES PERSONNES

« Traite des êtres humains : "L'acte de recruter, d'héberger, de transporter, de fournir ou d'obtenir une personne en vue d'un travail forcé ou d'actes sexuels commerciaux en recourant à la force, à la fraude ou à la coercition. En vertu de la TVPA et conformément au protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (protocole de Palerme), les personnes peuvent être victimes de la traite, qu'elles aient été consentantes, qu'elles aient participé à un crime résultant directement de la traite, qu'elles aient été transportées dans une situation d'exploitation ou qu'elles soient simplement nées dans un état de servitude. Malgré un concept qui semble connoter le mouvement, au cœur du phénomène de la traite des personnes se trouvent les nombreuses formes d'asservissement, et non les activités liées au transport international". (DoS Award Stipulations, pp 8-9) »

(DoS Award Stipulations, pp. 8-9)

TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

« Englobe toutes les activités par lesquelles un trafiquant utilise la force, la fraude ou la coercition pour contraindre une autre personne à se livrer à un acte sexuel commercial, ou force un enfant à s'y livrer. Le crime de traite sexuelle repose sur trois éléments : actes, moyens et but. Tous ces éléments sont requis pour établir un crime de traite sexuelle (sauf dans les cas impliquant des enfants). Dans le cadre de ce rapport, nous utiliserons le terme "exploitation sexuelle", nous entendons "Traite à des fins d'exploitation sexuelle", qui est le terme juridique qui convient.

- Actes : recrutement, hébergement, transport, fourniture, obtention, sollicitation ou utilisation d'une autre personne pour un acte sexuel commercial.

- Moyens : usage de la force, de la fraude ou de la coercition. La coercition inclut une large gamme de moyens définis dans la traite par le travail forcé, tels que les menaces de préjudices graves, de préjudices psychologiques, de dommages à la réputation, les menaces envers d'autres personnes, ou la manipulation de dettes.

- But : un acte sexuel commercial.

La traite sexuelle peut avoir lieu dans des maisons privées, des salons de massage, des hôtels, des bordels, ou en ligne. »

(DoS, 2025 ; voir aussi DoS Award Stipulations, pp. 8-9)

TRAITE SEXUELLE D'ENFANTS

« Lorsqu'un individu accomplit l'un des actes spécifiés avec un enfant (moins de 18 ans), l'élément des moyens (force, fraude ou coercition) est sans pertinence, qu'il existe ou non. L'usage d'enfants dans la prostitution commerciale est interdit par la loi aux États-Unis et dans la majorité des pays. » (DoS, 2025 ; voir aussi DoS Award Stipulations, pp. 8-9)

SURVIVANT (E) DE LA TRAITE DES PERSONNES

Une personne ayant été victime de la traite, telle que définie ci-dessus, mais qui ne l'est plus actuellement.

VICTIME DE LA TRAITE DES PERSONNES

Une personne qui est actuellement soumise à la traite des personnes, telle que définie ci-dessus.

FEMMES EXERÇANT DANS LE SEXE COMMERCIAL

Une femme adulte impliquée dans un acte sexuel commercial. Ce terme est large et inclut les femmes inscrites auprès des services de santé ainsi que celles qui ne le sont pas. Les femmes enregistrées doivent se soumettre à des contrôles médicaux mensuels (y compris le dépistage du VIH) et s'engagent à ne pas solliciter dans la rue pour maintenir leur statut. Les femmes non enregistrées ou qui sollicitent dans la rue ne sont pas légalement engagées dans le sexe commercial, mais ne sont pas nécessairement victimes de la traite. Il est important de noter que les mineures ne sont pas incluses dans cette catégorie, car elles ne peuvent pas consentir légalement et sont donc automatiquement considérées comme victimes de traite sexuelle si elles sont impliquées dans le sexe commercial. (Voir la définition de la traite sexuelle d'enfants pour plus d'informations.)

RESUME EXECUTIF

Ce rapport final s'inscrit dans le cadre d'une étude pluriannuelle visant à estimer la prévalence de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle parmi les femmes qui exercent le commerce du sexe, et à mettre en œuvre des services de soutien pour les survivantes de la traite à des fins sexuelles dans la région de Kédougou, plus précisément dans les départements de Kédougou et de Saraya, au Sénégal. Par "exploitation sexuelle", nous entendons "Traite à des fins d'exploitation sexuelle", qui est le terme juridique qui convient. CenHTRO a mené une étude de base en 2021, laquelle a révélé qu'environ 20 % des FOSVP âgées de 18 à 30 ans étaient victimes d'exploitation sexuelle (Okech et al., 2022). L'étude a identifié plusieurs facteurs clés favorisant la vulnérabilité à la traite, notamment les difficultés économiques, le manque de soutien social, l'inefficacité de l'application de la loi et la corruption dans les pays de transit.

À la suite de l'étude de 2021, CenHTRO a collaboré avec des parties prenantes et des ONG sénégalaises et nigérianes afin de fournir des services de protection, de prévention et de poursuite aux survivantes de

la traite à des fins sexuelles, et de renforcer les politiques de lutte contre ce phénomène au Sénégal.

La présente étude vise à évaluer les changements observés depuis 2021 en matière de prévalence de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de perceptions communautaires et de politiques publiques. Ses objectifs spécifiques incluent : mesurer la prévalence actuelle parmi les WECS dans les départements de Kédougou et de Saraya ; comparer l'évolution de cette prévalence depuis l'étude de référence ; analyser les changements dans les perceptions communautaires et les politiques ; et évaluer l'impact de ces changements sur les survivantes. Cette étude finale adopte une méthodologie mixte, combinant des enquêtes quantitatives et des entretiens qualitatifs auprès de femmes qui exercent dans le commerce du sexe, de survivantes de la traite à des fins sexuelles, d'acteurs gouvernementaux clés et de responsables de la mise en œuvre du programme de CenHTRO. L'approbation éthique a été demandée et obtenue auprès des comités d'éthique universitaires du Sénégal, du Nigéria et des États-Unis.

PRINCIPAUX RESULTATS

RESULTATS QUANTITATIFS

La Prévalence de la traite à des fins sexuelles

La prévalence de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle : Un total de 842 femmes exerçant dans le commerce du sexe (WECS) ont été interrogées lors de l'enquête finale, contre 561 lors de l'étude de référence. L'étude finale a révélé que 51 % des WECS étaient identifiées comme victimes de traite à des fins sexuelles, soit une augmentation notable par rapport aux 20 % observés lors de l'étude de référence. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse dans la mesure de la prévalence. D'abord, les WECS au Sénégal peuvent avoir développé une meilleure compréhension des questions liées à la traite, telles que la signification d'« être forcée » ou de la « coercition », probablement grâce à leur contact avec les activités et interventions du projet. Une meilleure connaissance de l'existence d'un programme offrant des financements pour les personnes confrontées à la traite à des fins sexuelles — y compris pour l'accès aux services, à un hébergement et à la possibilité de rapatriement — a également pu accroître la reconnaissance et la déclaration d'expériences liées à la traite. En outre, les participantes à l'enquête finale ont peut-être ressenti moins de stigmatisation à répondre sincèrement, possiblement grâce à la confiance renforcée par les chercheurs de CenHTRO au cours des deux ans et demi ayant suivi l'étude de référence. Par ailleurs, la méthode d'échantillonnage par chaîne (Link-Tracing Sampling, LTS) utilisée lors de l'étude finale a peut-être permis d'atteindre plus efficacement les victimes de la traite que la méthode d'échantillonnage dirigé par les répondantes (Respondent-Driven Sampling, RDS) utilisée précédemment. Enfin, il est également possible que la prévalence réelle de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle ait augmenté depuis l'étude de référence. Cette constatation confirme les résultats de l'étude initiale, qui indiquait déjà une progression de la traite sexuelle en lien avec l'aggravation de la pauvreté et la vulnérabilité croissante dans cette région.

Données démographiques et facteurs de risque

Données démographiques et facteurs de risque : Parmi les survivantes de la traite à des fins sexuelles ayant participé à l'enquête, 52 % ont entre 18 et 24 ans, et 48 % entre 25 et 30 ans. La majorité des cas provient du Nigéria (82 %) et du Sénégal (10 %). Les expériences négatives durant l'enfance augmentent de manière significative le risque de subir la traite à l'âge adulte. Interrogées sur leur passé, 60 % des participantes ont déclaré avoir subi des violences physiques durant l'enfance, 15 % des violences sexuelles, et 26 % ont été exposées à l'alcool, souvent dans un contexte de faible soutien familial. En outre, des conditions de vie précaires avant l'entrée dans la traite — telles que le manque de nourriture (28 %) ou la promiscuité dans le logement (21 %) — ont été identifiées comme des facteurs poussant certaines femmes à rechercher des sources de revenus risquées, ce qui accroît leur vulnérabilité à la manipulation par les trafiquants.

Recrutement et coercition dans la traite à des fins sexuelles

L'étude a révélé que les pratiques de recrutement trompeuses et la coercition étaient largement répandues parmi les victimes de la traite à des fins sexuelles.

Recrutement basé sur de fausses promesses : 66 % des victimes ont déclaré avoir été induites en erreur concernant leur emploi, avec de fausses promesses liées au travail, aux conditions de travail et à la rémunération. La tromperie concernant les conditions de vie (53 %) et les contrats de travail (47 %) était courante, en particulier parmi les victimes âgées de 25 à 30 ans à Saraya (70 % ont déclaré avoir été trompées, contre 60 % à Kédougou).

Recrutement coercitif : 49 % des victimes ont été contraintes de se

prostituer, et 18 % ont été enlevées ou retenues captives alors qu'elles cherchaient un emploi. La coercition était plus fréquente à Saraya, ce qui souligne la nécessité d'interventions ciblées.

Servitude pour dettes : Plus de 56 % des victimes ont été exploitées par le biais de la servitude pour dettes, devant rembourser les frais de transport ou d'autres dettes en offrant leurs services sur la voie publique, les piégeant ainsi dans un cycle d'exploitation.

Formes d'exploitation utilisées pour contrôler les victimes L'étude finale a mis en lumière l'utilisation généralisée du recrutement basé sur de fausses promesses, de la coercition, des pratiques d'emploi abusif, de conditions de vie précaires et du contrôle financier par les trafiquants pour piéger et exploiter les victimes de la traite des enfants à des fins commerciales.

Pratiques liées à l'emploi : L'étude a révélé des pratiques d'emploi abusif utilisées par les trafiquants pour contrôler les victimes et les empêcher de partir. Parmi les victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, 29 % ont indiqué que leurs salaires étaient retenus pour les empêcher de partir, et 31 % ont précisé que leurs effets personnels étaient également confisqués. Les victimes faisaient également face à une exploitation financière supplémentaire par le biais de taux d'intérêt excessifs sur les prêts (25 %), des prix gonflés pour les biens et services (23 %), et des frais élevés pour des nécessités de base (17 %). En outre, 13 % des victimes ont expérimenté une réduction de la valeur des biens ou services qu'elles produisaient, ce qui approfondissait leur exploitation.

Conditions de vie et liberté de circulation : Les conditions de vie étaient souvent contrôlées par les trafiquants, avec 21 % des victimes forcées de vivre dans des logements fournis par leurs employeurs, dont une grande partie était en mauvais état (12 %).

Exploitation financière et dettes : L'exploitation financière était répandue, près d'un tiers des victimes étant forcées de réaliser des actes sexuels pour rembourser des dettes. 57 % des victimes de la traite des êtres humains à Saraya et Kédougou ont rapporté ce type d'exploitation. Seules 40 % des victimes avaient le contrôle de leurs revenus, contre 52 % chez les non-victimes, ce qui met en évidence le contrôle financier exercé par les trafiquants sur leurs victimes.

Violence et menaces La violence et les menaces étaient fréquemment utilisées pour contrôler les victimes. Parmi les victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, 12 % ont déclaré avoir été menacées d'être isolées de leur famille, tandis que 11 % ont fait état de menaces d'exclusion de futures opportunités d'emploi. Ces menaces étaient plus répandues à Saraya qu'à Kédougou. Les victimes ont également rapporté avoir été exposées à des violences physiques de la part de partenaires intimes : 30 % des victimes de la traite ont signalé de telles violences, contre 20 % des non-victimes.

RESULTATS QUALITATIFS

Les résultats qualitatifs sont basés sur des entretiens avec des femmes ayant survécu à la traite sexuelle (n=26) et des informateurs clés (N=24). Les survivantes interrogées dans le cadre de cette étude de fin de projet ont été victimes de la traite sexuelle au Sénégal, elles ont bénéficié d'un programme de protection au Sénégal et ont été rapatriées au Nigéria où elles ont été interrogées. Des entretiens avec le personnel et les administrateurs des centres d'accueil et des programmes de rapatriement au Sénégal (N=11) et au Nigéria (N=4) ont également été menés. En outre, 13 informateurs clés, acteurs de la prévention et de la réponse à la traite des êtres humains ont été interrogés aux niveaux national, régional et local au Sénégal.

Évolution des perceptions relatives à la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle

Visibilité et sensibilisation accrues Les personnes interrogées ont indiqué qu'il y a plus de sensibilisation et de visibilité autour de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle depuis 2021. Elles ont expliqué que de plus en plus de femmes osent parler de ce qu'elles ont vécu, et que les autorités, les leaders communautaires et les associations connaissent mieux les lois contre la traite.

Changements dans la manière de comprendre l'exploitation sexuelle Même si certaines personnes ne sont pas toujours d'accord sur ce qui compte vraiment comme traite sexuelle — surtout quand il s'agit de femmes adultes — on observe des signes positifs. Les communautés semblent aujourd'hui plus prêtes à intervenir. Par exemple, elles reconnaissent de plus en plus que certaines femmes peuvent être victimes de traite à cause de la force, de la tromperie ou de la pression. Elles acceptent aussi mieux qu'on les aide à sortir de cette situation, notamment en soutenant leur retour dans leur pays d'origine.

Perceptions partagées sur l'étendue du problème Les opinions étaient partagées concernant la question de savoir si la prévalence de l'exploitation sexuelle avait réellement augmenté. Certaines personnes pensent que le problème est plus visible maintenant, grâce à l'accroissement de la sensibilisation et aux programmes de prévention. D'autres estiment que la situation est restée assez stable, mais beaucoup reconnaissent que les femmes victimes de traite sont plus nombreuses à se manifester et à demander de l'aide aujourd'hui.

Perceptions partagées sur la sécurité des femmes offrant des services sexuels Lorsqu'on a interrogé les répondants sur la sécurité, beaucoup ont indiqué que les femmes en situation de travail sexuel (WECS) bénéficient du soutien de leurs pairs ainsi que de celui des forces de l'ordre et des Tombouloumans (police locale et traditionnelle), lorsque nécessaire. De manière générale, il y avait la perception que les WECS qui ne sont pas victimes de traite sexuelle pourraient être moins vulnérables et ne pas subir de harcèlement de la part des autorités, puisqu'elles respectent les réglementations. Cependant, certains acteurs ont suggéré que la situation pourrait être un peu plus complexe, dans la mesure où les WECS peuvent hésiter à contacter la police ou pourraient subir du

harcèlement lorsqu'elles rencontrent les forces de l'ordre.

Les préjugés comme obstacle à la sécurité Les répondants ont signalé que les préjugés à l'égard des femmes offrant des services sexuels peuvent constituer un obstacle majeur à leur sécurité. Ces préjugés, souvent associés à des stéréotypes négatifs sur les femmes dans le commerce du sexe, peuvent conduire à leur marginalisation et à un manque de soutien de la part des communautés, des autorités et d'autres parties prenantes. Certains ont observé que cette stigmatisation contribue à empêcher les victimes de la traite d'accéder à l'aide, de signaler leur situation et de demander une protection adéquate. En conséquence, la peur du jugement et des représailles empêche de nombreuses femmes de chercher à sortir de la situation d'exploitation.

Expériences des survivantes concernant les services d'hébergement et le processus de rapatriement Les survivantes de l'exploitation sexuelle au Sénégal ont eu des expériences variées avec les services d'hébergement fournis par les ONG locales et les agences gouvernementales. Beaucoup ont reçu des soins médicaux, du soutien psychologique et de l'aide pour leurs besoins essentiels, mais d'autres ont trouvé que les services étaient insuffisants ou difficiles d'accès. Plusieurs survivantes ont pu retourner dans leur pays d'origine, principalement le Nigéria, grâce à la coopération entre les autorités sénégalaises, nigérianes et les ONG. Toutefois, ce processus a été compliqué par des retards administratifs, un manque de communication entre les agences et un soutien insuffisant à leur retour.

Les survivantes ont eu un accompagnement pour démarrer des entreprises, mais beaucoup ont estimé que cela n'était pas suffisant pour reconstruire leur vie. Elles ont insisté sur la nécessité d'un soutien plus durable, comprenant des opportunités d'emploi, des formations et de l'aide financière continue.

Les défis de la réponse et les solutions possibles

Les principaux obstacles à la réponse à la traite des êtres humains, mentionnés par les répondants, comprenaient : les difficultés liées au processus d'identification et de référencement, les barrières culturelles et linguistiques, les difficultés pour les survivantes de se sentir à l'aise et en sécurité pour signaler et témoigner contre les trafiquants, la peur des représailles et celle de l'arrestation. En général, les répondants ont rapporté qu'en plus des barrières linguistiques et culturelles, la peur des représailles et de l'arrestation étaient deux obstacles majeurs pour les victimes et les survivantes afin de quitter une situation d'exploitation et d'accéder à la justice. L'isolement des femmes impliquées dans le travail sexuel commercial et des filles qui sont victimes de la traite, en particulier celles qui sont migrantes, a été décrit comme un facteur aggravant des défis à la réponse et facilitant le travail des trafiquants en toute impunité.

Bien que les défis liés au signalement et à l'accès aux services identifiés par les répondants soient importants, ces derniers ont proposé plusieurs solutions.

1. Renforcer les efforts de sensibilisation des parties prenantes sur les droits humains et le droit des victimes de la traite à ne pas être poursuivies pénalement.

Il existe un soutien au sein de la communauté pour la prise en compte et le respect du consentement, ainsi que pour la dénonciation des pratiques d'exploitation sexuelle et la protection des droits des femmes et des filles engagées dans le commerce sexuel (WECS) et des survivantes de la traite des êtres humains. Les répondants ont suggéré que si les efforts de sensibilisation étaient renforcés, si un soutien sanitaire accru était offert aux WECS et si davantage d'attention était accordée aux droits humains et à la violence fondée sur le genre, cela permettrait aux survivantes de la traite de se sentir plus à même de se manifester lorsqu'elles sont confrontées ou témoins de situations de traite.

2. Renforcer les protocoles de sécurité et les processus de signalement pour les victimes d'exploitation, y compris les mineures, et les femmes engagées dans le travail du sexe.

Les répondants ont suggéré qu'un soutien accru du gouvernement est crucial pour la défense des droits et la prévention des représailles. Ils ont souligné l'importance de renforcer les processus et procédures de signalement afin de réduire les obstacles rencontrés par les victimes, comme ceux liés à l'identification, aux barrières linguistiques et à la peur des représailles ou de l'arrestation.

3. Renforcer le soutien financier et les moyens de subsistance durables pour les survivantes de l'exploitation sexuelle

Les répondants ont souligné l'importance d'augmenter les services et les ressources disponibles pour accompagner les survivantes après leur réintégration et leur rapatriement. Certains ont également insisté sur le fait qu'il est essentiel de demander à la survivante ce qu'elle souhaite faire, puis de mobiliser les ressources nécessaires pour l'aider à atteindre ses objectifs.

RECOMMANDATIONS

En nous appuyant sur les implications issues de notre étude globale ainsi que sur les recommandations formulées directement par les parties prenantes, cette section présente des recommandations concrètes en matière de politiques et de pratiques à considérer.

Recommandations en matière de politiques publiques

Améliorer la coordination et la réponse régionales.

Renforcer les efforts existants pour améliorer la coordination et la réponse régionales entre les pays de la CEDEAO, notamment en mettant en œuvre des protocoles d'accord pour l'extradition et le partage de données sur les cas de trafic sexuel, en élaborant et en mettant en œuvre des procédures standardisées pour le traitement des cas de trafic sexuel et en engageant des ressources financières accrues pour l'aide juridique aux survivantes dans tous les États de la CEDEAO.

Renforcer le partage des données et la coordination des cas

Le TIP-DMS a été développé au Sénégal, mais doit être mis en œuvre puis étendu pour une adoption interministérielle. Cela permettra d'intégrer la collecte et le partage des données sur les cas d'exploitation sexuelle entre tous les ministères concernés aux niveaux local et régional, améliorant ainsi considérablement l'efficacité potentielle de la réponse et garantissant un suivi durable des cas.

Coordonner la politique nationale sénégalaise de lutte contre l'exploitation sexuelle

Les décideurs politiques sénégalais ont une occasion unique de déterminer la voie la plus appropriée et la plus efficace pour des politiques nationales plus ciblées de lutte contre la traite des êtres humains à des fins sexuelles, soit par l'adoption d'une nouvelle loi nationale contre la traite des êtres humains à des fins sexuelles, soit par l'intégration de politiques de lutte contre la traite des êtres humains dans les codes juridiques existants (par exemple, comme cela a été fait avec le ministère des Mines). Il est recommandé aux acteurs sénégalais de la politique de lutte contre la traite des êtres humains de soutenir les travaux collaboratifs existants visant à identifier la voie à suivre, coordonnés par le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP).

Améliorer la formation pour la mise en œuvre des politiques.

Les parties prenantes ont constaté une meilleure sensibilisation et connaissance des lois et politiques de lutte contre la traite à des fins sexuelles, mais ont suggéré la nécessité de continuer à améliorer la formation (par exemple, des procès simulés) et la coordination entre les acteurs de la justice afin de mettre en œuvre plus efficacement les lois existantes. Les besoins en formation comprenaient des connaissances de base sur ce qui constitue la traite à des fins sexuelles, en particulier pour les femmes adultes, et une éducation aux droits humains et au droit à l'impunité pour les victimes de traite à des fins sexuelles. Il est recommandé que des initiatives visant à former les acteurs de la justice à la mise en œuvre des lois contre la traite à des fins sexuelles et à soutenir le renforcement des

connaissances sur les droits humains et le droit à l'impunité pour les survivantes soient primordiales pour améliorer la faisabilité des politiques.

Practice Recommendations

Améliorer la coordination et la réponse régionales

Améliorer la coordination et la réponse régionales. Renforcer les efforts existants visant à améliorer la coordination et la réponse régionale entre les pays de la CEDEAO, notamment par la mise en œuvre de protocoles d'accord (MoU) sur l'extradition et le partage de données concernant les cas de traite à des fins sexuelles. Il est également recommandé de développer et mettre en œuvre des procédures standardisées pour le traitement de cas, et d'allouer davantage de ressources financières pour l'assistance juridique aux survivantes dans l'ensemble des États membres de la CEDEAO.

Renforcer le partage de données et la coordination des cas

Le système TIP-DMS a été mis en place au Sénégal, mais nécessite d'être pleinement opérationnalisé, puis étendu pour adoption interinstitutionnelle. Son déploiement permettrait une meilleure collecte et un partage intégré des données sur la traite à des fins sexuelles entre les ministères concernés, aux niveaux local et régional. Cela améliorerait significativement l'efficacité de la réponse, tout en assurant un suivi durable des cas.

Coordonner la réponse nationale du Sénégal à la traite à des fins sexuelles

Les décideurs politiques sénégalais ont l'opportunité de définir une orientation stratégique appropriée et efficace pour renforcer la réponse nationale à la traite à des fins sexuelles, soit par l'adoption d'une nouvelle loi spécifique, soit par l'intégration de dispositions dans les codes juridiques existants (comme cela a été fait avec le ministère des Mines). Il est recommandé de soutenir les travaux collaboratifs déjà en cours pour identifier la meilleure voie politique, sous la coordination du Comité National de Lutte Contre la Traite des Personnes (CNLTP).

Améliorer la formation pour la mise en œuvre des politiques

Les parties prenantes ont noté une amélioration de la sensibilisation et de la compréhension des lois et politiques liées à la traite à des fins sexuelles, tout en soulignant le besoin continu de renforcer la formation (par exemple, simulations de procès) et la coordination entre les acteurs judiciaires pour une application plus efficace des lois existantes. Les besoins de formation identifiés incluent une compréhension de base de ce qu'est la traite à des fins sexuelles — en particulier lorsqu'il s'agit de femmes adultes —, ainsi qu'une éducation sur les droits humains et le droit à l'impunité légale pour les victimes. Il est recommandé de faire de la formation des acteurs judiciaires une priorité, afin d'améliorer la mise en œuvre concrète des politiques.

INTRODUCTION

LA TRAITE DES PERSONNES : CONTEXTE GLOBAL

La traite des personnes constitue une grave violation des droits humains, avec des répercussions importantes sur la santé publique et le développement mondial. Le rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 2022 estime qu'environ 28 millions de personnes sont victimes de traite dans le monde, dont 17,3 millions subissant un travail forcé dans des secteurs privés, et 6,3 millions une exploitation sexuelle commerciale forcée (OIT 2022). Le commerce d'êtres humains à des fins de travail forcé, d'esclavage sexuel ou d'exploitation sexuelle commerciale reste une préoccupation majeure à l'échelle mondiale (Kaur et Vageshijith 2022). La violence est souvent une caractéristique centrale de la traite des personnes, les victimes subissant des traumatismes physiques et psychologiques (Stöckl et al. 2021).

La traite des personnes se manifeste sous différentes formes, notamment la traite à des fins sexuelles, qui consiste en l'exploitation d'individus, principalement des femmes et des enfants, à des fins de sexe commercial ; le travail forcé, où les victimes sont contraintes de travailler sous la menace, souvent dans des secteurs comme l'agriculture, la construction ou le travail domestique ; le trafic d'organes, qui implique le commerce illégal d'organes, les victimes étant forcées ou trompées pour céder leurs organes ; la traite des enfants, qui englobe l'exploitation des enfants à des fins de travail, de sexe ou même de conflit armé ; et la servitude pour dettes, où des personnes sont contraintes de travailler pour rembourser des dettes selon des conditions impossibles à remplir, les piégeant dans un cycle d'exploitation (ONU DC 2022).

La traite des personnes est alimentée par plusieurs facteurs. Les disparités économiques, telles que la pauvreté et l'absence d'opportunités, rendent les individus plus vulnérables aux fausses promesses des trafiquants. L'instabilité politique, y compris les conflits et la faiblesse des institutions, crée des environnements propices à la traite en raison d'une application insuffisante de la loi et du chaos provoqué par les déplacements. Les inégalités sociales, en particulier la discrimination fondée sur le genre et le manque d'éducation, rend les femmes et les enfants particulièrement vulnérables, les normes sociales dévalorisant leur statut et limitant leurs opportunités. Un environnement familial abusif, souvent causé par le décès d'un parent ou la violence domestique, accroît également le risque de traite, car les individus cherchent à fuir leur situation (ONU DC 2019).

LA TRAITE DES PERSONNES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'Afrique subsaharienne est confrontée à de graves défis liés à la traite des personnes, avec des taux élevés de traite à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Les trafiquants profitent des difficultés économiques de la région, des conflits et des inégalités sociales pour s'en prendre aux populations vulnérables. Selon le rapport de l'OIT de 2022, environ 7 millions de personnes en Afrique

vivaient dans des conditions assimilables à la traite des personnes et à l'esclavage moderne, dont 3,8 millions soumises au travail forcé et 3,2 millions à des mariages forcés (ONU DC 2022). Les populations vulnérables sont régulièrement exploitées à diverses fins, notamment le travail forcé et l'exploitation sexuelle. Un rapport de 2020 indique que, en Afrique subsaharienne, environ 20 % des victimes de la traite identifiées étaient soumises à une exploitation sexuelle, tandis que 77 % étaient victimes de travail forcé (ONU DC 2020). Ces chiffres mettent en lumière la double dimension de la traite des personnes dans la région, où l'exploitation économique et les abus sexuels sont tous deux très répandus.

Les disparités entre les sexes sont particulièrement marquées parmi les victimes de la traite en Afrique subsaharienne. Le Rapport mondial sur la traite des personnes 2022 estime qu'en 2020, 66 % des personnes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle dans la région étaient des femmes, tandis que 34 % étaient des enfants (ONU DC 2022). Cette statistique souligne la vulnérabilité des jeunes filles dans la région, qui sont touchées de manière disproportionnée par la traite. L'intersection de la pauvreté, de la discrimination basée sur le genre et du manque d'éducation en font des cibles privilégiées pour les trafiquants, qui exploitent leur marginalisation (Dam 2006).

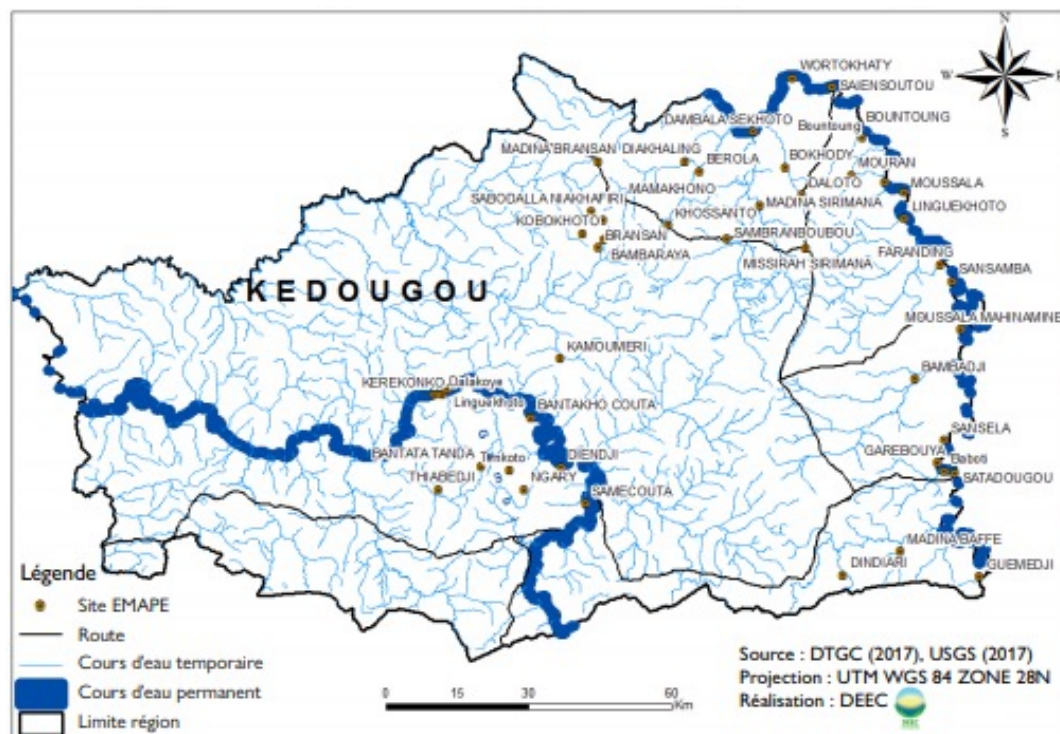
Les efforts pour lutter contre la traite des personnes en Afrique subsaharienne se heurtent à de nombreux obstacles. Le caractère clandestin des réseaux de traite et les conditions socioéconomiques dominantes dans la région rendent la détection et l'intervention particulièrement complexes. De nombreux cas de traite restent invisibles, ce qui aggrave davantage le problème (OIM 2011). Des stratégies efficaces doivent adopter une approche globale qui s'attaquent aux causes profondes, notamment la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres et l'élaboration de cadres juridiques solides pour protéger les populations vulnérables et poursuivre les trafiquants (ONU DC 2022).

LA TRAITE SEXUELLE AU SÉNÉGAL

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle au Sénégal est un problème grave et omniprésent, affectant particulièrement les femmes et les enfants (Okech et al. 2022).¹ Les trafiquants exploitent les enfants et les femmes dans la traite sexuelle ainsi que dans le travail forcé au sein des secteurs du service domestique et de l'exploitation aurifère du pays. Cette exploitation est favorisée par des conditions socio-économiques difficiles et la demande croissante en main d'œuvre bon marché et en services sexuels (DoS 2023). Les régions minières de l'or, en particulier à Kédougou, sont devenues des foyers de la traite des êtres humains à des fins sexuelles (Figure 1). La ruée vers l'or dans ces zones a attiré un grand nombre de mineurs et de travailleurs associés, créant un environnement lucratif pour les trafiquants (Tagziria et de Lugo 2023). Selon une étude menée en 2019 par l'Artisanal Gold Council, on dénombre 97 sites miniers artisanaux dans la région de Kédougou, dont la plupart se trouvent dans le département de Saraya, le reste étant situé dans le département de Kédougou. Environ 25 119 personnes travaillent pour produire environ trois tonnes d'or par an sur ces sites miniers (AGC 2019).

¹ Par "exploitation sexuelle", nous entendons "Traite à des fins d'exploitation sexuelle", qui est le terme juridique qui convient.

Figure 1: Carte des zones d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la région de Kédougou



Au Sénégal, l'exercice du travail sexuel commercial est légal pour les adultes de plus de 21 ans inscrits auprès du ministère de la Santé (Ito, Lépine et Treibich 2018 ; Szawlowski et al. 2023). Ce programme d'inscription des travailleuses du sexe a été créé pour réduire la propagation du VIH. Une des mesures clés du programme est que les femmes inscrites doivent se rendre chaque mois dans un centre de santé. Cependant, certaines recherches indiquent que certaines travailleuses du sexe ne sont pas enregistrées, ce qui les expose à moins de contacts avec les professionnels de santé et peut entraîner de la discrimination (Szawlowski et al. 2023).

ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE PROGRAMMATION MENEES PAR CENHTRO RELATIVEMENT A LA TRAITE SEXUELLE

CenHTRO a mené une étude de base en 2021 dans la région de Kédougou, révélant qu'environ 20 % des femmes exerçant le commerce du sexe (âgées de 18 à 30 ans) avaient été victimes de traite à des fins sexuelles (Okech et al., 2022). Cette étude visait à identifier les lacunes en matière de services et de politiques, ainsi qu'à mesurer la prévalence du phénomène. Elle a mis en lumière plusieurs facteurs de vulnérabilité, notamment la pauvreté, l'absence de soutien social, l'inefficacité des autorités policières et la corruption dans les pays de transit. Les survivantes s'appuyaient principalement sur leurs propres ressources pour échapper à l'exploitation, souvent sans bénéficier d'un véritable soutien moral.

La traite à Kédougou est à la fois locale et transnationale, touchant des femmes venues du Sénégal et de pays voisins comme le Ghana, le Nigeria, la Guinée, le Mali ou le Burkina Faso (Okech, 2022 ; DoS, 2023).

L'étude a souligné l'importance de renforcer la sensibilisation des autorités, d'améliorer l'application des lois, de mieux contrôler les frontières et d'encourager l'engagement des ONG.

Résultats révélés par l'évaluation finale du programme

Cette section présente les principaux résultats du programme ainsi que les défis identifiés lors de l'évaluation finale indépendante du programme (Zewdneh et al., 2024).

1. Des poursuites judiciaires renforcées

Renforcement des cadres juridiques et politiques

Le programme a renforcé les cadres juridiques et politiques liés à la traite des personnes (TIP) et a accru la sensibilisation des acteurs judiciaires, ce qui a conduit à une augmentation notable des condamnations liées à la traite.

- Des sessions d'appui législatif et technique ont permis de formuler de nouvelles propositions juridiques destinées à renforcer la législation existante contre la traite des personnes dans le secteur minier.
- Durant la mise en œuvre du programme, 20 affaires de traite des personnes ont été poursuivies et 15 ont abouti à des condamnations, dépassant ainsi les résultats attendus.

Renforcement des capacités pour lutter contre la traite des êtres humains

Des ateliers de formation ont été organisés avec des acteurs judiciaires, des forces de l'ordre et d'autres parties prenantes afin de renforcer les capacités pour une réponse judiciaire coordonnée à la traite des êtres humains.

- Les ateliers de formation ont couvert des sujets importants

comme l'identification des victimes de la traite, les techniques d'enquête et la gestion des affaires de traite. Les participants ont indiqué avoir une meilleure compréhension des lois nationales et internationales, ainsi que de l'importance d'adopter une approche axée sur la victime dans leurs actions.

- Les responsables de la mise en œuvre ont indiqué que les ateliers ont permis aux participants de discuter des difficultés rencontrées et d'échanger des bonnes pratiques, favorisant ainsi un environnement de collaboration qui a renforcé la réponse globale à la traite des personnes dans les zones minières.

2. Renforcement de la protection des survivantes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle

Identification et prise en charge des femmes et des filles victimes de la traite sexuelle : 202 survivantes de la traite sexuelle ont été identifiées et extraites de situations d'exploitation.

- Dans le cadre du programme mis en œuvre par CenHTRO, des comités locaux de vigilance communautaire (CVC), composés de leaders locaux et de membres des communautés, ont été mis en place. Ces comités ont été formés à l'identification et au référencement des personnes susceptibles d'être victimes de traite sexuelle. En collaboration étroite avec les forces de l'ordre et le personnel de protection, les CVC ont joué un rôle essentiel dans l'identification et le référencement des victimes vers les structures appropriées.

Les services au centre d'accueil : Les survivantes de la traite sexuelle ont bénéficié d'un hébergement complet, incluant un accompagnement psychosocial, une assistance juridique et des soins médicaux.

- Les centres d'accueil ont veillé à ce que les survivantes reçoivent non seulement les soins médicaux essentiels, mais aussi un soutien psychosocial pour les aider à surmonter les traumatismes vécus.
- Bien que des progrès notables aient été réalisés, l'évaluation a mis en lumière certains domaines à améliorer. Certaines structures d'accueil ont été jugées insuffisantes en termes de conditions de vie, avec des problèmes liés à l'hygiène, à la surpopulation et à la qualité de la nourriture. Les survivantes, notamment celles venant d'autres régions, ont fait part de leur sentiment d'isolement dû aux barrières linguistiques, et des demandes ont été formulées pour des services plus variés et adaptés aux différences culturelles.

Soutien aux moyens de subsistance durables des survivantes rapatriées au Nigeria : Dans le cadre de l'approche centrée sur le bien-être des survivant(e)s, le programme a offert des formations et des ressources pour aider les survivantes à créer des entreprises, afin de favoriser leur réintégration dans la société.

- L'évaluation a souligné la nécessité de poursuivre l'accompagnement et le suivi afin de garantir le succès à long terme de ces efforts de réintégration.

3. Renforcement des efforts de prévention

Les CVC

Dix-neuf CVC ont été créés et renforcés pour surveiller et sensibiliser à la traite des êtres humains. Ces comités, composés de dirigeants locaux, ont été formés à l'identification des indicateurs de traite et à l'orientation des victimes potentielles vers les autorités, créant ainsi un réseau de surveillance au niveau local.

Formation et sensibilisation au niveau communautaire

Des programmes de formation et de sensibilisation ont été mis en œuvre, en particulier dans les régions minières où les jeunes femmes et filles sont les plus vulnérables. Ces efforts ont permis d'accroître considérablement la sensibilisation à la traite et l'engagement en faveur de la prévention, en élargissant le champ d'action aux écoles, aux institutions religieuses et aux marchés locaux.

Renforcement des capacités en matière de prévention de la traite des êtres humains

La formation des fonctionnaires locaux, des forces de l'ordre et des organisations de la société civile (OSC) a joué un rôle crucial dans l'amélioration des efforts de prévention de la traite.

Introduction d'un système de gestion des données sur la traite des personnes

Le système de gestion des données sur la traite des personnes (TIP-DMS) a été introduit pour améliorer la collecte et le partage des données entre les parties prenantes, ce qui a permis d'améliorer la prise de décision et l'allocation des ressources. Cependant, l'intégration dans les opérations des gouvernements locaux a été confrontée à des défis techniques et logistiques.

Soutien aux jeunes filles à risque au Sénégal

Dans le cadre des efforts visant à prévenir la traite des êtres humains dans les sites d'extraction de l'or de Kédougou, un soutien a été apporté aux filles sénégalaises à risque issues de familles vulnérables au sein des communautés ciblées par le projet. Cet appui s'est traduit par des dons de fournitures scolaires (sacs, livres, crayons, cahiers) à des jeunes filles scolarisées dans des écoles secondaires. Certains bénéficiaires ont également reçu des bicyclettes ou des motos pour faciliter leur trajet jusqu'à l'école. En outre, des équipements destinés à des activités génératrices de revenus ont été fournis, notamment des congélateurs, des outils agricoles, du matériel de restauration, des vêtements, des chaussures et des motos. Des ordinateurs ont également été donnés à une école locale.

Engagement des médias

Trente-quatre journalistes ont été formés à la couverture responsable des cas de traite, ce qui a conduit à la publication de plusieurs articles et à la diffusion de messages contre la traite à la télévision, à la radio et dans les médias sociaux. Un engagement plus cohérent avec les médias a été recommandé pour accroître l'impact.

Dans l'ensemble, l'évaluation finale a montré que le programme du CenHTRO avait réussi à accroître la sensibilisation et la visibilité de l'exploitation sexuelle au Sénégal (Zewdneh et al., 2024). L'approche multidimensionnelle et centrée sur la communauté du programme d'intervention a été la clé de ce succès. Les efforts futurs pourraient s'appuyer sur ces succès et envisager de travailler vers des objectifs clés de durabilité pour renforcer la réponse et la prévention de l'exploitation sexuelle au Sénégal et dans les régions environnantes.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE

Cette étude de prévalence en fin de projet vise principalement à analyser les évolutions observées en matière de traite à des fins sexuelles — en termes de fréquence, de perceptions et de politiques — depuis la mise en place des interventions. Elle a également pour objectif de proposer des recommandations basées sur des données probantes afin d'améliorer les actions de prévention et de prise en charge.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Estimer la prévalence finale du trafic sexuel parmi les jeunes femmes engagées dans le commerce du sexe (âgées de 18 à 30 ans) dans les zones d'exploitation artisanale de l'or des départements de Kédougou et de Saraya.
2. Documenter les changements dans le taux de prévalence entre l'étude de référence en 2021-22 et l'étude de prévalence finale en 2024.
3. Identifier les changements perçus dans les perceptions de la prévalence du trafic sexuel et l'impact perçu sur les femmes engagées dans le commerce du sexe ainsi que sur la communauté.
4. Identifier les changements de politique et les initiatives en matière de prévention et de réponse au trafic sexuel lancés depuis l'étude de référence en 2021-2022.
5. Identifier les impacts perçus de (3) et (4) sur les survivantes.
6. Élaborer des recommandations axées sur les parties prenantes et centrées sur les survivantes pour les politiques, les pratiques et les initiatives communautaires afin de continuer à renforcer les efforts de prévention et de réponse.

METHODOLOGIE

Aperçu de la conception de l'étude

L'étude finale de la prévalence a utilisé une méthodologie mixte. Une enquête quantitative et des entretiens ont été menés auprès de femmes impliquées dans le commerce du sexe (FECS). De plus, des entretiens ont été menés auprès de survivantes de la traite sexuelle, d'acteurs clés du gouvernement (aux niveaux local, régional et national) et de responsables de la mise en œuvre du programme CenHTRO.

METHODES D'ENQUETE QUANTITATIVE

Population étudiée

L'enquête finale visait à estimer la prévalence de la traite à des fins sexuelles parmi la population cible des jeunes femmes âgées de 18 à 30 ans pratiquant le commerce du sexe. Elle a également recueilli des données démographiques et évalué des caractéristiques psychosociales clés fournissant des informations précieuses sur la victimisation, telles que la pauvreté, le handicap, les tendances suicidaires, la structure familiale, la violence conjugale, l'auto-efficacité, la résilience individuelle et la résilience communautaire, à l'aide d'échelles psychométriques validées.

La population de base de cette enquête est définie comme les femmes adultes âgées de 18 à 30 ans qui étaient impliquées dans le commerce du sexe et vivaient dans les départements de Kédougou ou de Saraya au moment de la collecte des données.

Critères d'inclusion

- Femmes âgées de 18 à 30 ans.
- Avoir participé à un acte sexuel en échange d'argent, d'un abri, de nourriture ou de vêtements au cours des 12 derniers mois.

- Maîtrise du français, de l'anglais ou de la langue locale
- Résident actuel dans les zones d'exploitation artisanale d'or ciblées dans les départements de Kédougou et de Saraya.

Critères d'exclusion

N'a pas de coupon de parrainage pour participer (à moins qu'elle ne soit une participante de départ).

Méthode d'échantillonnage et justification

Les personnes victimes de la traite sexuelle constituent une population difficile à atteindre. Elles sont souvent confrontées à des niveaux élevés de privation de droits, de maltraitance et de contrôle. La traite des êtres humains étant un crime, les victimes sont souvent réticentes à se manifester par stigmatisation ou par peur de représailles, ou ignorent qu'elles ont été victimes (ONUDC 2020). En outre, la population des victimes de la traite sexuelle peut être groupée (c'est-à-dire non répartie aléatoirement) dans la population générale. Par conséquent, les victimes de la traite sexuelle sont difficiles à étudier à l'aide de méthodes d'échantillonnage probabilistes standard (Schroeder et al. 2022).

Pour obtenir des échantillons représentatifs des réseaux de populations difficiles à atteindre, les chercheurs ont développé des approches d'échantillonnage par réseau, notamment l'échantillonnage piloté par les répondants (RDS). Le RDS est une méthode d'échantillonnage par recrutement par les pairs, basée sur la probabilité, qui combine une approche boule de neige et une modélisation mathématique. L'échantillonnage commence par la sélection d'individus « semences », qui recrutent ensuite un nombre prédéterminé de pairs au sein de leurs réseaux sociaux personnels. L'approche mathématique intervient lors de la phase d'analyse, où les données sont pondérées en fonction de la taille des réseaux et des schémas de recrutement (Heckathorn 1997).

La méthode RDS fournit des estimations plus utiles et plus précises que les méthodes de recrutement par échantillonnage de convenance ou par boule de neige, en particulier pour les groupes fortement stigmatisés et discriminés. Elle s'est avérée produire des données largement représentatives de ces populations difficiles à atteindre, bien que le niveau de précision obtenu ait varié selon les études précédentes (Salganik et Heckathorn, 2004). Le projet CenHTRO a utilisé la méthode RDS pour l'enquête de référence de ce projet (Okech et al., 2022).

Échantillonnage par traçage de liens (LTS) Pour cette étude finale, nous avons utilisé une méthode similaire à la méthode RDS, l'échantillonnage par traçage de liens (Vincent et Thompson, 2017), qui commence par un plus grand nombre de participants sélectionnés aléatoirement et un nombre réduit de vagues de recrutement par chaîne de référence par rapport à la méthode RDS. Par conséquent, la méthode LTS réduit le temps nécessaire pour atteindre la taille d'échantillon cible par rapport à la méthode RDS. Elle est jugée plus réalisable pour cette étude de prévalence finale en raison des contraintes budgétaires et temporelles. Outre l'entretien d'enquête, un formulaire de gestion des coupons LTS a été conçu pour suivre le processus de recrutement de l'échantillon.

Hypothèses fonctionnelles et analytiques pour LTS : Les hypothèses suivantes doivent être respectées pour que LTS soit mis en œuvre avec succès (Johnston 2013) :

Hypothèses fonctionnelles

- Les répondants se connaissent en tant que membres de la population interrogée.
- Les répondants sont reliés par un réseau composé d'un seul élément. Cette condition implique qu'il devrait y avoir des références croisées entre les deux services.
- L'échantillonnage s'effectue avec remise. (En pratique, ce n'est pas le cas, les répondants ne seront autorisés à participer qu'une seule fois afin d'éviter qu'un petit nombre de répondants ne submerge l'échantillon).

Hypothèses analytiques

- Les répondants peuvent indiquer avec précision la taille de leur réseau personnel, définie comme le nombre de parents, d'amis et de connaissances qui font partie de la population interrogée.
- Le recrutement par les pairs est une sélection aléatoire à partir du réseau du recruteur.
- Chaque répondant recrute un seul pair. (En pratique, cependant, pour éviter que le recrutement ne s'essouffle, nous commençons par permettre aux répondants de recruter plusieurs nouveaux répondants. Des recherches ont montré que le recrutement multiple aboutit à une approximation des hypothèses du modèle de Markov, qui sous-tendent l'approche LTS.)

Nous avons utilisé le package RDS du logiciel R pour pondérer les échantillons LTS selon l'approche Volz-Heckathorn (Heckathorn 1997 ; Heckathorn et al. 2002). Par la suite, les logiciels R et Stata ont été utilisés pour estimer la prévalence du trafic sexuel parmi les WECS, ainsi que d'autres variables clés d'intérêt dans l'enquête quantitative.

Définition du trafic sexuel et indicateurs opérationnels

Le questionnaire d'enquête a permis de déterminer si une personne interrogée avait été victime de traite à des fins sexuelles au cours des 12 derniers mois. Une personne interrogée était considérée comme victime si elle déclarait avoir subi au moins un des indicateurs de traite à des fins sexuelles parmi les quatre catégories d'exploitation au cours des 12 derniers mois. Ces quatre catégories d'exploitation comprenaient :

1. Recrutement abusif

2. Pratiques d'emploi et dette
3. Coercition et contrôle sur la vie personnelle
4. Perte de liberté de mouvement

Voir le tableau 1 ci-dessous pour des exemples de questions indicatrices utilisées pour classer les expériences de traite sexuelle pour chaque catégorie d'exploitation. Le rapport de référence (Okech et al., 2022) décrit plus en détail les critères utilisés pour classer un répondant comme victime de traite sexuelle.

Table 1: Enquête utilisée pour mesurer la prévalence actuelle de la traite à des fins sexuelles, c'est-à-dire les cas survenus au cours des 12 derniers mois

Définition de l'exploitation sexuelle	Éléments d'enquête utilisés pour classer l'exploitation sexuelle par catégorie d'indicateurs	Exemples de questions indicatrices
Définition de la loi de 2000 sur la protection des victimes de la traite (TVPA) : (A) Trafic sexuel dans lequel un acte sexuel commercial est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir un tel acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans.	Tout élément de la section F « Recrutement pour le trafic sexuel », questions 1 à 20.	Survey Question, Section F, #4: « Il arrive que des personnes soient contraintes à des relations sexuelles commerciales contre leur gré. Avez-vous déjà été contraint ou forcé d'avoir des relations sexuelles à des fins commerciales ? »
	Tout élément de la section G « Pratiques d'emploi et dette », questions 1 à 10.	Question d'enquête, section G, n° 1 : « Cette personne [la personne qui a bénéficié de l'exploitation des répondants] a-t-elle retenu votre paiement ? pour l'empêcher de partir ?
	Tout élément de la section H « Coercition et contrôle », questions 1 à 17.	Question d'enquête, section H, n° 2 : « Quelqu'un a-t-il déjà réussi à transférer le contrôle de vous ou d'une partie de votre vie privée à quelqu'un d'autre ? (Par exemple, en vous disant quoi faire, quand et comment, sans votre permission ni votre volonté)
	Tout article de la « Liberté de Section « Mouvement » I, questions 1 à 15.	Survey Question, Section I, #3: « Il arrive que l'on ne soit pas autorisé à conserver ses papiers d'identité ou ses documents de voyage. Votre employeur ou toute personne bénéficiant de votre travail vous a-t-il déjà confisqué vos papiers d'identité (passeport, permis de travail, etc.) ?

Taille de l'échantillon et niveau de précision

La taille d'échantillon cible proposée pour l'étude finale de prévalence était de 850 entretiens complets à réaliser dans les départements de Kédougou et de Saraya. Ce chiffre repose sur des considérations liées à la taille totale de la population des jeunes femmes dans les communautés minières aurifères de Kédougou, en s'appuyant sur les projections démographiques basées sur le recensement, qui indiquent qu'environ 17 000 jeunes femmes âgées de 18 à 30 ans vivent dans la région. Ce nombre tient également compte d'un niveau de précision souhaité, ainsi que d'une approche pragmatique de ce qu'il est jugé possible d'atteindre, compte tenu de la difficulté d'accès à cette population.

En se fondant sur la formule générale de calcul de la taille de l'échantillon (n) pour l'étude finale, comme indiqué ci-dessous, et en prenant comme référence une estimation de prévalence de 20 % issue de la phase de référence (correspondant à la proportion de femmes engagées dans le commerce sexuel victimes de traite [WECS] parmi l'ensemble des WECS dans la région étudiée), un effet de plan de 2, et les hypothèses décrites ci-après, la formule aboutit à une estimation de 425 répondantes par département. Cette taille d'échantillon permet une analyse séparée des deux départements, si des différences significatives devaient être observées, avec un niveau de précision acceptable de 5,4 %. Il est à noter que le niveau de précision serait réduit si les estimations de prévalence de la traite sexuelle s'avéraient plus proches de 50 % que de l'estimation actuelle.

$$n = D \frac{Z_{1-\alpha}^2 P(1-P)}{d^2}$$

Où n = taille d'échantillon requise, D = effet de conception (supposé être égal à 2), $Z_{1-\alpha}$ = le score z pour le niveau de confiance souhaité, qui est supposé être de 1,96 pour une confiance de 95 %. P = proportion attendue, qui est supposée être de 20 % pour l'estimation de la prévalence du trafic sexuel parmi les femmes engagées dans le commerce du sexe, et d = précision, qui est supposée être de 5,4 %.

L'étude LTS suppose que les répondants sont connectés via un réseau unique. Étant donné que l'étude couvre deux départements différents de la région de Kédougou (départements de Saraya et de Kédougou), nous avons pris des mesures pour encourager les références croisées entre les répondants des deux départements afin de respecter l'hypothèse du réseau unique. Par exemple, les participants ont été encouragés à recommander des amis de l'autre département et ont reçu le numéro de téléphone du responsable de terrain pour coordonner leur présence sur le site de collecte de données de cet autre département.

Recrutement des répondants pour l'enquête LTS

Tous les répondants à l'étude LTS répondaient aux critères d'éligibilité spécifiés ci-dessus. Les « semences » étaient des personnes marquant le début de chaque chaîne de référence. Une « semence » était « recrutée » non pas par ses pairs, mais par l'équipe de recherche.

Recrutement des graines initiales : L'étude LTS repose sur le recrutement d'un nombre relativement important de « semences » initiales (généralement plus de 30) qui recommandent d'autres personnes du groupe cible (c.-à-d. les répondants aux entretiens qualitatifs WECS) à l'équipe d'entretien. Chaque « semence » a été interviewée, puis invitée à recommander d'autres personnes potentiellement éligibles de son réseau pour participer à l'étude. Nous avons distribué stratégiquement des coupons de recrutement à diverses sources, notamment aux répondants aux entretiens qualitatifs WECS. Nous avons également demandé aux organismes communautaires travaillant avec WECS de distribuer ces coupons. Nous avons sélectionné des « semences » présentant des caractéristiques démographiques diverses, en tenant compte de facteurs tels que l'âge, le sexe, la localisation géographique et les types de relations sexuelles commerciales (par exemple, dans la rue, dans les maisons closes, etc.).

Ajout de répondants à l'échantillon par le biais de références : Les répondants ont reçu des cartes de recommandation, ou « coupons », à remettre à leurs proches pour participer à l'enquête. Les personnes munies de ces coupons se sont ensuite rendues sur le site de l'étude pour rencontrer l'équipe de recherche. Les participants potentiels ont été encouragés à appeler le responsable de terrain afin de prendre rendez-vous pour la visite d'étude. Chaque participant a reçu trois coupons de recommandation à envoyer à ses amis éligibles. Afin d'encourager la participation et les recommandations à LTS, nous avons offert une petite prime de 5 000 CFA (environ 8,15 USD) aux répondants ayant terminé l'entretien, et 5 000 CFA supplémentaires pour chaque recommandation réussie. Les participants devaient revenir pour une deuxième visite afin d'être remboursés en cas de recrutement réussi.

Nous avons recruté 51 semences à Kédougou et 49 à Saraya. Les prestataires de soins responsables du suivi médical des WECS dans les centres de santé de Kédougou et de Saraya, ainsi que le coordinateur du réseau Siguil Jiguen, chargé de la mobilisation communautaire du groupe cible des WECS (officiels et clandestins) pour le compte de l'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS) dans les deux départements, ont grandement contribué au recrutement des semences. Leur facilitation a également permis à l'équipe de recherche d'accéder au réseau très clandestin des WECS sénégalais.

Collecte de données

Nous avons traité les deux départements de la région de Kédougou comme un réseau intégré unique avec croisement entre les deux échantillons. Les données de chaque échantillon ont également été analysées séparément afin d'estimer la prévalence de la traite sexuelle dans chaque département. L'analyse des données LTS au niveau départemental comprenait des ajustements de pondération de l'échantillon à l'aide du schéma Volz-Heckathorn basé sur la taille du réseau social autodéclarée, générée par le package RDS. Pour l'analyse des données agrégées, des pondérations composites dérivées de la taille de la population des deux départements ont été appliquées. Des diagnostics tels que les arbres de recrutement et les courbes de convergence ont été réalisés à l'aide du package RDS. Les analyses statistiques ultérieures ont été réalisées dans Stata à l'aide des données pondérées générées par R.

Les entretiens ont été menés par des enquêteurs sénégalais expérimentés auprès des populations vulnérables et cachées. Ils ont suivi une formation en classe de cinq jours axée sur l'objectif de l'étude, les questions auxquelles elle vise à répondre, les objectifs du volet quantitatif et les éléments de l'entretien. Les entretiens ont été menés en anglais, en français ou dans les langues locales, selon le cas. Afin de garantir le respect des protocoles d'étude et des normes de qualité des données, les enquêteurs ont été étroitement encadrés par des superviseurs formés, qui les ont accompagnés et ont examiné les données. L'entretien a duré environ 45 à 60 minutes.

Échantillon réalisé

L'échantillon obtenu comprend 425 répondants dans chacun des départements. Le recrutement a été plus lent que prévu à Saraya. L'équipe d'étude a collaboré avec la communauté locale pour assurer le suivi des coupons non retournés afin d'accélérer la collecte des données. L'échantillon final était basé sur 51 semences à Kédougou et 49 à Saraya, et la taille cible de l'échantillon a été atteinte en 25 jours.

Analyse des données

L'analyse a traité les deux départements de la région de Kédougou comme un seul réseau intégré pour l'échantillonnage. Les échantillons ont été combinés au stade de l'analyse et des pondérations de population leur ont été attribuées, suivies de pondérations composites dérivées de la taille du réseau et de la population pour l'analyse finale. Les données de chaque échantillon ont également été analysées séparément pour estimer la prévalence de la traite à des fins sexuelles dans chaque département. L'analyse des données LTS comprenait des ajustements pour la taille du réseau social et les efforts de recrutement au sein des réseaux. Des analyses statistiques avancées ont été réalisées dans Stata à l'aide des pondérations d'échantillonnage Volz-Heckathorn générées par le package RDS dans R. Les données agrégées ont ensuite été analysées dans Stata à l'aide d'une pondération composite basée sur la taille de la population des deux départements.

L'estimation finale de la prévalence de la traite sexuelle à Kédougou a été déterminée comme le ratio des victimes de traite sexuelle identifiées au moment de l'enquête finale par rapport à la population de base (c'est-à-dire les femmes âgées de 18 à 30 ans qui se livraient à des activités sexuelles commerciales). Des analyses de sous-groupes basées sur l'âge, le département et le statut migratoire ont été explorées dans des tailles d'échantillons raisonnables. Outre les estimations de prévalence, notre analyse a examiné les facteurs prédictifs de la traite sexuelle, avec la contribution et l'affinement de l'équipe du CenHTRO avant le début de la collecte des données.

L'équipe du CenHTRO a développé des instruments d'étude basés sur les résultats de la recherche de base et des activités d'évaluation à mi-parcours, l'enquête quantitative étant utilisée dans les évaluations de base et finales.

METHODES QUALITATIVES

Population étudiée

Les répondants à l'étude qualitative comprenaient des parties prenantes clés, des survivantes de l'exploitation sexuelle et WECS. Les données ont été collectées au moyen d'entretiens approfondis semi-structurés, qui visaient à explorer la compréhension des répondants des changements de politique liés à la prévention et à la réponse à la traite au Sénégal, ainsi que les points de vue et les expériences de celles qui ont été victimes de la traite sexuelle et qui ont été impliquées dans des activités de prévention. Les données qualitatives analysées pour ce rapport comprenaient un sous-ensemble de 21 entretiens avec des femmes survivantes de la traite sexuelle au Sénégal qui avaient été rapatriées au Nigéria et 24 entretiens avec des informateurs clés (y compris des responsables de la mise en œuvre du programme et des parties prenantes au Sénégal et au Nigéria). En raison de préoccupations éthiques concernant les manquements au respect des procédures de collecte de données et les problèmes de qualité des données qui en résultent, un certain nombre d'entretiens ont été exclus de l'analyse dans ce rapport, notamment : des entretiens avec des femmes engagées dans le commerce du sexe au Sénégal (N = 32), des entretiens avec des survivantes de l'exploitation sexuelle qui résidaient dans des centres d'accueil au Sénégal (N = 9) et des entretiens avec des survivantes de l'exploitation sexuelle au Sénégal qui avaient été rapatriées au Nigéria (N = 5). Consultez la section Limitations de ce rapport pour plus de détails sur ces exclusions.

Principaux exécutants et parties prenantes

Des entretiens avec des informateurs clés (EIC) ont été menés auprès de 15 responsables clés de la mise en œuvre (FTS et ONUDC), de comités de vigilance communautaire (CVC) et d'autres membres/dirigeants communautaires ou d'ONG jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme CenHTRO. Dix entretiens ont été menés avec des responsables de la mise en œuvre au Sénégal et quatre avec des responsables de la mise en œuvre au Nigéria. En outre, 13 entretiens avec des informateurs clés ont été menés avec des parties prenantes clés aux niveaux national, régional et local (gouverneurs, préfets, agents de santé communautaires, médecins, forces de l'ordre, Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), Comité Départemental de Protection de l'Enfance (CDPE)) et les médias. Les enquêteurs se sont concentrés sur l'évolution des perspectives relatives à l'exploitation sexuelle et les initiatives visant à la prévenir et à y répondre depuis le rapport de référence de 2021. Les entretiens avec les parties prenantes ont eu lieu dans leurs bureaux. La confidentialité a été assurée par le choix de lieux calmes et clos où les discussions pouvaient avoir lieu sans contraintes majeures. Les personnes interrogées ont reçu 8 000 CFA (130,50 USD) pour les dédommager de leur temps, à l'exception des répondants qui ont travaillé avec les Forces de défense et de sécurité (FDS), les FTS et l'ONUDC.

Survivant(e)s de l'exploitation sexuelle

Les entretiens approfondis (EI) ont consisté en des entretiens qualitatifs avec des survivantes de la traite sexuelle bénéficiant de services d'un partenaire de mise en œuvre (FTS). L'objectif de cette collecte de données était d'approfondir les connaissances sur les expériences et les perceptions des survivantes concernant les services reçus par l'intermédiaire des partenaires de mise en œuvre, ainsi que sur l'impact de ces expériences sur leur bien-être. L'accent a été mis sur les recommandations formulées par les survivantes pour renforcer les programmes

et améliorer l'expérience des survivantes bénéficiant de services, la fréquence et la profondeur de leur engagement dans les programmes de lutte contre l'esclavage.

Vingt et une jeunes femmes âgées de 18 ans et plus, victimes de la traite sexuelle et ayant bénéficié de services au Sénégal puis rapatriées au Nigéria, et ayant bénéficié du programme CenHTRO, ont participé à des entretiens qualitatifs approfondis. Les répondantes ont été recrutées avec l'aide des partenaires locaux de mise en œuvre. Les entretiens ont été menés après obtention du consentement éclairé, en personne ou par téléphone.

Processus d'entretien qualitatif

Les entretiens avec des survivantes de la traite sexuelle au Sénégal, rapatriées au Nigéria, ont été menés en personne par des femmes chargées d'enquêtes qualitatives, expérimentées auprès de populations vulnérables et cachées, et ayant reçu une formation tenant compte des traumatismes pour interroger des femmes victimes de la traite. Les entretiens ont été menés en anglais ou dans les langues locales, selon le cas, et enregistrés pour transcription, après autorisation des répondantes. Au moment de l'entretien, les enquêtrices ont initié le processus de consentement éclairé, et l'entretien a été mené avec les participantes qui ont donné leur accord volontaire.

Les entretiens en face à face ont été menés dans des lieux sûrs et sécurisés, où se tenaient également des réunions du réseau de survivantes. Pour garantir la confidentialité, les partenaires, le personnel et les autres résidents n'étaient pas présents lors des entretiens. L'entretien a duré environ 45 à 60 minutes. Les survivant(e)s ayant subi la traite sexuelle au Sénégal et interrogés au Nigéria après leur rapatriement ont reçu une indemnisation de 15 000 nairas (environ 10 USD) pour leur temps et les ressources personnelles consacrées à la participation à l'entretien.

Au Nigéria, les enquêteurs ont été étroitement surveillés par des superviseurs formés, qui les ont accompagnés et ont examiné les enregistrements audio afin de garantir la fidélité aux protocoles d'étude et aux normes de qualité des données. Les mesures visant à minimiser les risques et à privilégier la sécurité et le bien-être des personnes interrogées ont été privilégiées. Un superviseur de la collecte de données est resté sur le terrain pendant au moins la première semaine de travail afin d'assurer la supervision de l'assurance qualité et d'observer la performance de chaque enquêteur.

Analyse des données qualitatives

Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'enregistreurs vocaux numériques (avec le consentement des personnes interrogées), puis transcrits dans Microsoft Word. Les assistants de recherche ont transcrit les entretiens. Après la transcription, l'équipe de recherche sur le terrain a procédé à un contrôle qualité des transcriptions (par réécoute des enregistrements et lecture des transcriptions). Les transcriptions respectaient les critères de confidentialité : les prénoms et noms des personnes interrogées étaient masqués et remplacés

par des initiales ou des pseudonymes. En outre, un système d'étiquetage a été utilisé pour faciliter la gestion et le traitement des données. Les transcriptions des entretiens ont ensuite été codées par l'équipe de recherche sur le terrain et combinées aux notes d'entretien. Les entretiens ont été codés dans NVivo selon des codes déductifs (tirés des modèles de compte rendu d'entretien et des thèmes majeurs ciblés pour les différentes transcriptions). Une fois le codage terminé, une analyse thématique des données a été réalisée, structurée par thèmes clés de l'étude, tels que les « recommandations de prévention » (Averill, 2002 ; Braun et Clarke, 2006). Des extraits des transcriptions sont utilisés dans le rapport pour illustrer les résultats.

Tous les fichiers et données numériques ont été transférés en toute sécurité sur des ordinateurs protégés par mot de passe, garantissant ainsi leur protection grâce à des dispositifs de sécurité supplémentaires. L'accès aux données a été strictement réservé par le chercheur principal de l'étude aux membres de l'équipe de recherche, selon les besoins. Les dossiers papier, comprenant les notes, les consentements éclairés et les listes de participants, ont été conservés dans une armoire verrouillée au bureau du Population Council à Dakar, sous la supervision de chercheurs expérimentés.

LIMITES

La recherche comporte plusieurs limites. Elles sont les suivantes :

Limites de l'enquête LTS

Toutes les données des répondants sont autodéclarées : Les résultats de cette étude sont basés sur des entretiens individuels et sont donc vulnérables aux biais de réponse, notamment à ceux liés à la désirabilité sociale. L'équipe de recherche s'est efforcée de minimiser ce risque en formant les enquêteurs à ce biais et en garantissant la confidentialité des participants lors du processus de consentement éclairé.

Absence de groupe témoin ou de groupe de comparaison dans la conception de la recherche : Compte tenu des caractéristiques fluctuantes et évolutives des populations cibles, qu'il s'agisse de migrantes ou de femmes pratiquant le commerce du sexe, ainsi que des environnements socio-économiques spécifiques dans lesquels elles évoluent, il n'a pas été possible de constituer un groupe témoin. Il sera donc difficile d'attribuer exclusivement les changements de caractéristiques observés entre le début et la fin de l'étude aux effets de l'intervention CenHTRO.

Approche de pondération : Les pondérations ont été calculées à l'aide de la méthode RDS-II, en s'appuyant sur le système de pondération Volz-Heckathorn. Elles sont basées sur la taille du réseau autodéclarée, ce qui peut être sujet à un biais de rappel et à des interprétations variables selon les répondants. Cela signifie que les pondérations individuelles peuvent être sous-estimées ou surestimées.

L'absence de données démographiques sur le nombre de personnes se livrant à des activités sexuelles commerciales au niveau départemental a empêché l'ajustement

2Dix entretiens ont été menés au total au Sénégal ; un entretien a été mené avec deux personnes.

de l'échantillon à la taille relative des départements de Kédougou et de Saraya. Recrutement croisé limité et/ou taille d'échantillon insuffisante : Comme la méthode RDS, la méthode LTS repose sur l'hypothèse d'un réseau unique dans les deux services d'échantillonnage. Cependant, il n'y a eu qu'une seule consultation croisée dans l'échantillon résultant. Bien qu'il n'existe aucune indication théorique sur le nombre minimal de liens entre les échantillons ou sur la mesure de la connectivité des sous-échantillons, en pratique, l'observation de liens multiples entre les deux échantillons serait préférable afin de tenir compte des erreurs de déclaration et des erreurs aléatoires.

Le recrutement croisé limité impliquait l'absence d'interconnexion entre les deux services ou une faible interconnexion des deux réseaux d'échantillons. Dans ce cas, les traiter comme des échantillons distincts aurait été un choix raisonnable. De ce fait, les 425 échantillons obtenus pour chaque service répondaient tout juste aux critères de convergence et d'équilibre de la méthode LTS, les rendant peu satisfaisants pour l'analyse désagrégée. Compte tenu de ces facteurs, nous présentons les résultats agrégés dans le rapport.

Limites du volet d'étude qualitative

Exclusions de données dues à des manquements dans la mise en œuvre des protocoles d'entretien approuvés lors de la conduite d'entretiens qualitatifs avec les WECS et les survivantes de la traite sexuelle :

Comme mentionné dans la section méthodes ci-dessus, tous les entretiens qualitatifs avec WECS (N = 32) et les survivantes de la traite sexuelle au Sénégal (N = 9) ainsi que certains entretiens avec des survivantes de la traite sexuelle au Nigéria (N = 5) ont été exclus de l'analyse de ce rapport. Des manquements à l'éthique et un manque de qualité découlant de manquements au protocole de recherche approuvé ont été identifiés lors d'un examen des transcriptions. Les préoccupations éthiques étaient liées à des écarts par rapport au protocole de l'étude, tels que l'interview par erreur de jeunes femmes de moins de 18 ans et la pose de questions de sondage et insensibles qui n'étaient pas approuvées pour faire partie des entretiens. Ces écarts par rapport au protocole ont été documentés et signalés au comité d'éthique. Le comité d'éthique a approuvé les mesures d'atténuation prises par l'équipe de recherche, telles que la prise de contact avec les partenaires d'intervention pour assurer le suivi des personnes interrogées au sujet de leurs expériences d'entretien et l'exclusion des entretiens de l'analyse pour ce rapport de fin d'étude. Par conséquent, les conclusions présentées dans ce rapport concernant les expériences des survivantes de la traite sexuelle en matière de services de prévention et de protection sont tirées d'entretiens menés au Nigéria avec des femmes survivantes de la traite sexuelle au Sénégal (N = 26). Ces entretiens ont été menés conformément au protocole et répondaient donc aux critères d'inclusion.

Indisponibilité de certaines parties prenantes pour les entretiens qualitatifs :

Au cours de l'étude, les chercheurs ont rencontré des difficultés pour planifier et trouver le temps nécessaire pour mener les entretiens avec les parties prenantes sélectionnées. Cela était dû à l'absence de ces dernières en mission régionale et/ou en déplacement professionnel, ou à l'impossibilité de planifier efficacement les entretiens en raison de facteurs liés à la situation politique au Sénégal.

Considérations éthiques

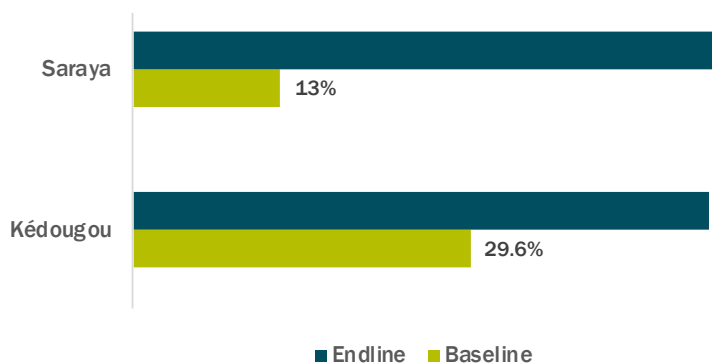
Les approbations éthiques ont été obtenues auprès du Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé (CNEERS) à Dakar, au Sénégal ; du Comité d'Éthique de la Recherche en Santé de l'État d'Ondo au Nigéria ; et du Comité d'Évaluation Institutionnelle du Population Council (New York), l'Université de Géorgie ayant obtenu une dérogation de son IRB en tant que chercheurs non engagés. Tous les participants à cette étude ont été activement impliqués volontairement, sans aucune coercition ni contrainte, garantissant que leur participation était entièrement basée sur leur propre choix et consentement. Afin de garantir la confidentialité des participants, plusieurs mesures ont été mises en œuvre. Les identifiants personnels n'ont pas été inscrits sur les transcriptions. Les enregistrements et les transcriptions ont été stockés en toute sécurité dans les bureaux du Population Council à Dakar, accessibles uniquement aux coordinateurs de l'étude, aux assistants de recherche et aux investigateurs. Les données électroniques ont été stockées sur des ordinateurs protégés par mot de passe et anonymisées. Les noms des participants et les informations d'identification n'ont été mentionnés dans aucune publication, rapport ou présentation, et tout le personnel de recherche impliqué dans l'étude a reçu une formation en éthique de la recherche selon les normes internationalement reconnues, les intervieweurs signant également des accords de confidentialité.

PRINCIPAUX RESULTATS QUANTITATIFS

PREVALENCE DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

La traite sexuelle a été définie dans cette analyse comme un acte sexuel commercial induit par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir un tel acte n'avait pas atteint l'âge de 18 ans. Nous estimons que 51 % des femmes engagées dans le commerce du sexe dans les deux départements de Kédougou et de Saraya ont été victimes de traite sexuelle en 2023 (Figure 1). Ce niveau s'est avéré approximativement identique à Saraya (51 %) et à Kédougou (1 %).

Figure 1: Prévalence de la traite à des fins sexuelles par département, données initiales et données finales (%)



Les tailles d'échantillon obtenues sont de n = 425 pour Saraya et Kédougou, soit un total de N = 850. Parmi eux, N = 842 participants ont été vérifiés pour avoir des coupons valides et avoir établi des contacts de référence avec des participants en amont et en aval. Leurs données ont été utilisées pour estimer la prévalence de la traite sexuelle à l'aide de la méthode LTS. La proportion de femmes impliquées dans le commerce du sexe qui ont été victimes de traite sexuelle est similaire dans les deux départements.

Le taux de prévalence estimé à 51 % est supérieur aux estimations de 2021, qui étaient de 30 % (Kédougou) et de 13 % (Saraya). L'équipe d'étude a confirmé que des indicateurs de prévalence identiques ont été utilisés dans les deux enquêtes. Les explications possibles de cette forte augmentation des mesures de prévalence sont les suivantes :

- Au Sénégal, WECS comprend peut-être mieux les questions posées par les enquêteurs sur la traite. Par exemple, ils comprennent

peut-être mieux ce que signifient « être forcé » ou « coercition », ce qui pourrait être dû à leur participation aux activités/interventions du projet.

- Les parties prenantes ont constaté que, depuis 2021, les programmes et services de soutien aux survivantes de la traite sexuelle étaient mieux connus et que la traite était davantage perçue comme un problème préoccupant. Cette visibilité accrue aurait pu inciter davantage de personnes à reconnaître les situations de traite sexuelle et à témoigner de leur expérience.

- Les membres du WECS qui ont participé à cette enquête finale ont peut-être ressenti moins de stigmatisation en fournissant des réponses véridiques dans l'enquête, peut-être en raison d'une confiance accrue dans les activités de lutte contre la traite au cours des deux ans et demi écoulés depuis 2021.

- La méthodologie d'échantillonnage LTS (ensemencement et références réseau) utilisée pour cette étude finale a peut-être permis d'atteindre plus efficacement les victimes de la traite sexuelle, par rapport à la méthodologie RDS utilisée pour l'étude de base.

- L'étude de référence de 2021 a sous-estimé le taux de prévalence.

- Il est possible que la prévalence du trafic sexuel ait augmenté depuis le début de l'année.

Bien que de nombreuses explications soient possibles, il est probable qu'une combinaison de facteurs ait conduit à estimer un taux plus élevé à la fin de l'étude qu'au début. Globalement, l'estimation de la prévalence reflète une visibilité accrue de la traite à des fins sexuelles comme un problème préoccupant, ce qui concorde avec les points de vue des parties prenantes sur l'impact des initiatives de lutte contre la traite depuis 2021.

PROFIL DES REpondants QUANTITATIFS

L'enquête quantitative finale ciblait toutes les femmes âgées de 18 à 30 ans se livrant à des activités sexuelles commerciales dans les communautés étudiées. Au total, 842 femmes ont été interrogées pour l'enquête finale. Leurs coupons valides ont été vérifiés et elles répondaient aux critères d'inclusion, contre 561 femmes interrogées au départ. Parmi les 842 participantes à l'enquête finale, 450 ont déclaré répondre aux critères de classification comme victimes de traite sexuelle, contre 392 qui ne répondaient pas à ces critères (non-victimes).

Âge

L'âge des participantes variait de 18 ans (la plus jeune) à 30 ans (la plus âgée). L'enquête finale a touché davantage de femmes plus jeunes que l'enquête initiale

²All data analysis presented in the report was based on weighted data as described in the appendix. The prevalence estimates for sex trafficking were the ratio of identified sex trafficking victims/survivors and the total sample (i.e., WECS in the age of 18-30) in the past 12 months relative to the time when the endline survey was conducted (i.e., June 2024).

: 48,1 % étaient âgées de 18 à 24 ans à la fin de l'étude, contre 43,8 % à l'inclusion. Cette différence n'était toutefois pas statistiquement significative (tableau 2, $p = 0,130$).

Nationalité, religion et état matrimonial

Comme dans l'enquête initiale, la majorité des participantes étaient originaires du Nigéria (83,6 % à la fin de l'enquête contre 73,5 % à la base, $p \leq 0,001$). Un peu plus de 10 % des participantes à l'enquête finale étaient originaires du Sénégal, contre 8 % à la base. Par rapport à l'enquête initiale, l'enquête finale a impliqué moins de femmes du Mali (0,2 % à la fin de l'enquête contre 13,3 % à la base, $p < 0,001$) et du Burkina Faso (0,2 % à la fin de l'enquête contre 2,3 % à la base, $p = 0,001$). À la fin, 5,6 % des femmes ont déclaré être originaires d'autres endroits. La majorité des répondantes (81,9 %) étaient chrétiennes, tandis que le pourcentage de répondantes musulmanes (18,1 %) était plus élevé que celui mesuré dans l'enquête initiale (11,0 %, $p \leq 0,001$). La majorité des femmes étaient célibataires (78,1 %) et environ les deux tiers ont déclaré avoir au moins un enfant (66,1 %).

TABLEAU 2 : Profil des femmes engagées dans le commerce du sexe lors des enquêtes de fin et de base

		Ligne de base		Ligne d'arrivée		valeur p
		n	% pondéré (IC à 95 %)	n	% pondéré (IC à 95 %)	
Âge (années)	18–24	246	43,9 (40,1, 48)	411	48,1 (44,5, 52,0)	0,130
	25–30	315	56,1 (51,7, 60,4)	431	51,9 (48,1, 55,5)	0,149
Lieu d'origine	Sénégal	45	8 (5,9, 10,3)	104	10,3 (8,4, 12,5)	0,133
	Nigeria	412	73,5 (69,9, 77,4)	683	83,6 (80,9, 86,1)	<0,001
	Mali	75	13,3 (10,5, 16)	2	0,2 (0,06, 1,0)	<0,001
	Burkina Faso	13	2,3 (1,1, 3,6)	3	0,2 (0,06, 0,8)	0,001
	Autre lieu	16	2,8 (1,6, 4,3)	50	5,6 (4,2, 7,6)	0,011
Éducation	Inférieur au secondaire	240	42,7 (38,3, 46,9)	347	41,4 (37,8, 45,0)	0,649
	Secondaire et supérieur	321	57,3 (52,9, 61,1)	493	58,6 (54,9, 62,2)	0,642
Statut scolaire	Actuellement inscrit	—	—	20	1,6 (1,0, 2,6)	—

		Ligne de base		Ligne de fin		valeur p
		n	% pondéré (IC à 95 %)	n	% pondéré (IC à 95 %)	
Religion	Islam	62	11 (8,2, 13,6)	169	18,1 (15,5, 21,1)	<0,001
	Chrétien (orthodoxe, protestant, catholique, etc.)	499	88,9 (86,1, 91,4)	670	81,9 (78,9, 84,5)	<0,001
Origine ethnique	Igbo	167	29,9 (26,2, 33,5)	341	40,5 (37,0, 44,2)	<0,001
	Yoruba	138	24,5 (20,9, 27,8)	84	10,3 (8,2, 12,8)	<0,001
	Edo	95	16,9 (13,9, 20,1)	55	6,9 (5,2, 9,1)	<0,001
	Ogbia	50	8,9 (6,6, 11,2)	0	0	<0,001
	Efik	43	7,7 (5,5, 10)	1	0,04 (0,0, 0,2)	<0,001
	Autre	68	12,2 (9,5, 15)	361	42,2 (38,6, 45,9)	<0,001
Langue principale	Anglais	415	74,1 (70,2, 77,7)	562	67,8 (64,2, 71,1)	0,015
	Français	65	11,7 (9,1, 14,4)	13	1,6 (0,8, 2,9)	<0,001
	Igbo	18	3,2 (1,8, 4,8)	76	9,4 (7,5, 11,9)	<0,001
	Yoruba	17	2,9 (1,6, 4,5)	21	2,8 (1,8, 4,4)	0,919
	Autre	45	8,1 (6,1, 10,3)	170	18,4 (15,8, 21,3)	<0,001
État matrimonial	Célibataire	488	87,1 (84,1, 90)	654	78,1 (74,9, 81,0)	<0,001
	Divorcé(e) - non remarié(e)	32	5,7 (3,9, 7,8)	95	11,7 (9,6, 14,4)	<0,001
	Marié	18	3,3 (1,8, 4,8)	27	2,9 (1,9, 4,3)	0,683
	Veuf(ve) non remarié(e)	12	2,1 (1,1, 3,6)	23	2,7 (1,7, 4,2)	0,505
	Séparé	7	1,2 (0,4, 2,1)	24	2,4 (1,6, 3,7)	0,081
	Cohabiter ou vivre avec un partenaire	3	0,5 (0,1, 1)	19	2,1 (1,3, 3,5)	0,010
Avoir des enfants	Avoir au moins un enfant	404	71,9 (68,1, 75,8)	553	66,1 (62,5, 69,5)	0,028
alphabétisation	alphabétisation de base	350	62,4 (58,3, 66,3)	661	77,3 (74,0, 80,2)	<0,001

J'ai vécu avec lui en grandissant	Les deux parents biologiques	357	63,8 (59,7, 67,7)	518	62,3 (58,6, 65,8)	0,584
	Un parent biologique	134	23,7 (20,1, 27,3)	217	25,0 (21,9, 28,3)	0,596
	Autres membres de la famille	63	11,2 (8,9, 13,9)	100	11,9 (9,8, 14,6)	0,692
	En tant que travailleuse domestique	5	0,9 (0,2, 1,6)	0	0	—
Famille d'accueil/ placement en institution	Être placé en famille d'accueil ou en institution pendant l'enfance	23	4 (2,5, 5,8)	4	0,4 (0,2, 1,3)	<0,001

Éducation

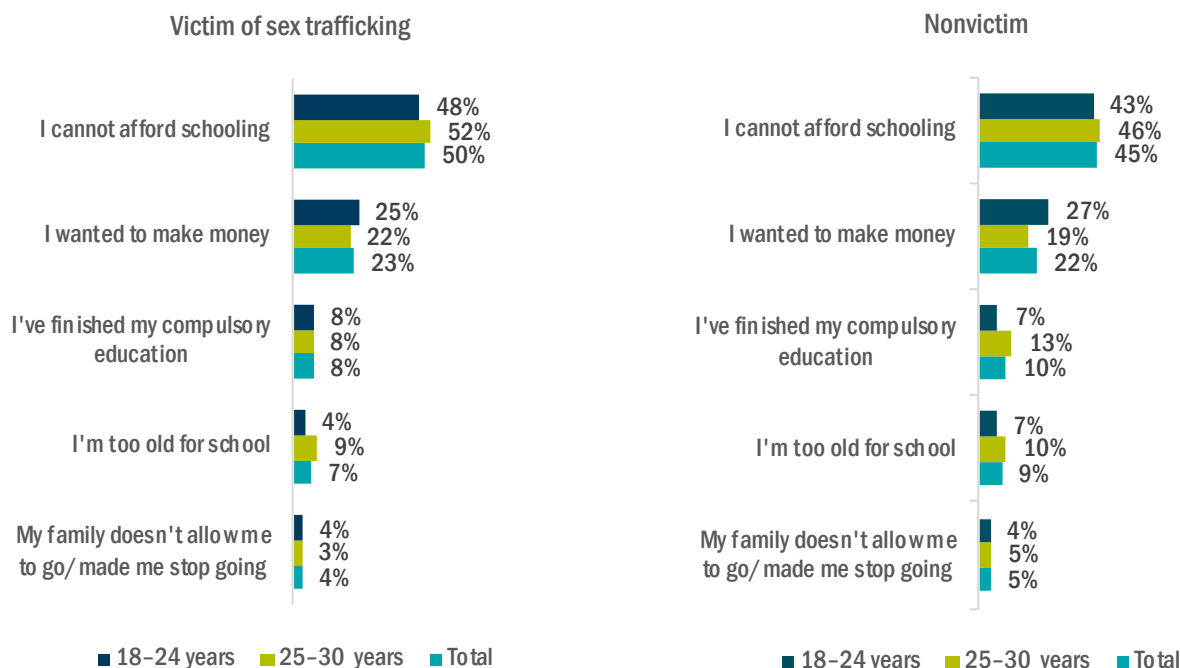
La majorité des répondants du WECS ont déclaré avoir terminé leurs études secondaires ou plus à la fin de l'enquête (58,6 %), ce qui ne différait pas significativement de l'échantillon de référence (57,3 %, $p = 0,642$). À la fin de l'enquête, 77,3 % ont déclaré avoir un niveau d'alphabétisation de base, ce qui était supérieur aux 62,4 % d'alphabétisation déclarés au départ ($p \leq 0,001$). Seul un faible pourcentage de répondants à la fin de l'enquête (1,6 %) étaient actuellement inscrits à l'école, bien qu'une majorité d'entre eux aient terminé leurs études secondaires ou aient dépassé l'âge scolaire normal. La raison la plus citée pour ne pas s'inscrire à l'école était le coût (45,7 % à 49,0 % selon les groupes d'âge, figure 6). Un pourcentage plus élevé de répondants à la fin de l'enquête ont déclaré vouloir générer des revenus comme raison de leur non-inscription à l'école (20,2 % à 25,7 % selon les groupes d'âge) qu'au départ (9 %). Les raisons invoquées par les victimes de la traite sexuelle et les non-victimes étaient similaires.

Conditions de vie de l'enfance

Les répondantes à l'enquête WECS ont déclaré avoir grandi principalement avec leurs deux parents biologiques (62,3 %) ou avec un seul parent biologique (25,0 %). Les autres ont généralement grandi avec d'autres membres de la famille (11,9 %). Très peu de femmes ont déclaré avoir été placées en famille d'accueil ou en institution à un moment donné de leur enfance (0,4 %), ce qui est significativement inférieur à la valeur initiale (4,0 %, $p < 0,001$, tableau 2). De nombreux WECS (38,7 %) ont déclaré avoir souffert de la faim au moins une partie du temps pendant leur enfance, et 23,5 % d'entre eux ont déclaré avoir souffert de la faim « souvent » ou « très souvent ». Une majorité de répondants (84,2 %) ont déclaré que leurs conditions de vie étaient identiques ou meilleures que celles des autres ménages du quartier.

Très peu de répondants à l'enquête finale ont déclaré avoir été exposés à la consommation de drogues (2 %) ou en avoir consommé eux-mêmes (2 %) dans leur foyer d'enfance avant l'âge de 18 ans. Cependant, 26 % ont déclaré que de l'alcool était souvent ou parfois consommé dans leur foyer d'enfance, et 17 % ont déclaré en consommer parfois ou souvent. L'exposition et la consommation déclarées de drogues et d'alcool avant l'âge de 18 ans étaient similaires entre les victimes de la traite sexuelle et les non-victimes (figure 2).

Figure 2: Cinq principales raisons de ne pas être inscrit à l'école, par statut de victime et groupe d'âge



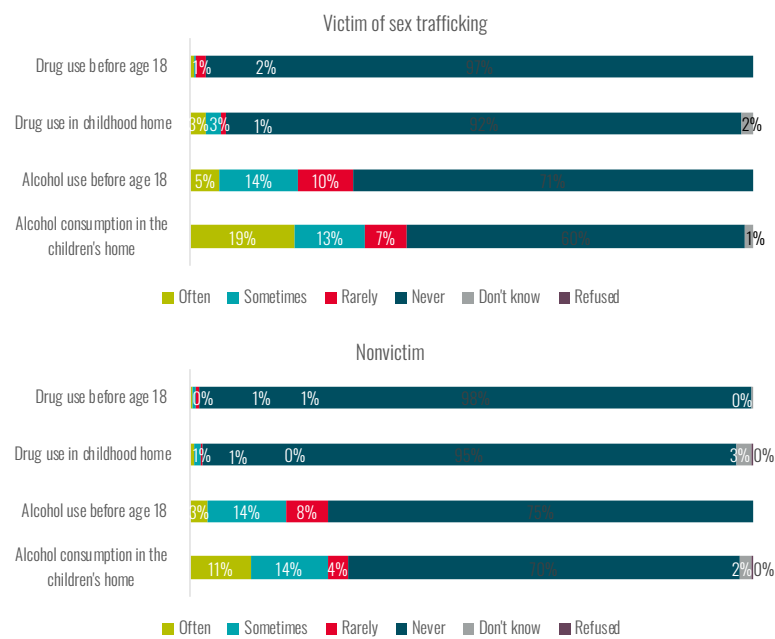
Conditions de vie de l'enfance

Les répondantes à l'enquête WECS ont déclaré avoir grandi principalement avec leurs deux parents biologiques (62,3 %) ou avec un seul parent biologique (25,0 %). Les autres ont généralement grandi avec d'autres membres de la famille (11,9 %). Très peu de femmes ont déclaré avoir été placées en famille d'accueil ou en institution à un moment donné de leur enfance (0,4 %), ce qui est significativement inférieur à la valeur initiale (4,0 %, $p < 0,001$, tableau 2). De nombreux WECS (38,7 %) ont déclaré avoir souffert de la faim au moins une partie du temps pendant leur enfance, et 23,5 % d'entre eux ont déclaré avoir souffert de la faim « souvent » ou « très souvent ». Une majorité de répondants

(84,2 %) ont déclaré que leurs conditions de vie étaient identiques ou meilleures que celles des autres ménages du quartier.

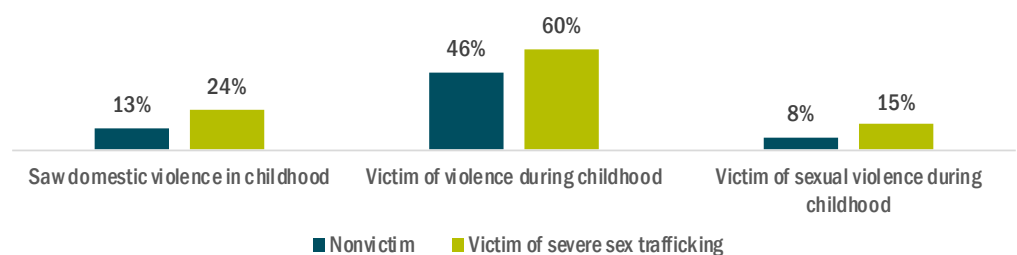
Très peu de répondants à l'enquête finale ont déclaré avoir été exposés à la consommation de drogues (2 %) ou en avoir consommé eux-mêmes (2 %) dans leur foyer d'enfance avant l'âge de 18 ans. Cependant, 26 % ont déclaré que de l'alcool était souvent ou parfois consommé dans leur foyer d'enfance, et 17 % ont déclaré en consommer parfois ou souvent. L'exposition et la consommation déclarées de drogues et d'alcool avant l'âge de 18 ans étaient similaires entre les victimes de la traite sexuelle et les non-victimes (figure 3).

Figure 3: Exposition et consommation déclarées de drogues et d'alcool avant l'âge de 18 ans, selon le statut de victime



On a demandé aux répondants s'ils avaient déjà été exposés ou victimes de violence durant leur enfance (Figure 4). Parmi les participants à l'étude finale, les victimes de traite sexuelle étaient significativement plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence physique durant l'enfance (60 %) que les non-victimes (46 %, $p = 0,000$), ainsi que plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle durant l'enfance (15 % de victimes contre 8 % de non-victimes, $p = 0,000$). L'exposition à la violence domestique durant leur enfance était également plus élevée chez les victimes (24 %) que chez les non-victimes (13 %, $p = 0,000$).

Figure 4: Exposition à la violence pendant l'enfance, selon le statut de victime

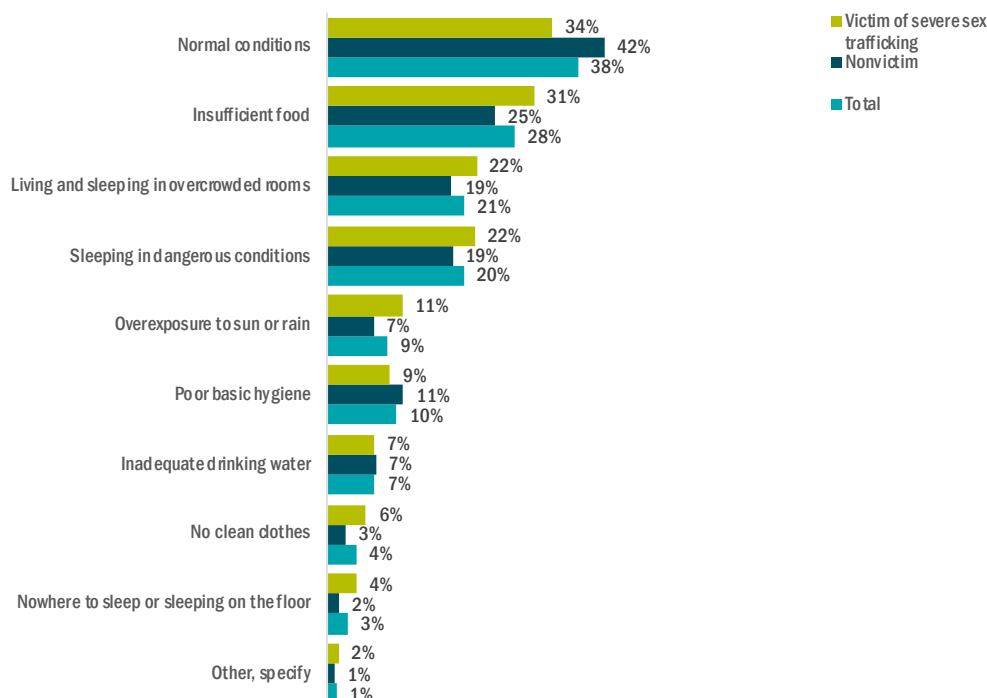


Conditions de vie avant de se livrer à des activités sexuelles commerciales

L'enquête finale demandait aux participantes si elles avaient connu des conditions de vie préjudiciables avant de se livrer à des activités sexuelles commerciales. Environ 62 % des répondantes ont déclaré avoir connu une ou plusieurs conditions de vie préjudiciables, ce qui était plus élevé chez les victimes de la traite sexuelle (66 %) que chez les non-victimes (58 %, $p = 0,000$). Les expériences les plus fréquemment rapportées étaient le manque de nourriture (28 %), le fait de

vivre et de dormir dans des chambres surpeuplées (21 %) et de dormir dans des conditions dangereuses (20 %) (Figure 5). Trois pour cent ont déclaré n'avoir nulle part où dormir ou dormir par terre.

Figure 5: Living conditions before engaging in commercial sex (% , multiple response)



Profil des victimes d'exploitation sexuelle

Comme le montre le tableau 3, les victimes étaient réparties à peu près également entre les deux groupes d'âge à la fin de l'enquête (51,7 % de 18 à 24 ans, 48,3 % de 25 à 30 ans), tandis que les non-victimes étaient légèrement plus âgées (55 % de 25 à 30 ans, 44,5 % de 18 à 24 ans, $p = 0,000$). Les lieux d'origine des femmes qui se livrent au commerce du sexe étaient également similaires entre les victimes de la traite sexuelle et les non-victimes, avec un peu plus de non-victimes venant du Nigéria (85,7 %) que de non-victimes (81,7 %, $p = 0,038$). Environ 10 % des victimes et des non-victimes étaient originaires du Sénégal. L'enquête finale incluait très peu de femmes du Mali à la fin de l'enquête (0,5 % de victimes, 0 non-victime), ce qui était significativement inférieur à celui de

l'enquête de base, où plus de 10 % des femmes interrogées dans chaque groupe étaient d'origine malienne.

Les victimes de trafic sexuel étaient plus susceptibles de déclarer être célibataires (80,5 %) à la fin de l'étude que les non-victimes (75,7 %, $p = 0,026$), tandis que les non-victimes étaient plus susceptibles que les victimes d'être divorcées (15,7 % contre 8,0 %). Peu de répondantes dans les deux groupes ont déclaré être actuellement mariées (3,5 % de victimes, 2,2 % de non-victimes). Les femmes des deux groupes étaient similaires dans la déclaration d'avoir au moins un enfant (65,5 % de victimes, 66,7 % de non-victimes).

TABLEAU 3. Données démographiques des victimes et des non-victimes de la traite sexuelle

		Ligne de base		Ligne de fin		valeur p Victimes contre non-victimes
		Victimes de trafic sexuel (n=104)	Non-victimes (n=457) %(n)	Victimes de trafic sexuel (n=450) %(n) (IC à 95 %)	Non-victimes (n=392) %(n) (IC à 95 %)	
Âge (%)	18-24 ans	%(n)	45 (204)	51.7 (234) (48.0, 55.2)	44.5 (177) (40.9, 48.2)	0.005
	25-30 ans	60 (62)	55 (253)	48.3 (216) (44.7, 51.8)	55.5 (215) (51.8, 59.1)	0.005
Lieu d'origine (%)	Senegal	13 (13)	7 (32)	10.1 (55) (8.1, 12.4)	10.4 (49) (8.4, 12.8)	0.848
	Nigeria	68 (70)	75 (342)	81.7 (357) (78.8, 84.4)	85.7 (326) (83.0, 88.1)	0.038
	Mali	12 (13)	14 (62)	0.5 (2) (0.2, 1.3)	0 (0)	--
	Burkina Faso	1 (1)	3 (12)	0.1 (1) (0.0, 0.6)	0.4 (2) (0.1, 1.1)	0.313
	Autre lieu	7 (7)	2 (9)	7.6 (55) (5.9, 9.7)	3.6 (15) (2.4, 5.2)	0.000
État matrimonial (%)	Célibataire	85 (88)	87 (400)	80.5 (357) (77.4, 83.1)	75.7 (297) (72.4, 78.7)	0.026
	Divorcé(e) - non remarié(e)	9 (9)	5 (23)	8.0 (37) (6.2, 10.0)	15.7 (58) (13.2, 18.5)	0.000
	Marié	1 (1)	4 (17)	3.5 (17) (2.4, 5.0)	2.2 (10) (1.3, 3.5)	0.134
	Veuf(ve) non remarié(e)	2 (2)	2 (10)	3.0 (14) (1.9, 4.4)	2.5 (9) (1.5, 3.8)	0.563
	Séparé	3 (3)	1 (4)	2.4 (13) (1.5, 3.7)	2.4 (11) (1.4, 3.7)	1.000
	Cohabiter ou vivre avec un partenaire	0 (0)	1 (3)	2.6 (12) (1.7, 4.0)	1.6 (7) (0.8, 2.6)	0.179
Avoir des enfants (%)	Avoir au moins un enfant	68 (70)	73 (333)	65.5 (297) (62.0, 68.8)	66.7 (256) (63.3, 70.1)	0.624

Facteurs de risque associés au fait d'être victime d'exploitation sexuelle

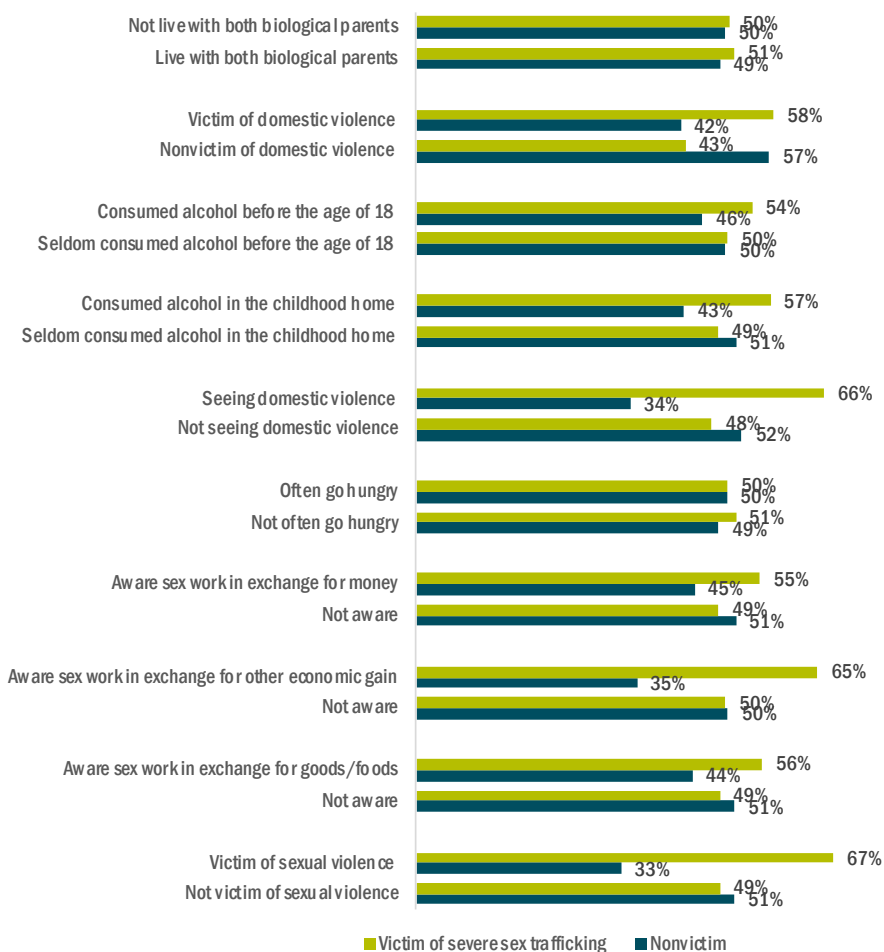
Les personnes victimes de traite à des fins sexuelles sont plus susceptibles de présenter trois facteurs de risque ou plus (55 %) que les non-victimes (45 %, $p = 0,000$) (Figure 12). Inversement, 53 % des non-victimes présentent deux facteurs de risque, tandis que seulement 47 % des victimes de traite à des fins sexuelles sont confrontées à deux facteurs de risque ($p = 0,130$). Il y avait moins de victimes de traite à des fins sexuelles qui ne présentaient aucun facteur de risque (43 %) que de non-victimes sans facteur de risque (57 %, $p = 0,009$) (Figure 6). Comme décrit ci-dessus, les victimes de traite à des fins sexuelles étaient plus susceptibles d'avoir été exposées à l'alcool ou d'en avoir consommé pendant l'enfance, ainsi que d'avoir été exposées à la violence physique ou sexuelle ou d'en avoir été victimes.

Figure 6: Trafic sexuel selon le nombre de facteurs de risque dans l'enfance (% de victimes)



Les victimes étaient également plus susceptibles d'être conscientes du commerce du sexe comme stratégie de génération de revenus (55 %) que les non-victimes (45 %, $p = 0,002$), ainsi que plus conscientes du commerce du sexe comme moyen d'obtenir d'autres gains économiques (65 % de victimes contre 35 % de non-victimes, $p = 0,000$) (Figure 7).

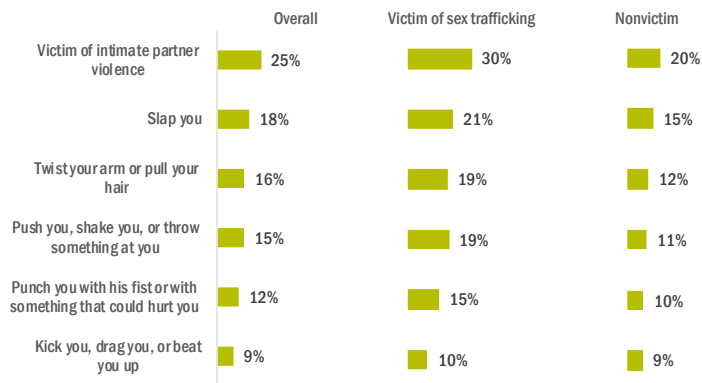
Figure 7: Proportion de personnes se livrant à des activités sexuelles commerciales qui sont victimes de trafic sexuel, par facteur de risque (%)



Violence et menaces de violence de la part du partenaire intime

Comme le montre la figure 8, on a demandé aux femmes mariées, en concubinage ou divorcées si elles avaient subi une forme quelconque de violence physique de la part de leurs partenaires intimes, passés ou présents. Au total, 25 % ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale, les formes les plus courantes étant les gifles (18 %) et les coups de bras ou les tirages de cheveux (16 %). Parmi les victimes de traite à des fins sexuelles, 30 % ont déclaré avoir subi des violences conjugales, suivies des gifles (21 %).

Figure 8: Violence conjugale, selon le statut de la victime (% , réponse multiple)



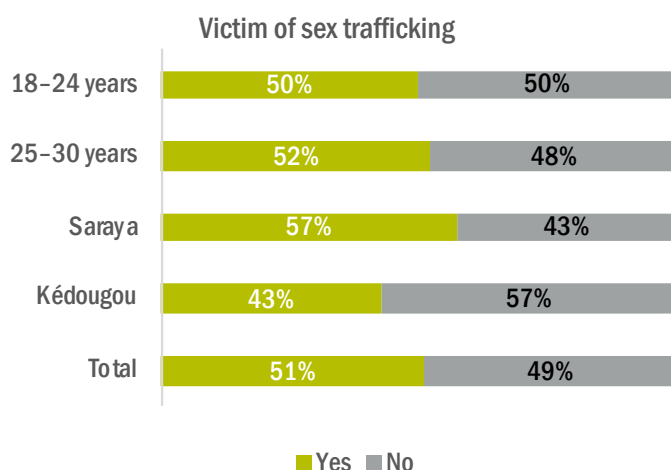
FORCE, FRAUDE ET COERCITION : INDICATEURS DE LA TRAITE A DES FINS SEXUELLES

This section reports on experiences of force, fraud and coercion which are indicators of sex trafficking. As described in the methods section and in Table 1, a respondent was classified as someone who experienced sex trafficking if they reported at least one of the sex trafficking indicators among the four categories of exploitation in the past 12 months. The four exploitation categories included (1) Exploitative Recruitment, (2) Employment Practices and Debt, (3) Coercion and Control over personal life and (4) Loss of Freedom of Movement.

Recrutement abusif Recrutement par tromperie

Most individuals who were victims of sex trafficking reported that their job was completely different from what they had been led to believe (51%; Figure 9). Among victims, those aged 25–30 years were equally likely to experience job deception (52%) as those aged 18–24 years (50%, $p=0.579$). Job deception was more prevalent in the Saraya region (57%) compared to Kédougou (43%, $p=0.000$).

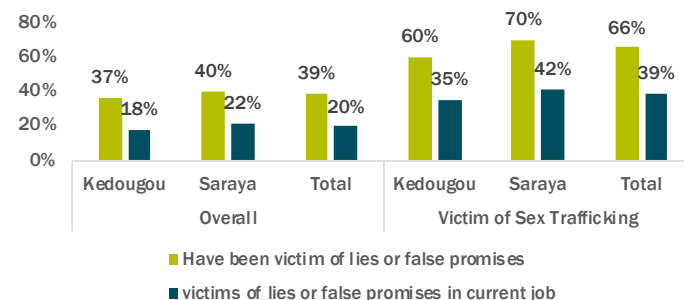
Figure 9: L'emploi s'est avéré complètement différent de ce que la femme avait été amenée à croire, par groupe d'âge et par service (% de victimes)



Globalement, 39 % des participants ont estimé avoir été victimes de mensonges ou de fausses promesses, tandis que 20 % ont déclaré avoir été trompés ou avoir reçu de fausses promesses dans leur emploi actuel (Figure 10). La prévalence des mensonges ou des fausses promesses dans leur emploi actuel était légèrement plus élevée à Saraya (22 %) qu'à Kédougou (18 %, $p = 0,044$).

Les victimes de la traite sexuelle étaient plus susceptibles d'avoir été trompées par des mensonges ou de fausses promesses dans l'emploi actuel (39 %) par rapport aux emplois occupés dans le passé (27 %, $p < 0,001$) (Figure 15). Parmi les victimes de la traite sexuelle, les mensonges ou les fausses promesses étaient plus fréquemment signalés à Saraya (70 %) qu'à Kédougou (60 %, $p = 0,005$).

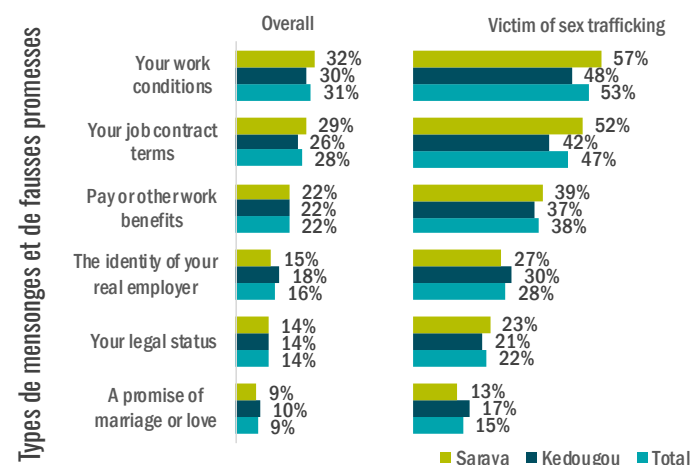
Figure 10: Victime de mensonges ou de fausses promesses, par département ; victime de trafic sexuel, par département (%)



Dans l'ensemble, les victimes de traite sexuelle ont souvent été victimes de mensonges ou de fausses promesses concernant divers aspects de leur travail, notamment leurs conditions de travail, leurs contrats de travail, leurs salaires et l'identité de leur véritable employeur. Par exemple, 53 % et 47 % des victimes de traite sexuelle ont été induites en erreur sur leurs conditions de vie, les termes de leur contrat de travail ou leurs avantages. Ces tendances étaient généralement plus fréquentes dans le département de Saraya que dans celui de Kédougou (figure 16).

Globalement, les victimes de la traite sexuelle ont fréquemment été trompées ou ont reçu de fausses promesses concernant la plupart des variables, notamment les conditions de travail, les contrats de travail, les salaires et l'identité de leur véritable employeur. Par exemple, 53 % et 47 % des victimes de la traite sexuelle ont été induites en erreur sur leurs conditions de vie et les termes de leur contrat de travail ou leurs avantages, respectivement. Cette tendance était observée dans les départements de Kédougou et de Saraya (figure 11).

Figure 11: Types de mensonges et de fausses promesses faites aux personnes se livrant à des activités sexuelles commerciales et ayant déjà été victimes de mensonges, par service (%)

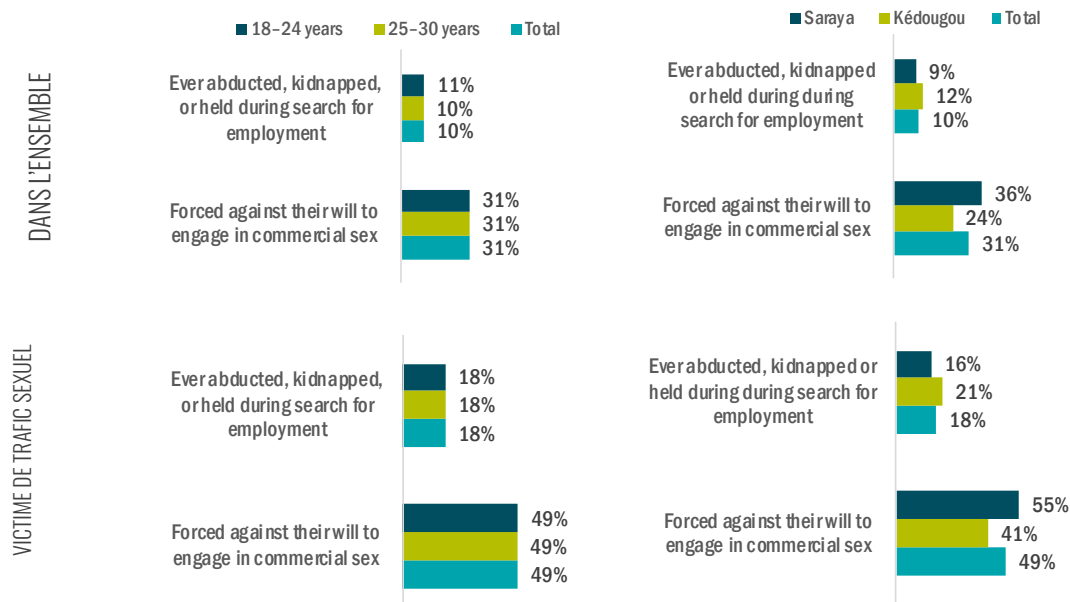


Recrutement coercitif

Comme le montre la figure 17, 31 % de toutes les participantes ont déclaré se sentir forcées contre leur gré à se livrer à des rapports sexuels commerciaux, tandis que 10 % avaient déjà été enlevées, séquestrées ou retenues en captivité alors qu'elles cherchaient un emploi. Aucune différence n'a été observée selon l'âge en termes de

soumission à de tels abus. Par département, un pourcentage plus élevé de femmes ont été forcées contre leur gré à se livrer à des rapports sexuels commerciaux à Saraya (36 %) qu'à Kédougou (24 %, $p = 0,000$). De nombreuses femmes victimes de traite à des fins sexuelles ont déclaré avoir été contraintes contre leur gré à se livrer à des activités sexuelles commerciales (49 %). De même, une forte proportion de femmes victimes de traite à des fins sexuelles (18 %) ont été enlevées, séquestrées ou retenues en captivité pendant leur recherche d'emploi (figure 12).

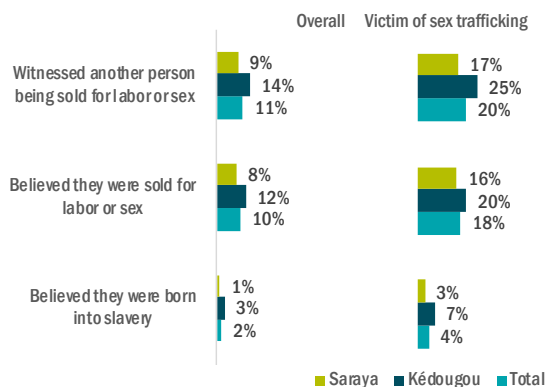
Figure 12: Recrutement coercitif dans le commerce du sexe par âge et par département, victimes de trafic sexuel (%)



Expérience d'esclavage

Parmi toutes les femmes engagées dans le commerce sexuel (WECS), 11 % ont déclaré avoir été témoins de la vente d'une autre personne à des fins de travail ou d'exploitation sexuelle, tandis que 10 % pensaient avoir elles-mêmes été vendues pour du travail ou du sexe (Figure 23). En outre, 2 % estimaient être nées en esclavage (Figure 23). Parmi les victimes de traite sexuelle, 20 % ont rapporté avoir été témoins de la vente d'une autre personne pour du travail ou du sexe. De plus, 18 % des victimes de traite sexuelle croyaient avoir été vendues, et 4 % pensaient être nées en esclavage. Dans la plupart des cas, ces proportions étaient légèrement plus élevées à Kédougou qu'à Saraya (Figure 13).

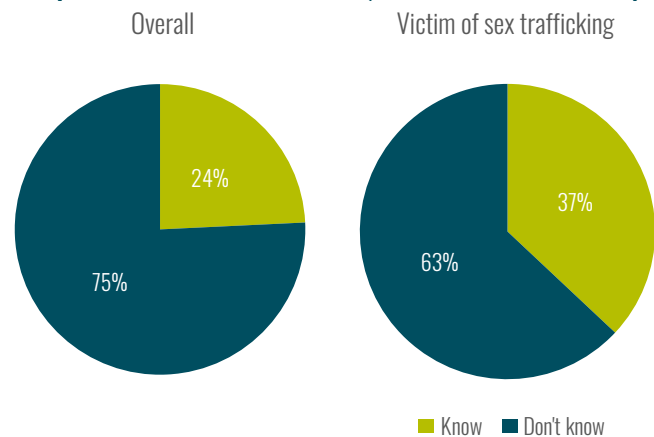
Figure 13: Expérience de l'esclavage par département, selon le statut de la victime (%)



Transport forcé ou coercitif

Dans l'ensemble, 75 % des femmes engagées dans le commerce sexuel (WECS) ignoraient qu'elles allaient être transportées vers un autre lieu à des fins de commerce sexuel (Figure 14). Parmi les victimes de la traite sexuelle ayant été déplacées vers un autre endroit, 63 % ne savaient pas qu'elles seraient transportées ailleurs.

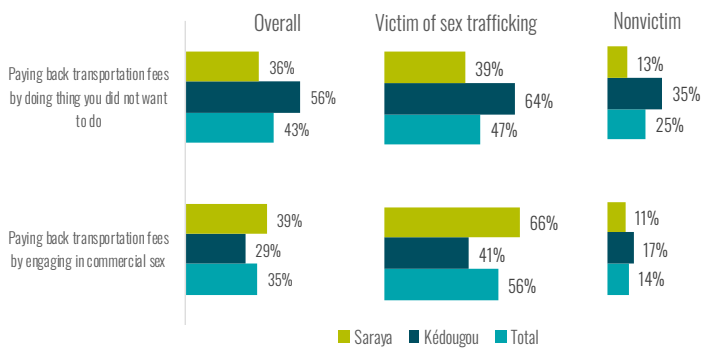
Figure 14: Connaissance préalable du déplacement vers un autre lieu à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, selon le statut de victime (%)



Endettement lié au recrutement

Comme le montre la figure 15, plus d'un tiers des participants ont déclaré avoir remboursé les frais de transport en se livrant à des relations sexuelles commerciales pour la personne qui leur a fourni le transport (ou leur a donné de l'argent pour payer le transport). Les victimes de la traite sexuelle de Saraya étaient plus susceptibles de rembourser les frais de transport en se livrant à des relations sexuelles commerciales (66 %) que les victimes de Kédougou (41 %) que les victimes de Kédougou (41 %, $p = 0,000$).

Figure 15: Frais de transport remboursés par service, selon le statut de victime (%)



Pratiques d'emploi et dette

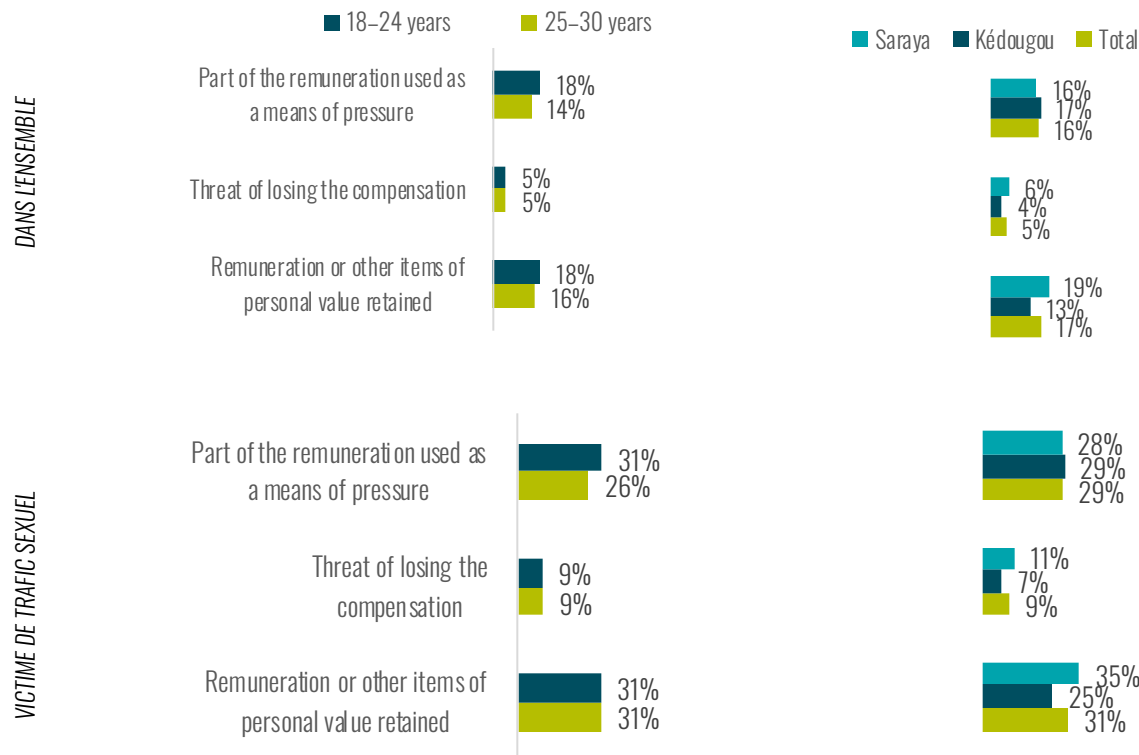
Retenue sur salaire

La figure 16 présente les différentes méthodes utilisées par les employeurs pour faire pression sur les femmes se livrant au commerce du sexe afin de les empêcher de partir. Parmi toutes les participantes à l'enquête, 16 % ont déclaré qu'une partie de leur rémunération avait été retenue en guise de garantie pour les empêcher de partir. De plus, 5 % des participantes ont mentionné avoir été menacées de perdre leur rémunération, tandis que 17 % ont indiqué que leur employeur avait retenu leur rémunération ou d'autres objets personnels de valeur pour les empêcher de partir. La prévalence de ces méthodes de pression varie peu selon l'âge ou le service.

Parmi les victimes de traite sexuelle, 29 % ont déclaré que leur employeur avait conservé une partie de leur rémunération. Ce pourcentage de 29 % à la fin de l'enquête était supérieur aux 11 % de victimes ayant déclaré ce même pourcentage au départ. De même, 31 % des victimes de traite sexuelle ont indiqué que leur employeur avait conservé leur rémunération ou d'autres objets personnels de valeur. Ces facteurs ne présentaient pas de grandes variations selon le service ou l'âge des victimes de traite sexuelle.



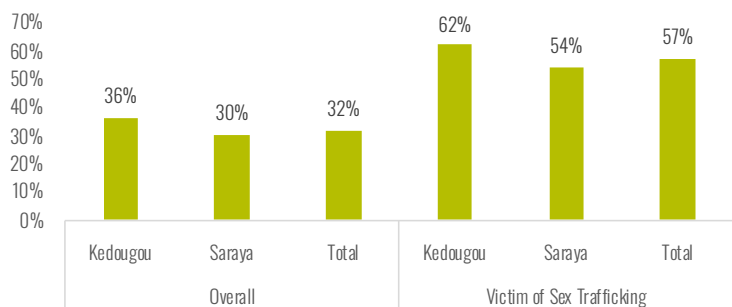
Figure 16: Salaire retenu, indemnité promise et avantages sociaux pour empêcher le départ, par âge, par service et par statut de victime (%)



Coercition financière

Près d'un tiers des personnes se livrant à des activités sexuelles commerciales avaient été contraintes à des actes sexuels pour rembourser leurs dettes (Figure 17). Cette pratique était similaire à Kédougou (36 %) et à Saraya (30 %, $p = 0,010$). La prévalence du remboursement de dettes par des activités sexuelles était élevée chez les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle (57 %).

Figure 17: Dettes remboursées par l'activité sexuelle, par service et par statut de victime (%)

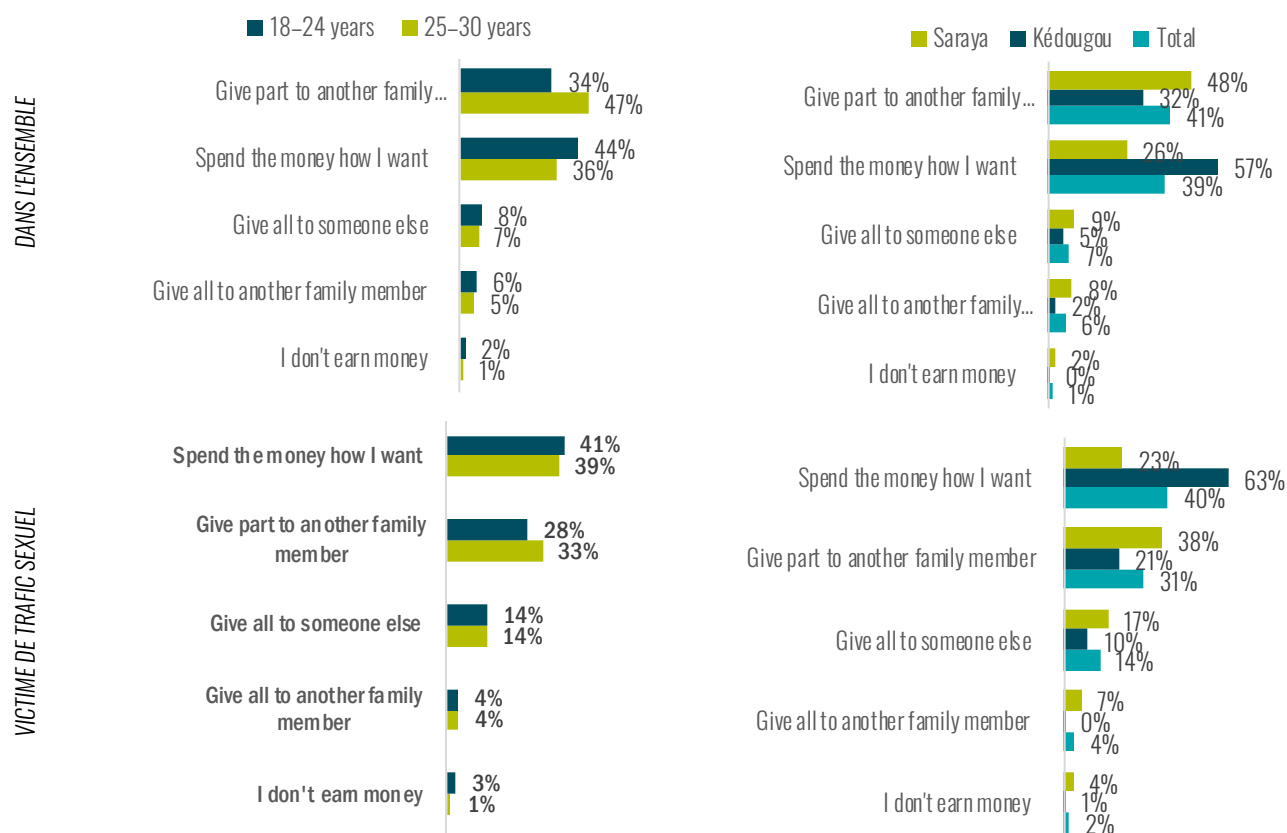


Liberté de dépenser l'argent gagné

Parmi toutes les personnes engagées dans le commerce du sexe, 41 % ont déclaré donner une partie de leur argent gagné à un membre de leur famille, tandis que 39 % ont indiqué dépenser leur argent comme elles le souhaitaient (Figure 22). De plus, 7 % ont déclaré donner la totalité de leur argent gagné à quelqu'un d'autre. Les résultats montrent une tendance contrastée des dépenses par département et par âge. Par exemple, une proportion plus élevée à Saraya (48 %) a déclaré donner une partie de son argent gagné à un membre de sa famille, contre 32 % à Kédougou ($p = 0,000$). En revanche, 26 % à Saraya et 57 % à Kédougou ont déclaré dépenser leur argent comme ils le souhaitaient.

Parmi les victimes, 41 % des 18-24 ans ont déclaré dépenser leur argent comme elles le souhaitaient, contre 39 % des 25-30 ans. Les victimes de 25-30 ans (33 %) étaient tout aussi susceptibles que celles de 18-24 ans (28 %, $p = 0,145$) de donner une partie de leur argent à un membre de leur famille.

Figure 18: Dépenses de l'argent gagné par âge et par service, selon le statut de victime (%)

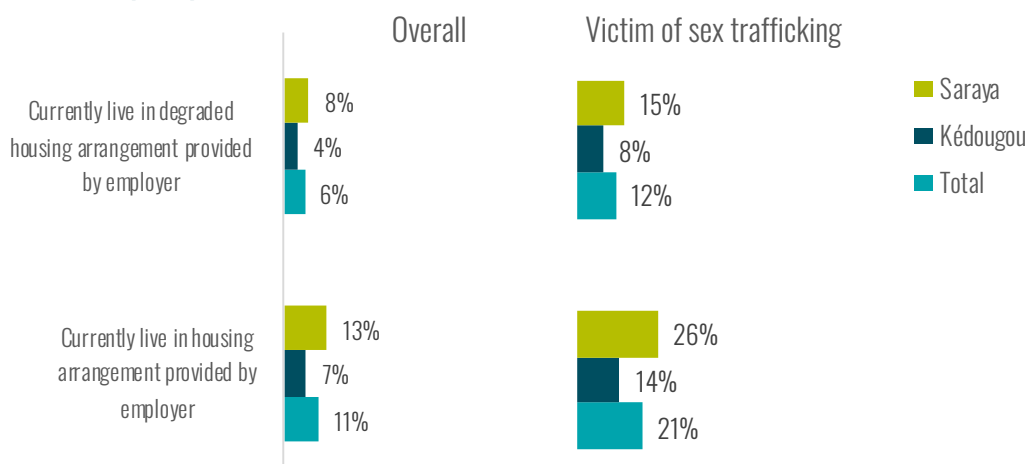


Coercition et contrôle sur la vie personnelle

Conditions de vie

Les résultats de l'enquête montrent que 11 % des personnes interrogées vivaient dans un logement fourni par leur employeur sans possibilité de vivre ailleurs, tandis que 6 % ont déclaré vivre dans un logement dégradé fourni par l'employeur. Parmi les victimes de traite sexuelle, 21 % vivaient dans un logement fourni par leur employeur et 12 % vivaient dans un logement dégradé. Le pourcentage de victimes vivant dans un logement dégradé était plus élevé à Saraya (15 %) qu'à Kédougou (8 %, $p = 0,002$) (Figure 19).

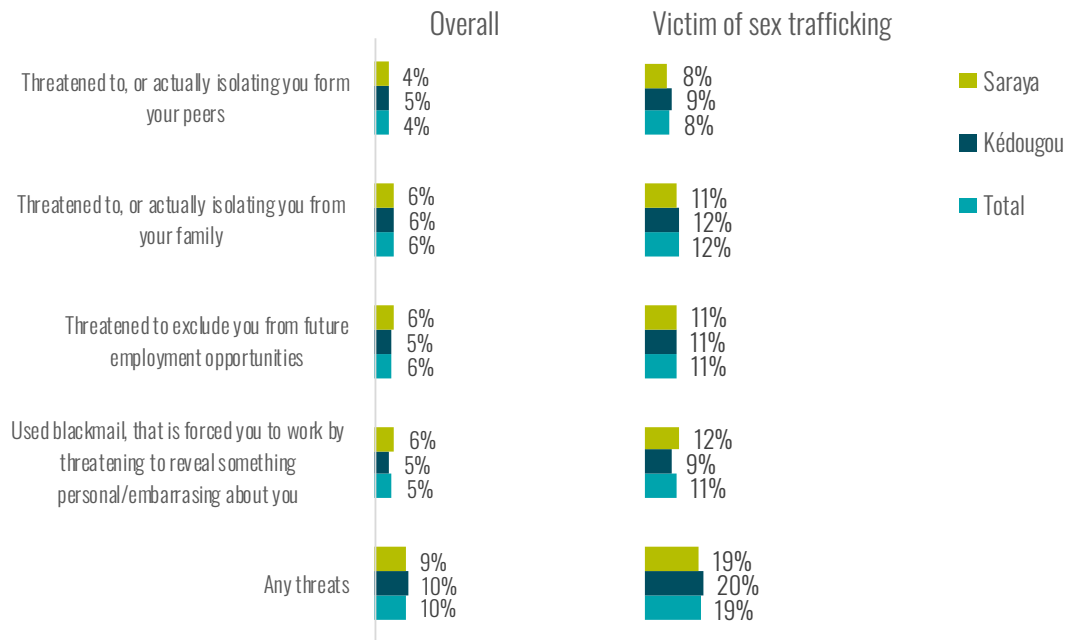
Figure 19: Conditions de vie par département, selon le statut de victime (%)



Utilisation de l'isolement et de l'exclusion

Comme l'indique la figure 20, les deux menaces les plus fréquemment signalées étaient l'isolement de la famille (6 %) et l'exclusion des futures opportunités de travail (6 %). Parmi les victimes de traite sexuelle, 12 % ont déclaré avoir été menacées d'isolement familial, 11 % ont ressenti la menace d'exclusion de futures opportunités d'emploi et 11 % ont déclaré avoir subi du chantage. Globalement, les types de menaces rencontrées sont similaires entre les départements de Saraya et de Kédougou.

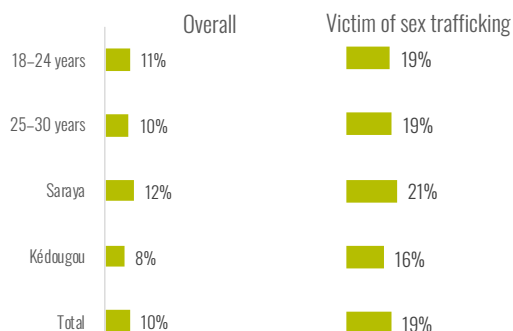
Figure 20: Menaces et actions de l'employeur par service, selon le statut de victime (%)



Transfert de contrôle sur la vie personnelle des personnes engagées dans des activités sexuelles commerciales

Parmi les personnes se livrant à des activités sexuelles commerciales, 10 % ont indiqué que quelqu'un avait pris le contrôle de certains aspects de leur vie personnelle (figure 21). En comparaison, 19 % des victimes de traite sexuelle ont déclaré que leur vie personnelle était contrôlée par quelqu'un d'autre. Parmi les victimes de traite sexuelle, le contrôle sur la vie personnelle ne variait que légèrement selon l'âge ou le service, avec une prévalence globale d'environ 19 %.

Figure 21: Perte de contrôle sur la vie personnelle, victimes de trafic sexuel (%)

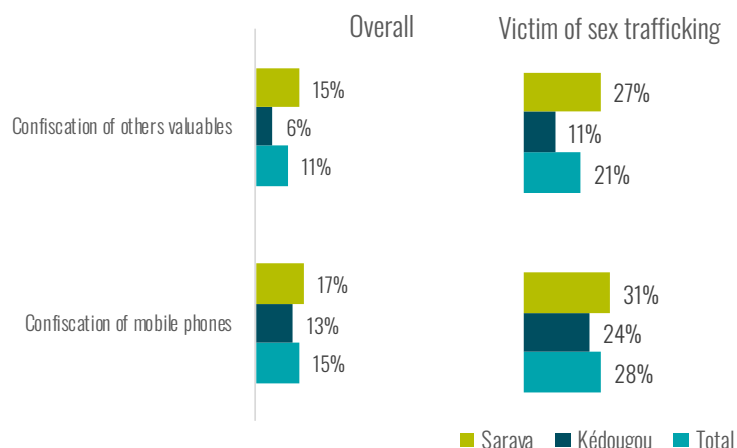


Confiscation des effets personnels et des documents d'identité

Les personnes se livrant à des pratiques sexuelles commerciales ont déclaré que leur employeur leur avait confisqué leur téléphone portable (15 %), tandis que 11 % ont déclaré s'être fait confisquer d'autres objets de valeur (figure 22). Cette pratique était plus répandue dans le département de Saraya que dans celui de Kédougou, avec respectivement 17 % contre 13 % pour les téléphones portables et 15 % contre 6 % pour les autres objets de valeur.

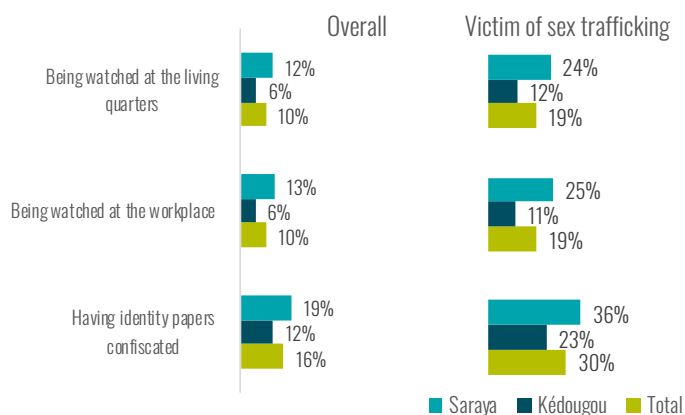
La prévalence de la confiscation des téléphones portables parmi les victimes de traite sexuelle était assez élevée (28 %). Une plus grande proportion de victimes de traite sexuelle ont vu leur téléphone portable confisqué à Saraya qu'à Kédougou (31 % contre 24 %, $p = 0,032$). De même, une plus grande proportion de victimes de traite sexuelle ont vu leurs autres objets de valeur confisqués.

Figure 22: Employer confiscating valuables by department, victims of sex trafficking



Comme le montre la figure 23, les femmes de la région de Saraya ont été interrogées sur leurs expériences de surveillance et de perte de liberté de mouvement. Dans l'ensemble, 16 % ont déclaré s'être fait confisquer leurs papiers d'identité, tels que leurs passeports ou leurs permis de travail. De plus, 10 % ont déclaré être constamment surveillées, soit sur les lieux où elles se livraient au commerce du sexe, soit dans leur lieu de résidence. Une proportion plus élevée de personnes ont déclaré la confiscation de leurs papiers d'identité à Saraya (19 %) qu'à Kédougou (12 %). De plus, 12 % des personnes à Saraya ont déclaré être surveillées dans leur lieu de résidence, contre 6 % à Kédougou. De même, 13 % des personnes à Saraya ont été interrogées sur leur lieu de travail, contre 6 % à Kédougou. Parmi les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, 30 % ont subi la confiscation de leurs papiers d'identité. En termes de surveillance, 19 % ont déclaré être constamment surveillées sur leur lieu de travail ou de résidence. Par département, une proportion plus élevée de victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle à Saraya ont subi à la fois une surveillance et une confiscation de leurs papiers d'identité par rapport à celles de Kédougou. Plus précisément, 36 % des victimes de Saraya ont déclaré s'être fait confisquer leurs papiers d'identité, contre 23 % à Kédougou. De plus, 24 % des victimes de Saraya ont déclaré avoir été surveillées à leur lieu de résidence, contre 12 % à Kédougou. De même, 25 % ont déclaré avoir été surveillées sur leur lieu de travail à Saraya, contre 11 % à Kédougou.

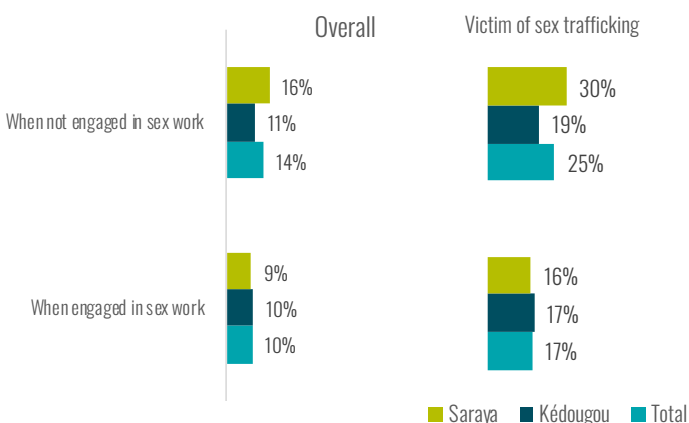
Figure 23: Employeur expérimenté en matière de confiscation de papiers d'identité et de surveillance par département, selon le statut de victime (%)



Au total, 10 % des femmes ayant des rapports sexuels avec des hommes ont déclaré ne pas avoir de liberté de mouvement ou avoir été enfermées lorsqu'elles se livraient à des rapports sexuels commerciaux (figure 24). De plus, 14 % ont déclaré une liberté de mouvement restreinte lorsqu'elles ne se livraient pas à des rapports sexuels commerciaux ($p = 0,001$).

La proportion de personnes subissant une restriction de liberté de mouvement était élevée parmi les victimes de traite à des fins sexuelles (42 %). Plus précisément, 17 % ont déclaré avoir été enfermées alors qu'elles se livraient à des relations sexuelles commerciales, et 25 % ont déclaré avoir été enfermées lorsqu'elles ne se livraient pas à des relations sexuelles commerciales. Plus de victimes de traite à des fins sexuelles ont subi une restriction de liberté de mouvement lorsqu'elles ne se livraient pas à des relations sexuelles commerciales à Saraya (30 %) qu'à Kédougou (19 %).

Figure 24: Absence de liberté de mouvement (enfermement) pendant les actes sexuels commerciaux et à d'autres moments, par département, victimes de trafic sexuel (%)



RÉSILIENCE

Les facteurs de résilience ont été recueillis grâce à l'enquête LTS auprès des répondants du WECS. Ces derniers ont été interrogés sur leurs réseaux de soutien, notamment s'ils avaient des amis et des proches en qui ils avaient confiance ou sur qui ils pouvaient compter. Les WECS ont également été invités à répondre à une série d'affirmations concernant leur capacité à faire face aux imprévus et aux difficultés de la vie, afin de mesurer leur auto-efficacité. De plus, les répondants ont été invités à évaluer leur perception de la résilience de leur communauté afin de fournir une indication du soutien communautaire aux survivantes de la traite sexuelle ou aux WECS susceptibles d'être victimes de la traite.

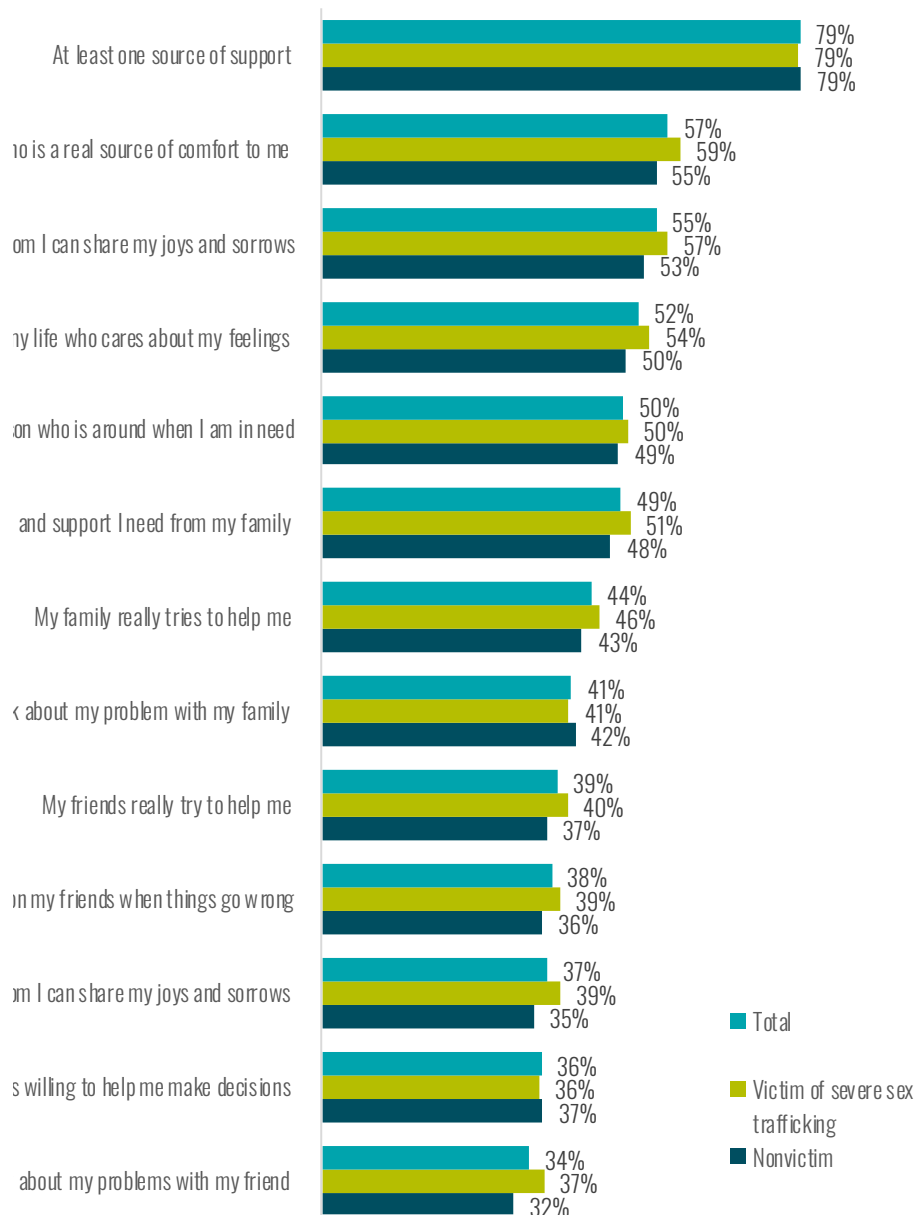
Réseaux de soutien

Les participants à l'enquête ont été interrogés sur leur réseau de soutien (figure 25). Globalement, 79 % des participants ont déclaré bénéficier d'au moins un type de soutien. Le soutien le plus courant était celui d'une personne proche qui leur apportait du réconfort (57 %). De plus, 49 % ont déclaré pouvoir bénéficier d'un soutien émotionnel de leur famille, tandis que 36 % ont déclaré avoir des proches qui peuvent les aider à prendre des décisions.

Parmi les victimes et les non-victimes de la traite sexuelle, 79 % ont déclaré

bénéficier d'au moins un type de soutien. Pour les victimes de la traite sexuelle, le soutien émotionnel de leur famille était la forme de soutien la plus courante.

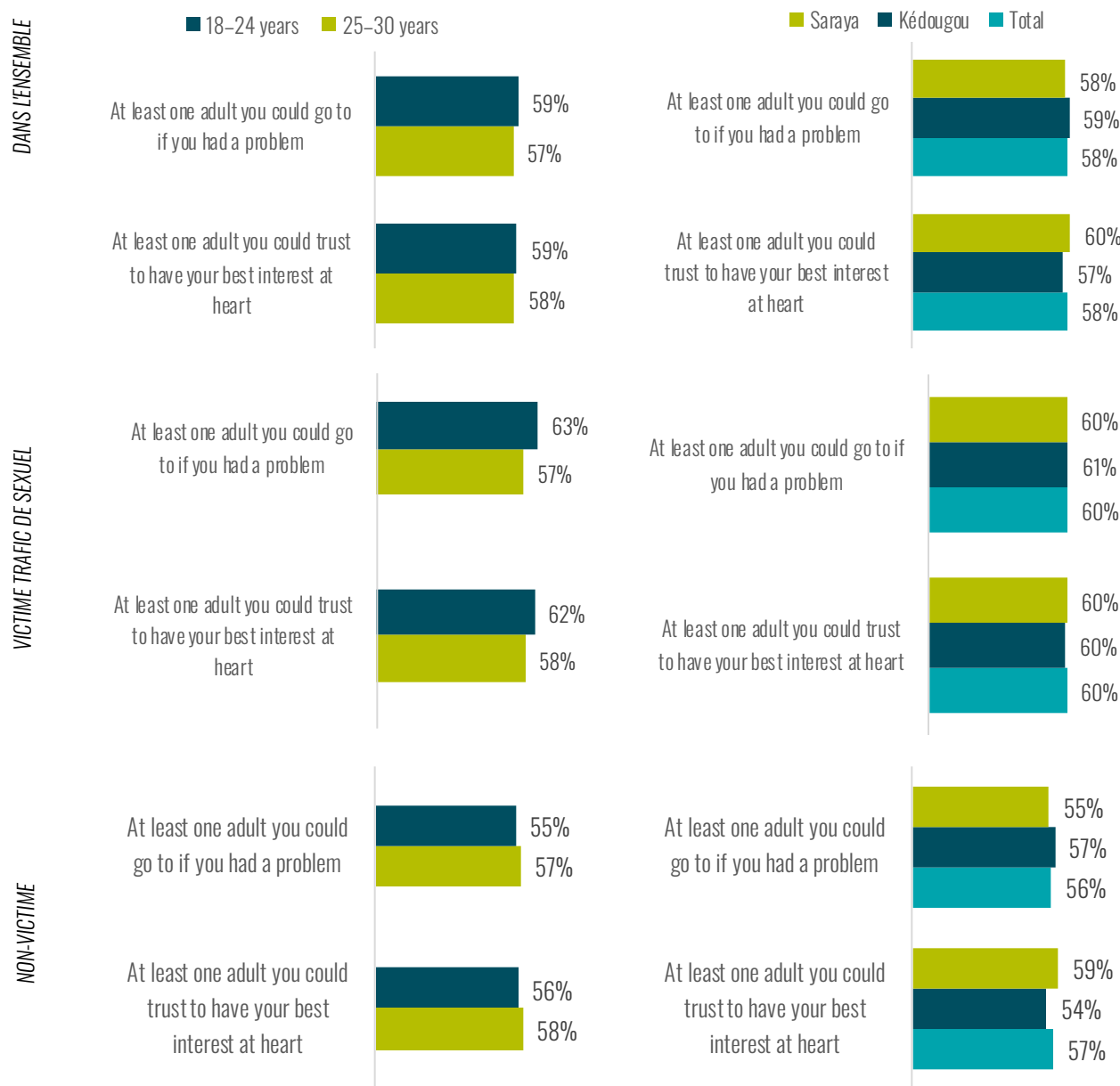
Figure 25: . Présence d'un réseau de soutien, selon le statut de victime (%)



Plus de la moitié des enfants de 15 à 24 ans (58 %) ont déclaré avoir au moins un adulte vers qui se tourner en cas de problème, et la même proportion a déclaré avoir au moins un adulte de confiance pour défendre leurs intérêts. Globalement, la disponibilité du soutien moral variait peu entre Saraya et Kédougou, ainsi qu'entre les différentes tranches d'âge (figure 26).

De même, une proportion comparable de victimes et de non-victimes de la traite sexuelle estimaient pouvoir compter sur au moins un adulte de confiance pour défendre leurs intérêts (respectivement 60 % contre 57 %). Une tendance similaire a été observée concernant le fait d'avoir au moins un adulte vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas de problème (victimes de la traite sexuelle : 60 % contre 56 % pour les non-victimes, $p = 0,140$).

Figure 26: Soutien moral d'un adulte, selon le statut de victime (%)



La confiance en sa capacité à agir

Les répondants du WECS ont été interrogés sur une série d'affirmations concernant leur capacité à faire face aux événements inattendus et aux difficultés de la vie, comme mesure de l'auto-efficacité. Comme le montre la figure 31, le score d'auto-efficacité est défini comme le nombre total de réponses affirmatives divisé par le nombre de questions liées à l'auto-efficacité, allant de 0 à 1, les scores les plus élevés indiquant une plus grande auto-efficacité. Le score moyen global était de 0,74. L'auto-efficacité était généralement plus élevée chez les personnes plus âgées (25-30 ans : 0,76 contre 18-24 ans : 0,72). Les répondants du département de Saraya avaient un score moyen d'auto-efficacité légèrement plus élevé (0,75) que ceux de Kédougou (0,73). Le score moyen d'auto-efficacité était également légèrement plus élevé chez les non-victimes (0,75) que chez les victimes de la traite sexuelle (0,74) (figure 27).

Figure 27: Score moyen d'auto-efficacité selon le statut de victime (plage de 0 à 1)

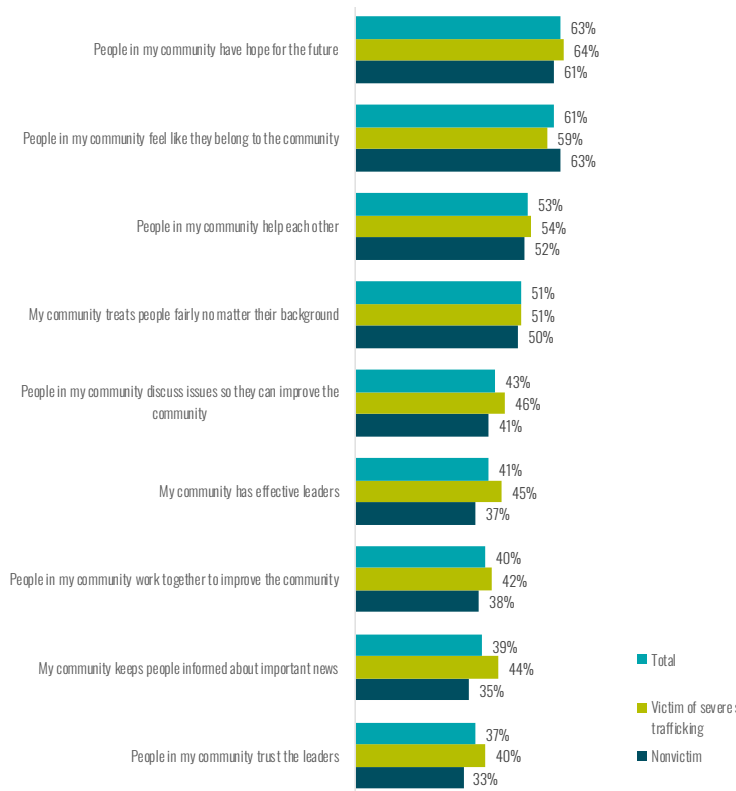


Résilience communautaire

La figure 28 présente les réponses à l'enquête sur la résilience communautaire des personnes impliquées dans le commerce du sexe, selon divers indicateurs. Globalement, 63 % des répondants estiment que les membres de leur communauté ont de l'espoir en l'avenir, ce qui reflète une vision positive malgré les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. De même, la plupart des répondants indiquent que les membres de leur communauté ont le sentiment d'appartenir à la communauté (61 %) et que les gens s'entraident (53 %). L'indicateur le moins fréquemment cité est la confiance des membres de la communauté envers leurs dirigeants (37 %).

Parmi les victimes de la traite sexuelle, les trois principaux indicateurs de résilience communautaire étaient : les membres de leur communauté ont espoir en l'avenir (64 %), les gens se sentent appartenir à la communauté (59 %), et les gens s'entraident (54 %). Pour les non-victimes, les trois principaux indicateurs de résilience communautaire étaient les mêmes que pour les personnes impliquées dans le commerce du sexe : les gens se sentent appartenir à la communauté (63 %, $p = 0,113$), les gens ont espoir en l'avenir (61 %, $p = 0,234$) et les gens s'entraident (52 %, $p = 0,460$). Globalement, une proportion légèrement plus élevée de victimes de la traite sexuelle étaient d'accord avec ces indicateurs de résilience communautaire par rapport aux non-victimes.

Figure 28: Résilience communautaire, selon le statut de victime (%)



Résultats clés de l'analyse qualitative

Cette section présente les principaux résultats d'entretiens qualitatifs menés auprès de femmes survivantes de la traite à des fins sexuelles (N = 26) et d'informateurs clés (N = 27). Ces entretiens ont été menés dans le cadre de l'étude finale et d'une évaluation finale du programme. Ils visaient à recueillir des points de vue sur l'évolution des perceptions, des expériences et des réponses à la traite à des fins sexuelles entre l'étude initiale (en 2021) et l'étude finale (en 2024).

Les résultats de cette section sont organisés autour de cinq thèmes principaux:

1. *Évolution des perceptions de la communauté à l'égard du trafic sexuel depuis 2021*
2. *Évolution du paysage politique de lutte contre la traite sexuelle depuis 2021*
3. *Perceptions de la sécurité pour les WECS*
4. *Expériences des survivantes avec les services et recommandations d'amélioration*
5. *Points de vue des répondants sur les défis de la réponse et les solutions potentielles*

ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS SUR LE TRAFIC SEXUEL DEPUIS 2021

Visibilité et notoriété accrues

Les informateurs clés ont signalé une visibilité et une sensibilisation accrues à la traite des êtres humains à des fins sexuelles depuis 2021. Preuve de cette visibilité accrue, les répondants ont décrit une augmentation du nombre de femmes signalant des cas de victimisation, ainsi qu'une attention et une connaissance accrues des lois anti-traite de la part des acteurs de la justice, des dirigeants communautaires et des défenseurs des droits des communautés. Certains informateurs clés ont suggéré que cette visibilité accrue était liée aux récentes activités et programmes de lutte contre la traite, tels que les initiatives gouvernementales et les programmes des ONG au Sénégal :

« Avant de connaître le projet de lutte contre la traite des êtres humains, je n'avais jamais eu affaire à une victime venue à la gendarmerie pour nous signaler qu'elle était victime de traite. Parce que les survivantes craignaient les représailles de ceux qui les amenaient ici... Mais lorsqu'elles ont découvert qu'il existait un projet pour les aider en prenant en charge les victimes, en les protégeant, en les hébergeant et en organisant

leur retour au pays en toute sérénité, les filles ont commencé à s'exprimer, et nous avons commencé à enregistrer des cas de filles qui se sont manifestées directement... À mon avis, c'est un aspect essentiel, et cela montre que la situation s'améliore. »

- KII #10, Direction de la Gendarmerie [police militaire], Kédougou

Il a également été signalé qu'en raison des récentes initiatives de lutte contre la traite [telles que les unités de lutte contre la traite intégrée aux forces de l'ordre], les trafiquants étaient plus conscients des activités de lutte contre la traite, en particulier dans la région de Kédougou, et s'étaient déplacés vers d'autres localités en conséquence.

« La traite des êtres humains est l'une des nouvelles formes de criminalité... Dans des localités comme Kédougou, par exemple, [avant 2021], nous avons beaucoup de dossiers, mais maintenant, ils se dirigent vers [la ville]... ils fuient. Si ces trafiquants sont débusqués ici, on les incite naturellement à quitter la région, mais ils sont toujours au Sénégal. Kédougou dispose d'une cellule de lutte contre la traite... alors [les trafiquants] découvrent ce qui se passe et prennent la fuite. C'est ce qui s'est passé à... à Kédougou, on les voyait se disputer dans la rue au marché, mais depuis la création de la cellule, la plupart des femmes chefs de file ont fui vers [la ville]. »

- KII #7, Officier de la Police des Frontières, Kédougou

Dans un signe supplémentaire de sensibilisation accrue aux défis auxquels sont confrontées les survivantes de la traite sexuelle, certains répondants ont indiqué que, bien que la traite sexuelle et les sujets liés au sexe et à la sexualité en général ne soient pas ouvertement discutés et puissent être un sujet douloureux pour les membres de la communauté, certains signes montrent que les gens pourraient s'ouvrir à « écouter » les expériences des survivantes.

« ...les personnes qui sont exposées à la traite des êtres humains... c'est une réalité à Kédougou, même si les gens ne veulent pas voir la vérité en fait parce que ça nous fait un peu mal, et les questions de sexe sont très taboues dans la société sénégalaise, surtout ici à Kédougou, donc je pense qu'avoir des gens qui écoutent déjà les victimes, c'est déjà quelque chose d'extraordinaire. »

- KII #11, Responsable représentant du Gouvernement, Kédougou

De manière générale, les personnes interrogées ont indiqué une meilleure compréhension du trafic sexuel (au cours des cinq dernières années) et une plus grande implication des communautés dans la surveillance, la détection et la diffusion d'alertes précoces en cas de suspicion d'exploitation. Selon elles, cela est particulièrement évident dans les zones où les initiatives et activités de lutte

contre le trafic se sont intensifiées, notamment celles où les Comités de vigilance communautaire (CVC) ont été mis en place. Les personnes interrogées signalent que les membres des communautés sont davantage sensibilisés au trafic sexuel en général, mais aussi plus à l'aise avec les moyens d'intervention.

Oui, il y a vraiment eu un changement, car surtout dans les villages, les gens sont de plus en plus conscients du travail du CVC, mais aussi du phénomène. Dès qu'ils ont un soupçon concernant une maison, les habitants se rendent au CVC pour signaler qu'il y a une maison fréquentée en permanence et demandent si c'est normal. Cela permet aux habitants de comprendre que des personnes sont là pour les protéger. Ainsi, dès qu'ils constatent une anomalie, ils n'interviennent pas, mais alertent le CVC plutôt que la police. Il y a aussi des personnes sur place qui cherchent à éradiquer le phénomène et qui s'adressent aux autorités compétentes de la ville de Kédougou. Parfois aussi, c'est aussi parce que les gens n'ont pas l'habitude de dénoncer ce qui se passe, même s'ils savent que ce n'est pas normal. Cela est dû au fait que les gens n'ont pas la culture de la dénonciation. En revanche, ils peuvent appeler le CVC pour faire part de leurs soupçons concernant une maison ou une entreprise en particulier. Nous sommes donc comme un lien entre la population et les autorités, notamment la police.

—KII #5, Direction du Comité de vigilance communautaire, Kédougou

Conceptualisations de la traite sexuelle

De nombreux répondants ont décrit une conceptualisation de la traite à des fins sexuelles conforme aux définitions juridiques sénégalaises et internationales, indiquant notamment que la force, la fraude ou la coercition à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi que toute exploitation sexuelle d'un mineur, sont considérées comme de la traite à des fins sexuelles. Certains ont également indiqué que ces cas sont très répandus et que la traite à des fins sexuelles touche particulièrement les femmes et les filles migrantes originaires du Nigéria, de Guinée et de Sierra Leone.

« Oui, bien sûr, ce sont des victimes, mais il s'agit de traite par exploitation sexuelle. Depuis votre pays d'origine, on vous dit qu'une fois au Sénégal, vous travaillerez dans un magasin ou... un salon de coiffure, et une fois sur place, vos papiers sont confisqués, on vous dit que vous allez vous prostituer, votre téléphone est confisqué et vous ne pouvez pas contacter votre famille. Leurs téléphones et leurs documents de voyage sont confisqués, et elles sont contraintes de se prostituer. C'est de la traite par exploitation sexuelle, et nous voyons des cas comme celui-là tous les jours. »

— KII #7, Officier de la Police des Frontières, Kédougou

Toutefois, certains répondants ont également partagé des points de vue qui

semblaient souligner la gravité de la situation des victimes mineures de la traite sexuelle, tout en minimisant le risque de victimisation chez les femmes adultes, en particulier celles qui se livrent à des activités sexuelles commerciales.

« Dans le cas de [WECS], elles se prostituent, mais pour les autres nationalités, ces enfants viennent travailler sur les sites d'orpillage ou pour travailler, alors qu'à leur âge, ils devraient être à l'école ou travailler aux côtés de leurs parents, mais ils sont exploités, ils sont victimes. »

— KII #5, Coordonnateur de santé communautaire, Kédougou

Cette perspective a été reprise par certains répondants qui ont décrit les femmes adultes comme étant responsables, en raison de leur âge, et ont donc laissé entendre qu'elles ne sont pas aussi susceptibles d'être victimes de victimisation, même si elles subissent une agression sexuelle ou un viol.

« Si, par exemple, j'abuse sexuellement d'une jeune fille de 17 ans, la sanction n'est pas la même que pour une jeune fille de 19 ans, car dans le premier cas, la jeune fille est mineure et le viol est considéré comme un crime. Dans le second cas, pour une jeune fille de 19 ans, elle est majeure et responsable de ses actes. »

— KII #1, Coordonnateur de la protection sociale, Kédougou

Malgré des divergences d'opinion persistantes sur la définition de la traite à des fins sexuelles (notamment en ce qui concerne les expériences potentiellement abusives de femmes adultes, comme indiqué précédemment), certains signes indiquent que les communautés sont plus disposées à accepter des interventions, notamment en reconnaissant que certaines femmes peuvent être victimes de traite à des fins sexuelles [par la force, la fraude ou la coercition] et en proposant de les accompagner dans leur sortie par le rapatriement. Fait intéressant, une partie prenante a souligné que les membres du WECS migrant s'étaient engagés à soutenir mutuellement les processus de rapatriement, si une personne se trouvait dans une situation d'exploitation. Mais la communauté bénéficie désormais d'un soutien accru pour organiser ces activités d'intervention.

«... dans notre localité, si la femme refuse ce travail [le commerce du sexe], nous ferons le nécessaire pour qu'elle rentre chez elle. Il y a moins de quatre mois, c'était le « Keménani » [le WECS migrant] qui a contribué à aider la femme à rentrer chez elle. »

— KII #8, responsable du comité de vigilance communautaire, Saraya

Perceptions mitigées sur la prévalence

Les parties prenantes ont été interrogées sur leur perception de l'évolution de la prévalence de la traite à des fins sexuelles à Kédougou, au Sénégal. Leurs points

de vue divergent : certains indiquent une augmentation de la traite, tandis que d'autres estiment qu'elle a diminué. Certains intervenants ont suggéré que la traite à des fins sexuelles demeure un problème persistant en raison de la porosité des frontières, de la migration continue pour des raisons économiques et de travail, de la demande constante de services sexuels et de la persistance des criminels, tous ces facteurs aggravés par le manque de ressources pour lutter contre la traite.

« Mon point de vue est que les criminels sont toujours là, la demande sexuelle est toujours là... les travailleurs du secteur minier voyagent toujours pour aller travailler, donc le besoin de femmes est là. »

— Partenaire de mise en œuvre n° 4, Projet de poursuites, Personnel de suivi et d'évaluation, Dakar

D'un autre côté, certains répondants estiment que les efforts de lutte contre le trafic sexuel s'intensifient également.

«Le taux de traite sexuelle a diminué, car de nombreuses femmes ont été emprisonnées pour avoir amené ces filles à se prostituer. Par conséquent, beaucoup d'entre elles ont peur d'amener des filles ici. Mais cela n'empêche pas certains de continuer à se livrer à la traite. Et en termes de sensibilisation, je pense que même à leur niveau, ils commencent à être sensibilisés, et je parle bien sûr de ceux qui sont à l'intérieur. »

— Partenaire de mise en œuvre n°5, responsable du comité de vigilance communautaire, Kédougou

D'autres ont estimé qu'il y avait eu une baisse, notamment dans les zones où les efforts de lutte contre la traite étaient importants. Certains répondants ont décrit la création de la Division de lutte contre le trafic illicite de migrants et les pratiques assimilées (DNLIT) en 2023, qui a poussé les trafiquants à fuir vers d'autres régions, contribuant ainsi à leur perception d'un déclin local.

«...les choses ont beaucoup changé pour nous. Et quand on va dans les bars, on ne voit plus de jeunes filles se faire agresser. Pour l'instant, il n'y a que les anciennes, et il est aussi possible que les nouvelles filles soient dans d'autres « Dioura ». Je n'ai aucun contrôle là-dessus, ce sont les personnes présentes qui le peuvent. Mais je peux dire que le trafic a beaucoup diminué.»

— Partenaire de mise en œuvre n°6, responsable du comité de vigilance communautaire, Kédougou

Quelques répondants ont reconnu qu'il est très difficile de savoir si la prévalence du trafic sexuel évolue, en raison des difficultés à obtenir de telles données.

«La collecte de données par les ONG locales est fondamentale [pour la prévention stratégique] et j'ai le sentiment que, parfois, pour obtenir ces données... nous devons les responsabiliser afin qu'elles se sentent sur un pied d'égalité et... au lieu de simplement leur demander des données sur ceci ou cela, sans expliquer leur utilité ni leur utilité. Pour moi, le principal manque dans le pays et, plus généralement, dans la région, réside dans les capacités en matière de données et la compréhension de l'importance de la collecte de données.»

—Partenaire de mise en œuvre n° 4, Projet de poursuites, Personnel de suivi et d'évaluation, Dakar.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE DEPUIS 2021

Réponse et initiatives politiques régionales

Notre analyse du contexte politique a révélé qu'un réseau régional d'initiatives de lutte contre la traite des êtres humains se met en place, coordonné par les pays d'Afrique de l'Ouest : Sénégal, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, République de Guinée et Mauritanie. Par exemple, les parties prenantes ont indiqué que, dans le cadre du Partenariat opérationnel conjoint (POC)³, Un expert sénégalais et un consultant suisse travaillant pour le compte de CIVIPOL (société de services et de conseil du ministère français de l'Intérieur) ont finalisé un système d'information pour l'échange de données entre les pays, hébergé à Dakar. Un protocole d'accord entre les pays a été rédigé, mais le Niger, le Mali et le Burkina Faso se sont retirés. Le protocole doit être soumis à la signature des autorités de tous les pays partenaires. Les parties prenantes ont perçu qu'une telle initiative pourrait améliorer la réponse transnationale à la lutte contre la traite à des fins sexuelles en cas de synergie d'action entre les États concernés, comme l'a souligné un expert juridique interrogé pour cette étude.

« Une réponse transnationale n'est possible que si tous les États s'accordent sur la même stratégie de réponse... la bonne solution serait d'adopter des stratégies régionales... pour amener tous les pays à s'accorder sur la manière d'intervenir et de répondre à ces problèmes... cela peut être facilité [par le biais du] réseau existant [de comités nationaux] sur la traite des êtres humains qui rassemble le Mali, le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Guinée Conakry et la Mauritanie... »

— KII #12, Acteur de la justice, Magistrat, Dakar

Les parties prenantes ont également fait part de leurs initiatives visant à renforcer la coopération policière et judiciaire avec d'autres pays frontaliers d'où proviennent les réseaux de trafiquants, en partageant des informations (par exemple, la police des frontières d'un pays voisin signalant l'arrivée d'un réseau potentiel), en organisant des formations mixtes et en facilitant les enquêtes conjointes. C'est

³Le Partenariat Opérationnel Conjoint (POC) vise à contribuer à la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal.

le cas, par exemple, des agents des services frontaliers du Mali et du Sénégal, comme indiqué ci-dessous.

« La seule façon de... détecter les victimes à un stade précoce... est de partager des informations avec les autres pays impliqués dans les réseaux de trafic... Nous avons mené des activités entre pairs avec les autorités frontalières maliennes et sénégalaises... Cela a permis aux acteurs de terrain de se réunir autour d'une même table pour partager des renseignements et des informations opérationnelles... [Les acteurs de terrain] se sont réunis dans une même pièce et se sont donné un visage et un nom. Savoir que la prochaine fois qu'un cas de trafic franchit ma frontière, je saurai qui contacter de l'autre côté. »

- *Partenaire de mise en œuvre n° 4, Projet de poursuites judiciaires, Personnel de suivi et d'évaluation, Dakar*

De manière générale, les répondants ont souligné l'importance du développement d'outils de coopération internationale, notamment en matière d'entraide judiciaire et d'extradition, comme une étape essentielle pour lutter efficacement contre la traite sexuelle transfrontalière. Les parties prenantes ont souligné l'importance cruciale de la collaboration et de la mise en place de processus normalisés pour le partage et la réponse aux cas de traite sexuelle. Nombre d'entre eux ont estimé que le développement d'une compréhension commune de la traite sexuelle ainsi que l'élaboration d'un processus normalisé de prévention et de réponse à ce phénomène étaient essentiels pour la région.

« L'infraction doit être prévue des deux côtés de chaque pays. Donc, si le magistrat malien parle de trafic sexuel [mais] que le magistrat sénégalais ne le voit pas, la procédure échouera. »

—*Partenaire de mise en œuvre n°7, Projet de poursuites, Chargé de programme, Kédougou*

Réponse et initiatives nationales

Au niveau national, les parties prenantes ont décrit l'élaboration du plan d'action national (2021-2023) du CILEC (Comité interministériel de lutte contre l'émigration clandestine) et du Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP), qui aborde la question de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Avec le soutien de l'OIM, qui a mis un consultant à la disposition du CNLTP pour appuyer le processus, « un petit atelier technique a été organisé du 15 au 16 décembre 2020 ». Le processus de planification du plan d'action national a été soutenu par les ministères concernés (Justice, Intérieur, Protection de la femme et de l'enfant, Travail), les acteurs de la société civile (CONAFE, PPDH, Unies vers Elles, RADDHO), et les partenaires techniques et financiers (ONUDC, OIM, UNICEF, HCDH, JOP). Les personnes interrogées ont également décrit d'autres initiatives politiques connexes, telles que la Stratégie nationale décennale de lutte contre la migration irrégulière (SNLMI) adoptée en 2023, qui étaient considérées comme pertinentes pour la prévention et la réponse au trafic sexuel.

Le problème a également fait l'objet d'une reconnaissance politique et institutionnelle récente. Les personnes interrogées ont indiqué qu'avant 2021, le ministère de la Justice était responsable des affaires de traite et de trafic d'êtres humains. Cependant, depuis 2023, grâce à la création de la CILEC, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique est désormais chargé de superviser la lutte contre le trafic. Le ministère de la Justice se concentre ainsi davantage sur la traite des êtres humains.

Systèmes de collecte de données sur le trafic sexuel

Les parties prenantes ont signalé que depuis 2021, des progrès considérables ont été réalisés dans la collecte de données actualisées sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle, les poursuites et les condamnations. Par exemple, trois organismes majeurs collectent régulièrement des statistiques sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle : le Partenariat opérationnel conjoint (POC) ; la Direction des affaires criminelles et des grâces ; et le CNLTP. Le système de collecte de données SYSTRAIT a été mis en place pour documenter les poursuites pour les infractions de traite. De plus, le Système de gestion des données sur la traite des personnes (SGDTP) a été développé pour faciliter le partage et la coordination des données entre les ministères et les agences, ainsi qu'entre les agences locales et régionales.

Des initiatives ministérielles spécifiques visant à promouvoir la collecte de données sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle ont également été décrites par les parties prenantes. Par exemple, il a été signalé que, depuis 2021, le ministère de la Justice a élaboré une politique systématique et spécifique de collecte d'informations sur la traite (appelée « Les états particuliers »), qui permet aux tribunaux de collecter des données judiciaires sur les affaires de traite des êtres humains et de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Ce processus de collecte de données aurait permis aux parties prenantes d'avoir une vision plus claire de la manière dont les tribunaux ont réagi à la traite à des fins d'exploitation sexuelle depuis 2021, notamment en comptabilisant le nombre de personnes arrêtées et jugées pour traite à des fins d'exploitation sexuelle. De même, les répondants ont indiqué que les formations et l'assistance technique fournies aux tribunaux depuis 2021 ont permis aux acteurs de la justice de mieux connaître les lois relatives à la traite à des fins d'exploitation sexuelle et leur application aux affaires complexes.

Lacunes et défis politiques

Il convient de souligner que le Sénégal n'a pas encore officiellement adopté de document de politique nationale ni de stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. En revanche, selon les répondants, grâce aux efforts déployés ces cinq dernières années pour renforcer les initiatives de lutte contre la traite, le pays dispose désormais de données probantes, de manuels et d'institutions capables d'apporter les changements institutionnels nécessaires à une plus grande efficacité dans la lutte contre la traite des êtres humains ou le trafic sexuel. Par ailleurs, un projet de loi existe déjà et a été élaboré dans le cadre de cette étude en plusieurs phases ; la prochaine étape consisterait à faire pression pour qu'il soit rapidement adopté. Cependant,

toutes les parties prenantes ne s'accordent pas sur la nécessité d'une loi dédiée à la lutte contre la traite des êtres humains et suggèrent fortement que des dispositions anti-traite soient intégrées au code pénal et au code de procédure pénale. Des mesures ont été prises dans ce sens. Par exemple, une activité de cette étude en plusieurs phases a consisté à réviser le code minier afin de prendre en compte la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Parallèlement à ces initiatives, il existe un réseau d'experts dans la sous-région, ainsi qu'une stratégie régionale de la CEDEAO sur la traite des êtres humains..

PERCEPTIONS DE LA SECURITE DES FEMMES ENGAGEES DANS DES ACTIVITES SEXUELLES COMMERCIALES

Interrogées sur la sécurité des femmes impliquées dans le commerce du sexe (FCS), de nombreuses personnes interrogées ont indiqué que ces femmes bénéficiaient du soutien de leurs pairs, des forces de l'ordre et des tomboulmas (police locale et traditionnelle), si nécessaire. Par exemple, certaines personnes interrogées ont indiqué que les FCS vivaient généralement en groupe et avaient des gardes du corps, comme indiqué ci-dessous.

« ...[Les WECS] sont tellement organisés qu'ils ont toujours des gardes du corps à leurs côtés, donc personne n'ose les attaquer. De plus, ils ne font jamais cavalier seul, ils sont toujours en groupe. Par exemple, toutes les femmes qui fréquentent le même lieu de travail se retrouvent constamment. Elles arrivent à 18 h pour installer les locaux avant la tombée de la nuit et travaillent jusqu'à 4 h du matin, heure à laquelle tout le monde rentre chez soi, et elles le font en groupe. »

-Partenaire de mise en œuvre n°8, responsable du comité de vigilance communautaire, Kédougou

Certaines parties prenantes ont décrit la façon dont les forces de l'ordre réagissent aux expériences de violence auxquelles sont confrontées les WECS :

R : Je ne veux pas les qualifier, car nous veillons à la sécurité de tous. Parfois, ils viennent ici non pas parce qu'ils ont été victimes ou quoi que ce soit du genre, mais pour leur profession et ils ont droit à une protection contre toute source de danger. Parfois, ils ont des problèmes avec leurs clients et ils viennent à la brigade, et nous les réglons.

I : Est-ce qu'ils ont parfois des problèmes pour accéder à la brigade ?

R : Pas du tout. Tant que vous êtes sur le territoire national, que vous soyez Sénégalais ou non, vous êtes sous notre protection.

— KII #10, Direction de la Gendarmerie [police militaire], Kédougou

De manière générale, on a l'impression que les femmes et les hommes non victimes de traite sexuelle sont moins vulnérables et ne subissent pas de harcèlement de la part des autorités, car ils respectent la réglementation. Cependant, certains intervenants ont suggéré que la situation pourrait être un peu plus complexe, car les femmes et les hommes peuvent hésiter à contacter la police ou être victimes de harcèlement lorsqu'ils sont confrontés à la police. Un travailleur social l'a expliqué.

Même si [les WECS] ont une carte [d'enregistrement sanitaire], cela ne signifie pas que si la police les trouve dans des bars ou des hôtels, ils n'auront pas d'ennuis. Si on vous trouve dans un bordel, on vous emmène. Mais, par la volonté de Dieu, ceux qui sont ici n'ont pas ce genre de problème. La seule chose que nous leur demandons, c'est d'avoir une carte consulaire. Car à l'étranger, le moins que l'on puisse faire est d'avoir une carte consulaire. Car ils ont de fausses cartes d'identité fabriquées au Mali. Et pour garantir la sécurité de la population, ils ont besoin de papiers. Par ailleurs, il y a des rafles, et lorsque cela se produit, toute personne trouvée dans la rue ou dans les bars est raflée.

— KII #5, Coordonnateur de santé communautaire, Kédougou

Les répondants ont également indiqué que l'hésitation à signaler des actes de violence ou des agressions peut également provenir d'expériences où les forces de l'ordre ne semblent pas prendre le signalement au sérieux, demandant seulement à l'agresseur de partir plutôt que de le tenir responsable de l'agression.

À Kédougou, ils sont en sécurité, car il n'y a pas beaucoup de violence. Mais à Khossanto, c'est une autre histoire. L'autre jour, j'y suis allé et j'ai trouvé une femme et son compagnon en train de se battre. Ils se jetaient même des pierres. Et quand je leur ai demandé pourquoi ils n'appelaient pas la police dans ce genre de situation, ils m'ont répondu qu'ils en avaient assez. Parce qu'à chaque fois qu'ils appellent la police ou la gendarmerie, ils règlent le problème et les laissent partir. Et ils reviennent donc tous les jours. Je peux donc dire qu'il y a beaucoup de violence dans cette zone.

— KII #9, Agent de santé communautaire, Kédougou

Les préjugés comme obstacle à la sécurité

Certains répondants ont décrit comment les perceptions biaisées du WECS et également des femmes et des filles qui ont été victimes de la traite sexuelle peuvent avoir un impact sur la sécurité des femmes et des filles et les décourager de se manifester lorsqu'elles sont victimes de harcèlement, de violence,

d'exploitation ou de traite.

D'un point de vue social, les gens ne veulent même pas en parler, c'est ce que nous disions plus tôt. Ce sont des vies mises de côté, que nous refusons de voir. Même socialement, ces personnes [les femmes qui se livrent au commerce du sexe] ne sont pas intégrées. Je pense que nous avons une relation très complexe avec tout ce qui touche à la sexualité. Ainsi, lorsqu'une personne est considérée comme une travailleuse du sexe, son intégration sociale devient difficile... On pourrait dire que, dans l'imaginaire collectif, beaucoup pensent que les personnes originaires de ces pays, ou du Nigéria en tout cas... Je ne voulais pas les répertorier directement, mais je pense que les gens viennent uniquement pour ça [le commerce du sexe], certains sont obligés de venir, d'autres viennent pour travailler...

- KII #11, Fonctionnaire du Gouvernement, Kédougou,

Comme indiqué dans l'extrait ci-dessus, une grande partie des préjugés dirigés contre WECS semble également liée à des perspectives discriminatoires quant à la nationalité des femmes concernées, qui peuvent être perçues comme des étrangères par les membres de la communauté. Certaines répondantes ont exprimé leurs craintes que les femmes sénégalaises soient influencées négativement par les migrantes :

« ...on dit que les femmes qui se livrent à ce commerce le font parce qu'elles n'ont pas les moyens de survivre... Une fois sur place, lorsqu'elles rencontrent des étrangères qui savent qu'elles ont les moyens de résoudre leurs problèmes, ces femmes les poussent souvent à commettre ce crime... Le plus grave, c'est qu'elles ont tendance à infiltrer les Sénégalaises et à les pousser à ce commerce... Elles [les étrangères] viennent à Kédougou et restent dans les quartiers. La fréquentation de ces jeunes filles peut les pousser à s'installer dans le milieu. »

- KII 4, Administrateur du Développement Communautaire, Kédougou

« ...une fille sénégalaise... qui voit une fille nigériane... qui est impliquée dans la prostitution, qui est à l'aise avec sa tenue vestimentaire et des choses comme ça, elle peut imiter naturellement, et cela peut influencer son éducation. »

- KII #7, Officier de la Police des Frontières, Kédougou

En ce qui concerne la santé, la sécurité et le bien-être des femmes, certains répondants ont signalé des préjugés affectant l'accès du WECS aux services de santé et aux examens :

« ...Je voulais retourner à [VILLE] pour faire du dépistage et de la sensibilisation [à la santé et à la sécurité pour WECS] mais la personne que nous avons rencontrée au commissariat nous a bloqués... Je me suis approché de [l'agent], je me suis présenté et j'ai expliqué pourquoi j'étais là aujourd'hui. Il m'a dit que je devais d'abord voir son patron... Et je pense que si les hommes en uniforme nous empêchent de faire notre travail de sensibilisation, c'est parce qu'il y a un problème... Et quand je suis allé voir le patron pour lui en parler, il m'a demandé pourquoi il vous avait empêchés de faire quoi que ce soit. Il m'a même dit que la santé n'avait pas de frontières et que je pouvais aller travailler... »

- KII #9, Agent de Santé Communautaire, Kédougou

Malheureusement, des préjugés ont même suivi les femmes après leur décès. Par exemple, un fonctionnaire a raconté avoir été refoulé dans des cimetières alors qu'il cherchait une dernière demeure pour des membres de la communauté des femmes décédées :

« Les travailleuses du sexe ont parfois rencontré des difficultés lorsque, par exemple, il y a eu un décès parmi ces personnes... Les cimetières chrétiens diront qu'ils ne veulent pas que cette personne soit enterrée dans leur cimetière, tandis que les musulmans diront également qu'ils ne veulent pas que cette personne soit enterrée dans notre cimetière... en ce moment, ce que j' imagine et ce que j'envisage, c'est de voir comment un projet de création d'un nouveau cimetière pourrait inclure quelques mètres carrés ou une zone hybride. »

- KII #6, Fonctionnaire du Gouvernement, Kédougou

EXPERIENCES DES SURVIVANTES AVEC LES SERVICES ET RECOMMANDATIONS

Des survivantes de la traite sexuelle rapatriées au Nigéria ont fait part de leur expérience dans les refuges mis à leur disposition par des ONG locales et des agences gouvernementales. Nombre d'entre elles ont pu retourner dans leur pays d'origine, principalement au Nigéria, grâce à la collaboration des autorités sénégalaises et nigérianes et des ONG. Bien que ce processus ait rencontré des difficultés importantes, notamment des lenteurs administratives, une communication insuffisante entre les agences et un soutien insuffisant à leur retour, les survivantes ont indiqué avoir bénéficié de formations et de ressources pour créer une entreprise, s'établir dans une communauté et se réinsérer. Elles ont évoqué leur expérience dans les refuges, les conséquences sur leur bien-être et le processus de rapatriement.

Services de subsistance et de durabilité

De nombreux survivantes ont souligné le soutien offert par le refuge pour encourager l'entrepreneuriat et la durabilité. Ces mesures sont particulièrement utiles pour un accompagnement à long terme, car elles offrent davantage de possibilités aux survivantes une fois rapatriées :

Ils ont invité des invités pour l'entrepreneuriat. Ils ont amené XXX pour nous enseigner des compétences. Ils ont amené XXX pour nous enseigner la sécurité, les types de compétences, le commerce en ligne, la gestion de notre argent. Ils nous ont appris beaucoup de choses au refuge.

-Survivante n°4, Nigérian, 23 ans

Une autre survivante a évoqué des services supplémentaires de pérennité, notamment des efforts visant à accroître les capacités financières. Elle a également souligné la continuité des soins après la sortie du refuge :

« Oui, ils nous ont appris, quand nous étions dans ce refuge, la gestion de l'argent, tout ça si vous voulez apprendre un métier... Donc, quand nous avons quitté le refuge, ils nous ont dit qu'ils nous appelleraient constamment, qu'ils prendraient de nos nouvelles, qu'ils viendraient chez nous pour nous voir. »

-Survivante n° 26, Nigérian, 23 ans

Cette même survivante a déclaré se sentir encouragée à participer aux services offerts par le refuge et que le personnel prenait des mesures personnalisées pour s'assurer qu'elle obtenait le soutien nécessaire. Cela souligne la diversité des services offerts et l'implication des survivantes dans le processus de décision concernant leurs activités et les ressources auxquelles elles souhaitent accéder :

« Nous sommes restés environ cinq jours dans ce refuge. Ils nous encourageaient en nous expliquant ce que nous allions faire, ce que nous aimerions être, tout ce que nous allions faire, tout ce que nous allions apprendre, faire des choses, etc. Ils nous encourageaient... Ils nous transmettaient des connaissances. De plus, [l'administrateur du refuge] est venu pour des conseils personnalisés et d'autres choses pour chaque personne du refuge. En fait, nous avons passé cinq jours avec eux dans ce refuge. »

-Survivante n° 26, Nigérian, 23 ans

De plus, certaines survivantes ont souligné l'importance des services de soutien à la vie quotidienne pour planifier l'avenir. Elles ont indiqué que le plus important pour elles était d'acquérir une compétence leur permettant de vivre de manière autonome, de ne dépendre de personne et d'éviter de subir à nouveau la traite. Les survivantes ont souligné l'importance des services de soutien à l'autonomie

des survivantes :

« [L'ONG] et d'autres m'ont aidée. Ils ont loué un magasin pour moi depuis décembre et je me porte très bien, mais j'espère vraiment pouvoir m'assurer d'avoir d'autres choses, pour que cela se développe, pour pouvoir dire que je ne dépendrai plus de personne. Ce n'est pas comme si je dépendais de quelqu'un maintenant, mais vous savez, à cause de ma santé, c'est un peu difficile pour moi parfois. »

-Survivante n°1, Nigérian, 21 ans

Bien-être et santé

Les survivantes ont également évoqué l'impact de leur expérience en refuge sur leur bien-être et leur santé, tant physique que mentale. L'un des témoignages récurrents concernait la façon dont le refuge leur avait redonné espoir en leur avenir. Cela a été rendu possible grâce au soutien offert par le refuge et à l'importance accordée à l'humanité. Un survivant évoque le contraste entre son ressenti après avoir bénéficié des services et celui d'avant :

« Ça m'a beaucoup aidée. Je ne pouvais plus vivre comme avant au Sénégal. Ça m'a vraiment aidée, j'étais comme libre. On me donnait à manger, un logement et tout le nécessaire. Avant, je me sentais comme un être humain, marchant comme un éclair, mais bon, j'y suis arrivée. Alors, je sens qu'il y a encore de l'espoir. »

-Survivante n° 26, Nigérian, 23 ans

Une autre survivante a évoqué la positivité et l'espoir qu'elle a ressentis en changeant sa façon de vivre, ainsi que la confiance qu'elle a en sa capacité à être durable et autonome. Elle a également souligné sa détermination à éviter les risques et les conditions qui ont pu la conduire à des situations de vulnérabilité et d'exploitation :

C'était positif, car c'est là que j'ai vu une lueur d'espoir dans ma vie. Si je pouvais retourner au Nigeria, si je pouvais remonter le temps, je ne me lancerais plus jamais dans ce genre de choses... Oui, cela m'a donné de l'espoir, car c'est là que j'ai compris que je pouvais m'épanouir, que je pouvais faire quelque chose pour moi-même, pour sortir de la situation qui m'avait poussé à partir au Sénégal au départ. Ils m'ont fait comprendre que je devais changer ma façon de penser.

-Survivante n°1, Nigérian, 21 ans

De plus, les survivantes ont salué la façon dont les refuges ont donné la priorité à la santé mentale dans leurs services, notamment un groupe de soutien et des visites personnelles :

« Nous avons même un groupe avec lequel nous partageons toutes nos expériences... Ils nous appellent même de temps en temps pour prendre de nos nouvelles, notre santé mentale, toutes ces choses. »

-Survivante n° 26, Nigérian, 23 ans

Un autre survivant a mentionné la diversité des ressources en santé mentale, en nommant différentes formes de services spécifiques à la santé mentale :

« Ils organisaient des activités, des programmes, ils amenaient des gens pour venir vous parler, ils rendaient plusieurs services, ils vous rendaient des services comme des conseils et ils vous formaient. »

- Survivante n° 8, Nigérian, 25 ans

Outre les services de santé mentale, les refuges proposaient également une assistance en matière de santé physique. Une survivante raconte les efforts déployés par le refuge pour lui fournir des soins et un soutien médicaux :

[L'administrateur du refuge] m'a toujours beaucoup aidée, car une fois malade, 100 000, 150 000, 200 000 ne suffiraient pas à me soigner, car les médicaments que je prends à eux seuls, les médicaments de longévité et les anticancéreux, coûtent plus de 100 000 par mois. C'est donc une véritable pression. Je dois soutenir mon entreprise et non pas seulement en dépendre. [L'administrateur du refuge] m'a donc vraiment aidée. Ils m'aident du mieux qu'ils peuvent pour acheter des médicaments, faire des tests et autres.

-Survivante n°1, Nigérian, 21 ans

Rapatriement

Lors de leur rapatriement du Sénégal au Nigéria, les survivantes ont vécu une grande variété d'expériences, positives comme négatives. Ils ont exprimé leurs craintes face au processus et leur gratitude pour le soutien des refuges. Certains ont évoqué les difficultés rencontrées tout au long du processus. Par exemple, certains ont décrit des problèmes de communication au refuge qui ont retardé leur départ vers le Nigéria. D'autres ont décrit les craintes et les doutes éprouvés pendant l'attente des papiers et des formalités logistiques nécessaires à leur départ.

Après environ un mois passé là-bas, je me sentais désespérée. Je me demandais si ces gens allaient nous aider ou s'ils voulaient juste nous mettre en avant à la télévision. Mais ils nous ont informés que le papier que nous devons utiliser pour notre vol n'était pas prêt et que nous devons être patients. Heureusement, le papier était prêt et ils nous ont annoncé que nous partirions le lendemain, ce qui m'a fait plaisir.

- Survivante n° 11, Nigérian, 24 ans

Cependant, la plupart des survivantes ont fait état d'expériences positives lors de leur rapatriement. L'un d'eux a souligné qu'à son arrivée au Nigéria, il n'y avait eu aucun jugement ni stigmatisation susceptible de l'inquiéter :

Au début, j'avais peur, car vous connaissez la stigmatisation de celles qui se prostituent : « Tu n'es pas propre, je ne veux pas te fréquenter, je ne veux pas parler », et parfois, on te stigmatise pour ce que tu fais. J'avais vraiment peur au début, j'ai même pensé à m'enfuir du refuge. Mais quand on nous a accueillies à Lagos, c'était comme s'ils ne savaient même pas qu'on faisait ce genre de choses. Ils nous ont bien accueillies et ça m'a rassurée... Ils nous ont aidées, ils ne nous ont pas fait passer pour des personnes en loques, ni abandonnées. »

-Survivante n°1, Nigérian, 21 ans

D'autres survivantes ont expliqué comment la préparation des refuges qui a facilité le processus de rapatriement les a aidés à s'installer, qu'il s'agisse de matériel, de logistique ou d'autres formes d'assistance, notamment l'obtention de ressources telles que des téléphones et un soutien pour la réouverture de comptes :

Ils ont tout fait pour nous. Ils ont acheté des bagages, des vêtements et d'autres affaires. On nous a conduits à l'hôtel le lendemain. De l'hôtel, ils nous ont conduits à l'aéroport le soir. Nous sommes montés dans l'avion à 15 heures et sommes arrivés à Lagos le lendemain matin.

- Survivante n° 15, Nigérian, 21 ans

« D'accord, ils examinent tout le monde, disent-ils, ils nous emmènent à l'hôpital, ils vérifient si nous avons une maladie, une grossesse, une infection, quelque chose comme ça. Beaucoup sont enceintes, donc certaines ont le VIH. C'est comme ça qu'ils m'ont emmenée là-bas. Après ça, ils nous gardent de l'argent pour acheter des sacs et d'autres choses. »

-Survivante n°22, Nigérian, 20 ans

Recommandations des femmes survivantes de la traite sexuelle

Propreté et environnement

Les survivantes ont discuté de la nécessité d'améliorer la propreté et la qualité de l'eau dans un abri de Kédougou :

« Tous ces draps, il faudrait les changer à Kédougou. Les draps, ceux que nous utilisons là-bas. Et les toilettes aussi, elles sont sales. Il faudrait les changer, car à Kédougou, nous

tous... Quand je vais à Kédougou, je ne suis pas malade, mais quand nous allons à Kédougou, tout le monde traite les infections avec de nombreuses injections, de grosses seringues, des perfusions. Il faut donc changer les toilettes, car il y a beaucoup de toilettes qui les utilisent. Il faudrait donc installer de nouvelles toilettes pour les toilettes qui arrivent. »

-Survivante n°4, Nigérian, 23 ans

Réduire la dépendance au commerce du sexe

Une autre survivante estime que les refuges devraient davantage conseiller les personnes concernées de ne pas se livrer au travail du sexe. Sa principale préoccupation concerne les risques qui pourraient la placer à nouveau dans une situation de vulnérabilité :

Je tiens vraiment à dire qu'ils devraient essayer d'empêcher les filles du refuge de se prostituer à nouveau, car c'est très courant. Le mode de vie qu'elles voulaient abandonner avant d'arriver au refuge, elles y sont maintenant et y continuent. Cela les a affectées et elles ne le voient pas comme quelque chose de négatif. Et même à leur retour au Nigeria, certaines d'entre elles ont persisté. Je tiens donc à les conseiller et à faire tout leur possible pour les empêcher de se prostituer, car nous avons tout ce dont nous avons besoin au refuge.

-Survivante n°1, Nigériane, 21 ans

Augmenter les ressources pour les services axés sur les survivantes

Les survivantes ont également exprimé leurs inquiétudes quant au manque de ressources disponibles dans les refuges, notamment en nourriture et en ressources financières pour soutenir les services et les activités des refuges. Par exemple, certains ont décrit un manque de nourriture et de vaisselle de base. Ils ont souligné la nécessité d'un soutien financier supplémentaire pour l'ensemble du système, reconnaissant que le financement pourrait être un problème et que chacun a besoin de plus :

« Par exemple, un parrainage... s'ils les soutiennent financièrement, car parfois, pas moi, mais mes pairs, certains d'entre eux ont peut-être besoin de quelque chose après l'avoir fait, ils ont besoin, ils ont encore besoin de plus, et vous savez, tout a un budget. De leur poche, certains administrateurs, certains travailleurs, de leur poche, font plus. Même pour moi et mon bébé. »

-Survivante n°17, Nigérian, 30 ans

DEFIS DE LA REPONSE ET PISTES DE SOLUTIONS

Les personnes interrogées ont signalé plusieurs difficultés qui, selon elles, entravent la lutte contre la traite à des fins sexuelles, exposent potentiellement les femmes et les filles (en particulier les migrantes) à un risque accru de traite à des fins sexuelles et peuvent également accroître le risque qu'une personne ayant survécu à la traite à des fins sexuelles soit à nouveau exposée à l'exploitation et à la traite à des fins sexuelles (en raison d'un manque de services de suivi durables). Interrogées sur la traite à des fins sexuelles et les défis de la prévention, la plupart des personnes interrogées ont décrit les difficultés liées au soutien aux populations migrantes, en particulier les femmes originaires du Nigeria et d'autres pays de la CEDEAO.

Les principaux obstacles à la lutte contre la traite sexuelle mentionnés par les répondants comprenaient : les difficultés rencontrées lors du processus d'identification et d'orientation, les barrières culturelles et linguistiques, les difficultés rencontrées par les survivantes pour se sentir à l'aise et en sécurité pour signaler et témoigner contre les trafiquants, et les obstacles à la défense des droits des survivantes.

« Il y a... des difficultés liées à l'identification des victimes [de trafic sexuel]... ces victimes ont de fausses cartes nationales d'identité... des difficultés liées à la langue [elles ne parlent pas français], elles parlent anglais et il y a un autre dialecte... Donc il y a de grosses difficultés de langue, des difficultés liées à leur identification et des difficultés liées au fait que les victimes elles-mêmes ne dénoncent pas leurs supérieurs... Une fois ici [au Sénégal], on leur fait observer un rituel... jurer [au supérieur] que je ne vous dénoncerai jamais aux forces de défense et de sécurité... elle [la victime] jure [au supérieur] que si je vous dénonce, que Dieu me fasse mourir... C'est un obstacle parce que la victime ne dénonce pas, un obstacle en termes de langue, un obstacle en termes d'identification. »

- KII #7, Officier de la Police des Frontières, Kédougou

Les informateurs clés ont décrit les difficultés rencontrées pour identifier les personnes susceptibles d'être victimes de traite à des fins sexuelles, car la falsification de documents (par exemple, pour des modifications d'âge ou de statut d'immigration) est courante. De plus, de nombreux informateurs clés ont décrit des difficultés à communiquer avec les personnes susceptibles d'être victimes de traite à des fins sexuelles et les survivantes de la traite à des fins sexuelles en raison des barrières linguistiques. Les répondants ont expliqué que les femmes qui migrent du Nigeria et finissent par être victimes de traite à des fins sexuelles dans les communautés minières ne parlent souvent pas français et sont donc incapables de communiquer leurs besoins ou de demander de l'aide. Les travailleurs de première ligne [agents de santé et prestataires de services sociaux] et les forces de l'ordre ont exprimé leur frustration face à l'impossibilité de communiquer et à la limitation de l'utilisation de l'anglais et de la communication non verbale. Certains répondants ont indiqué que les barrières linguistiques et les difficultés

d'intégration empêchaient non seulement les victimes potentielles d'accéder à une réponse, mais isolaient également davantage les femmes migrantes, les isolant ainsi de la population sénégalaise.

« ...quand ils [les migrants WECS] ne sont pas intégrés, ils se retrouvent entre eux et créent une communauté. Les autochtones, les Sénégalais par exemple, peuvent percevoir cela comme du communautarisme, alors qu'en réalité, ce n'est pas du tout du communautarisme ; c'est qu'ils n'ont aucune... c'est une sorte de « sans issue », il n'y a aucune issue, aucun moyen de s'échapper, c'est tout... »

-KII #11, Fonctionnaire du Gouvernement, Kédougou

Comme l'indique l'informateur clé dans l'extrait ci-dessus, l'auto-ségrégation des femmes migrantes victimes d'exploitation et de traite peut conduire à une situation où les personnes victimes d'exploitation et de traite au sein d'une communauté migrante peuvent ne pas se sentir capables ou savoir comment signaler ou quitter la situation, car elles ne connaissent personne en dehors de la communauté migrante et ne peuvent pas communiquer leurs préoccupations aux travailleurs sociaux. De plus, la stigmatisation et le manque de reconnaissance de la traite et de l'exploitation sexuelles, en particulier dans le contexte du commerce du sexe, aggraveraient les difficultés rencontrées pour lutter contre la traite et la prévenir.

La stigmatisation en est un. La stigmatisation communautaire, et parfois familiale, est un obstacle. Je pense aussi que comprendre la traite est un défi dans certaines communautés. Elles ne la considèrent pas comme un mal, mais comme une partie intégrante de leurs activités, elles appellent cela du trafic. Elles ne prennent pas en compte les conséquences négatives de certaines de ces pratiques au sein de la communauté. L'orientation communautaire est donc aussi un obstacle qui, selon moi, pourrait compromettre cette politique de plaidoyer.

—Partenaire de mise en œuvre n° 11, travailleur social, Nigéria

Peur des représailles

Outre les obstacles spécifiques aux femmes migrantes pour accéder aux services de soutien, de nombreuses personnes interrogées ont indiqué que les femmes victimes de traite sexuelle hésitent parfois à signaler l'exploitation ou à contacter les autorités par crainte de représailles de la part des trafiquants. Ces craintes de représailles seraient fondées sur des menaces et d'autres tactiques coercitives utilisées par les trafiquants pour créer un lien manipulateur avec les victimes et les dissuader de se manifester. Par exemple, les trafiquants auraient recours à des menaces, comme le fait que la victime ou sa famille subiraient un préjudice si elle parlait, ou à des rituels pour contrôler les interactions d'une victime avec les autorités.

« C'est vrai que c'est parfois difficile pour les victimes, et cela peut être lié au choc psychologique qu'elles ont subi et à la peur des représailles. Car... au Nigéria, il y a beaucoup de propagande autour des pratiques mystiques. Ils ont ce qu'ils appellent le « dioudiouala », une pratique qui consiste à dire aux gens que s'ils les dénoncent, une malédiction s'abattra sur eux et leur famille. De ce fait, les victimes refusent parfois de trop parler ou se retiennent de témoigner. Cela peut nuire à la qualité des procédures judiciaires que nous menons. »

—KII #10, Direction de la Gendarmerie, Kédougou

Les survivantes interrogées dans le cadre de cette étude ont également fréquemment fait état de tactiques coercitives liées à la peur des représailles. Par exemple, lors d'une discussion sur les difficultés rencontrées par les personnes cherchant de l'aide en situation d'exploitation sexuelle, certaines survivantes ont décrit des menaces pour leur sécurité :

« Quand [les trafiquants] verront que vous conseillez à leurs filles de faire autre chose, ils vous détesteront. Si possible, si vous n'êtes pas fort et que Dieu n'est pas à vos côtés, ils pourraient utiliser des moyens diaboliques pour vous faire du mal, c'est tout. »

-Survivant n°1, Nigérian, 21 ans

De même, certains survivantes ont indiqué que les trafiquants menacent souvent de leur faire du mal physiquement ou de parler à leurs familles de leur participation à des activités sexuelles commerciales, dans le but d'empêcher les survivantes et les victimes de signaler ou de parler de leurs expériences d'exploitation.

Certains d'entre eux sont au Nigeria, mais leurs filles n'aiment pas parler d'eux parce qu'ils sont dangereux, et ils peuvent tout faire. La plupart sont là-bas et leur famille ignore ce qu'ils font là-bas. Alors, si quelqu'un, n'importe quel survivant, dénonce une telle situation, il a envie de les dénoncer au monde et à sa famille. Ils feraient tout pour les faire taire.

- Survivant n° 2, Nigérian, 21 ans

Peur de l'arrestation

Les personnes interrogées ont également décrit comment la crainte d'être arrêtées et poursuivies pour avoir pratiqué le commerce du sexe [sans enregistrement ou dans la rue] ou en raison d'un statut d'immigration précaire rendait difficile pour les femmes et les filles de signaler et de demander de l'aide en cas de besoin. Les trafiquants exploiteraient cette peur chez les survivantes en leur refusant

leurs papiers d'identité et en les menaçant de les dénoncer aux autorités de l'immigration, afin de maintenir le contrôle et de les dissuader de signaler.

« Si un Burkinabé, un Malien ou un Guinéen vient à Sabodala à Kédougou, [et qu'il] sait "je suis exploité", [il] sait que la personne qui [l']exploite commet une infraction pénale, et [il a] peur d'aller à la police parce qu'[il est] en situation irrégulière, [il peut penser], "j'ai peur que si je vais à la police, ils me poursuivent peut-être pour prostitution et dans le meilleur des cas pour séjour irrégulier", vous voyez, ils ont peur, ils ne savent pas que s'ils dénoncent, ils ne peuvent pas être poursuivis pour les infractions qu'ils ont commises en tant que victime de la traite. »

– KII #12, Acteur de la justice, Magistrat, Dakar

Certaines survivantes ont indiqué qu'elles hésitaient à faire appel aux forces de l'ordre. Par exemple, une survivante a exprimé sa crainte que la police puisse favoriser les trafiquants et soit disponible moyennant une certaine somme d'argent.

« Faites beaucoup d'efforts, assurez-vous que le gouvernement vous soutient afin que, si un problème survient, vous puissiez y échapper. La plupart du temps, la police soutient ces pratiques ; je ne dis pas que la police est mauvaise, mais la plupart du temps, la police nigériane reçoit beaucoup de pots-de-vin. Donc, si on vous dénonce à la police pour avoir perturbé son travail, on peut être arrêté. Le gouvernement doit donc vous soutenir, ainsi que Dieu. »

– Survivant n°1, Nigérian, 21 ans

De manière générale, les personnes interrogées ont indiqué qu'outre les barrières linguistiques et culturelles, la peur des représailles et de l'arrestation constituait deux obstacles majeurs empêchant les victimes et les survivantes de sortir d'une situation d'exploitation et d'accéder à la justice. L'isolement des femmes victimes de traite sexuelle et des filles, en particulier celles qui sont migrantes, a été décrit comme un obstacle majeur à la réponse et facilitant l'impunité des trafiquants.

Solutions potentielles

Bien que les difficultés de signalement et d'accès aux services identifiées par les répondants soient importantes, ces derniers ont proposé plusieurs solutions qui, selon eux, permettraient de les surmonter. Ils ont suggéré :

1. Des efforts accrus ont été déployés pour sensibiliser les parties prenantes aux droits humains et au droit à l'impunité pénale des victimes de la traite des êtres humains. Parmi les principales parties prenantes figuraient les acteurs de la justice, les prestataires de services de première ligne, les femmes et les filles survivantes de la traite à des fins sexuelles, les organisations de femmes et d'enfants victimes de traite

et les membres de la communauté.

2. Protocoles et processus de sécurité renforcés pour le signalement des victimes de la traite sexuelle (y compris les mineurs) et des femmes impliquées dans le commerce du sexe.

3. Augmentation du soutien financier et des ressources de soutien pour les survivantes de la traite sexuelle.

Éducation aux droits de l'homme et à l'impunité

Certains répondants ont indiqué qu'il existe un soutien communautaire pour la reconnaissance et le respect du consentement, la dénonciation des pratiques d'exploitation sexuelle et la défense des droits humains des femmes impliquées dans le commerce du sexe et des femmes et filles survivantes de la traite sexuelle. Ils ont suggéré qu'une intensification des activités de sensibilisation, un soutien sanitaire pour les femmes victimes de traite sexuelle et une attention accrue aux droits humains et aux violences sexistes pourraient permettre aux survivantes de la traite sexuelle de se manifester davantage lorsqu'elles sont victimes ou informées d'un cas de traite.

« ...si nous faisons cela [sensibiliser aux droits humains et aux violences sexistes], ce sont les [victimes de la traite sexuelle] elles-mêmes qui iront voir la police et auront des arguments à faire valoir. Car, tout simplement, la personne connaît ses droits ; en revanche, si elle ne les connaît pas, d'autant plus que certaines personnes ont peur de la police. Ces personnes ne sauront pas comment se défendre. »

– KII #9, Agent de Santé Communautaire, Kédougou

Dans un autre exemple, lorsqu'on lui a demandé si les survivantes de la traite sexuelle avaient un meilleur accès à la justice, une personne interrogée a décrit comment un statut d'immigration précaire pouvait être un obstacle pour les femmes et les filles qui cherchaient de l'aide. Elle a également suggéré qu'une formation sur « l'impunité criminelle » pour les victimes de la traite était essentielle pour permettre aux survivantes d'accéder à la justice :

« ...dans les formations que je dispense, je souligne que les victimes de la traite ne peuvent pas être poursuivies pour des délits ou des crimes commis sous l'influence de la traite, ce qui est connu sous le nom d'impunité criminelle pour les victimes de la traite... [le défi est de savoir comment] dire [aux victimes de la traite sexuelle] qu'elles ont droit [à la justice] sans risquer de porter plainte... c'est l'un des facteurs qui rendent l'accès à la justice [difficile], car si vous ne connaissez pas la loi, vous ne pouvez pas accéder à la justice... »

– KII #12, Acteur de la justice, Magistrat, Dakar

Assurer la sécurité des rapports parmi les WECS

Certains répondants ont suggéré qu'une adhésion et un soutien accrus du gouvernement sont considérés comme importants pour la sensibilisation et la prévention des représailles. Plus précisément, ils ont souligné l'importance de renforcer les processus et les procédures de signalement afin d'atténuer les difficultés rencontrées, telles que l'identification, les barrières linguistiques et la peur des représailles ou de l'arrestation.

...une personne victime de traite peut être parmi nous, dans la communauté, mais ne rien dire parce qu'elle ne peut pas l'exprimer, ou du moins parce qu'elle a peur de le faire. Nous devons donc créer un espace sûr où la personne peut venir et dire « Je suis là », et où les gens peuvent lui dire : « Nous avons recueilli votre témoignage, nous l'avons recueilli, je ne veux pas aller au greffe pour faire votre déclaration, mais nous vous avons écouté, nous ferons quelque chose dans la plus grande discrétion... » Nous devons aller dans ce sens. Je suis pour la pédagogie, l'explication, l'enseignement, la didactique.

-- KII #11, Chef du Gouvernement, Kédougou

Dans le même ordre d'idées, certains répondants ont suggéré que le renforcement des politiques et des lois, en particulier pour alourdir les sanctions contre les trafiquants ainsi que la responsabilité des entreprises au sein des communautés minières, était essentiel pour améliorer le signalement et l'identification des personnes susceptibles d'être victimes de la traite sexuelle.

L'autre obstacle est que le code minier n'oblige pas les dirigeants des sociétés minières à dénoncer... Je veux dire, des sociétés comme [TOWN], où l'on extrait de l'or... des filles y sont exploitées, et les chefs savent que ces filles sont exploitées ; ils doivent donc dénoncer sous peine d'être tenus responsables. C'est ce genre de choses que nous aurions dû inclure dans la loi portant code minier pour encourager les sociétés minières à être plus vigilantes et à signaler les cas de traite.

– KII #12, Acteur de la justice, Magistrat, Dakar

Augmenter le soutien financier et les ressources de soutien pour la prévention et la réponse

Les personnes interrogées ont souligné l'importance d'un soutien financier et de ressources renforcées pour soutenir et prévenir la traite à des fins sexuelles. Par exemple, la nécessité de renforcer les services et les ressources pour le suivi après la réintégration et le rapatriement a été jugée essentielle. De plus, certaines personnes interrogées ont estimé qu'il était important de demander aux survivantes ce qu'ils souhaitent faire, puis de mettre en place des ressources pour les aider à atteindre leurs objectifs. Par exemple, certaines survivantes pourraient préférer s'installer au Sénégal plutôt que d'accéder au rapatriement

; dans ce cas, il a été suggéré de déployer des efforts pour les soutenir dans la construction de leur avenir au Sénégal.

« Quand on aide quelqu'un, ce n'est pas juste pour le laisser comme ça, s'il n'y a pas de suivi il n'y a rien, c'est comme si on le jetait... Le retour est une bonne chose, mais si une personne veut rester [au Sénégal], soutenons-la pour qu'elle puisse régulariser sa situation, obtenir des diplômes sénégalais, et éventuellement faire sa vie au Sénégal si c'est ce qu'elle veut. »

-KII #11, Chef du Gouvernement, Kédougou

En général, les répondants ont indiqué que le fait de disposer de davantage de ressources pour les services de soutien aux survivantes et aux personnes susceptibles d'être exposées au trafic sexuel pourrait être essentiel pour permettre la prévention.

Sans soutien de l'ONG ou du refuge du Sénégal, nous ne pourrions pas aller aussi loin ; il faut donc du soutien. Par exemple, je souhaite aider quelqu'un dans ce genre de situation ; comme je l'ai dit, beaucoup de personnes dans ma communauté le font. J'ai besoin de faire les choses à ma façon, pour pouvoir m'occuper d'eux quand je les sors, et non pas pour nourrir quelqu'un d'autre, quand je n'arrive pas à me nourrir.

-Survivant n°1, Nigérian, 21 ans

Les survivantes ont également souligné la nécessité d'un soutien financier pour pouvoir atteindre davantage de personnes susceptibles d'être victimes ou menacées de traite à des fins sexuelles. Ils estimaient qu'un soutien financier rendrait les informations transmises lors des actions de plaidoyer auprès de ces personnes plus convaincantes.

Comme ils nous le font maintenant, s'ils continuent à le faire. Si vous vous montrez maintenant, comme vous m'aidez en ce moment, si vous décidez d'aider quelqu'un, ils vous écouteront attentivement, car ils savent que vous avez déjà constaté sa situation. Ils n'avaient aucun moyen de subvenir à leurs besoins, alors vous décidez de les aider. Ils continueront d'appeler certaines personnes dans le besoin à vous demander de faire de même pour elles, et voilà.

—Survivant n° 21, Nigérian, 26 ans

Globalement, la visibilité de la traite sexuelle a nettement augmenté depuis 2021. Cette traite demeure un sujet de préoccupation et continue d'avoir un impact majeur sur les communautés de Kédougou. Dans cette étude finale, nous avons identifié l'impact de la traite sexuelle sur les survivantes et les communautés, et avons également présenté les points de vue des parties prenantes sur les initiatives visant à lutter contre la traite sexuelle et les opportunités de croissance

potentielles. La section suivante présentera les résultats globaux de cette étude et plusieurs recommandations pour renforcer la prévention et la lutte contre la traite sexuelle.

DISCUSSION

Cette étude a été menée pour estimer la prévalence de la traite à des fins d'exploitation sexuelle au sein des communautés minières du Sénégal. L'enquête initiale, menée d'octobre à décembre 2021, a servi de base pour mesurer l'évolution de la prévalence de la traite et d'autres facteurs pouvant être imputés aux activités et initiatives de lutte contre la traite, notamment les changements de politique et les programmes d'intervention des ONG et du CenHTRO au Sénégal. Les données de l'enquête finale présentées dans ce rapport ont été collectées de juillet 2024 à août 2024 et ont permis de dresser un portrait actualisé des caractéristiques et des besoins des communautés minières du Sénégal.

Prévalence du trafic sexuel.

Nous avons estimé que 51 % des femmes victimes de traite sexuelle dans les départements de Kédougou et de Saraya ont été victimes de traite sexuelle en 2023. Ce taux est supérieur aux estimations de 30 % (Kédougou) et 13 % (Saraya) en 2021. L'équipe d'étude a confirmé que l'indicateur de prévalence utilisé était identique dans les deux enquêtes. Parmi les explications possibles de cette forte augmentation de la prévalence, on peut citer :

- Au Sénégal, WECS pourrait mieux comprendre les questions posées par les enquêteurs sur la traite. Par exemple, ils pourraient mieux comprendre ce que signifient « être forcé » ou « coercition », ce qui pourrait être dû à leur participation aux activités/interventions du projet.
- Les WECS qui ont participé à l'enquête finale ont peut-être ressenti moins de stigmatisation en fournissant des réponses véridiques dans l'enquête, peut-être en raison d'une confiance accrue dans les activités de lutte contre la traite au cours des deux ans et demi qui ont suivi l'enquête de base.
- La méthodologie d'échantillonnage LTS (ensemencement et références réseau) aurait pu atteindre plus efficacement les victimes de la traite sexuelle en fin de parcours.
- Il est possible que la prévalence du trafic sexuel ait augmenté depuis le début de l'année.

Les résultats qualitatifs indiquent que les perceptions des parties prenantes quant à l'évolution de la prévalence de la traite à des fins sexuelles depuis 2021 étaient mitigées. Néanmoins, la plupart des personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont indiqué que la traite à des fins sexuelles demeurerait un problème préoccupant persistant. De plus, les informateurs clés ont perçu une

visibilité et une sensibilisation accrues à la traite à des fins sexuelles depuis 2021, signalant une augmentation des signalements et une meilleure connaissance des lois anti-traite.

Risque de trafic sexuel.

Les résultats de l'enquête quantitative ont révélé que les femmes et les filles engagées dans le commerce du sexe ayant connu des conditions économiques précaires (manque de nourriture, de logement sûr) ou d'autres expériences négatives durant leur enfance (maltraitance et violences) étaient particulièrement exposées au risque de traite sexuelle. De plus, comme lors de l'étude initiale, la majorité des femmes et des filles victimes de traite sexuelle dans la région de Kédougou, au Sénégal, étaient des migrantes originaires du Nigéria.

Force, fraude et coercition.

La plupart des survivantes de la traite sexuelle ont déclaré avoir été victimes de recrutement trompeur (66 %), où l'on leur a menti sur leurs conditions de travail ou leur salaire, et/ou de recrutement coercitif (49 %), où elles ont été contraintes à se prostituer. Les résultats de l'enquête indiquent que les trafiquants ont régulièrement recours à la force, à la fraude et à la coercition pour maintenir leur emprise sur les survivantes : 57 % des survivantes de la traite sexuelle ont déclaré avoir subi une exploitation financière, où elles ont été contraintes à accomplir des actes sexuels pour rembourser leurs dettes, 21 % ont déclaré avoir été contraintes de vivre dans un logement fourni par leur employeur et 30 % ont déclaré avoir subi des violences conjugales.

Obstacles au signalement.

Bien que la connaissance des lois relatives à la lutte contre la traite des êtres humains semble s'améliorer et que des indicateurs indiquent une augmentation des signalements de traite à des fins sexuelles (depuis 2021), l'analyse des entretiens avec les parties prenantes indique qu'il existe peut-être encore une hésitation à signaler les cas de traite à des fins sexuelles, ainsi qu'un manque d'accès aux outils de signalement standard. L'un des principaux obstacles au signalement de la traite à des fins sexuelles résidait dans la perception selon laquelle les femmes adultes étaient moins susceptibles (voire non vulnérables) d'être victimes de traite à des fins sexuelles que les mineures. Cette hésitation potentielle à reconnaître la traite à des fins sexuelles subie par des femmes adultes peut freiner la réponse, en particulier dans les cas impliquant des femmes victimes de traite à des fins sexuelles. De même, il existe une perception générale selon laquelle les femmes victimes de traite à des fins sexuelles qui respectent la réglementation (par exemple, celles qui possèdent une carte de santé et sont majeures) sont moins susceptibles d'être victimes de harcèlement et moins vulnérables car elles suivent les protocoles locaux. Cependant, certaines parties prenantes ont signalé que les femmes victimes de traite à des fins sexuelles peuvent encore se sentir vulnérables et hésiter à signaler aux autorités, craignant d'être harcelées par des membres de la communauté ou par les autorités. De plus, les parties prenantes ont décrit comment les préjugés, notamment les opinions négatives à l'égard des WECS et des filles victimes de la traite sexuelle, notamment celles originaires du Nigéria, peuvent constituer un obstacle au signalement. Elles ont également

révélé que l'isolement des migrantes nigérianes WECS et des filles nigérianes victimes de la traite sexuelle peut accroître le risque d'être victimes de la traite et compliquer l'accès des survivantes à un soutien pour sortir d'une situation de traite. Les survivantes ont fait état d'expériences mitigées concernant les services d'hébergement et le processus de rapatriement, et ont souligné la nécessité d'un soutien plus conséquent et à long terme, notamment des placements professionnels, des possibilités de formation et une aide financière continue.

Tendances et défis dans le paysage politique.

Depuis 2021, les parties prenantes ont constaté une coordination régionale accrue visant à améliorer les partenariats transnationaux entre les pays de la CEDEAO afin de lutter plus efficacement contre la traite sexuelle, notamment par le développement d'un système d'échange de données transfrontalier, la coordination de formations multinationales pour les acteurs de la justice et la mise en place d'enquêtes conjointes transfrontalières sur les cas de traite sexuelle, comme entre le Mali et le Sénégal. Cependant, des défis subsistent en matière de pérennité et il est nécessaire de continuer à développer et à affiner les outils politiques de coordination régionale et de coordination de la réponse à la traite sexuelle transfrontalière. Les outils décrits comprennent des protocoles d'accord régionaux et des procédures normalisées pour l'extradition, le traitement et le partage de données sur les cas de traite sexuelle, ainsi que des ressources accrues consacrées à l'aide juridique aux survivantes.

Au niveau national, les parties prenantes ont fait état de progrès vers une réponse plus efficace à la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Par exemple, grâce au développement du Système de gestion des données sur la traite des personnes (TIP-DMS), les agences pourraient désormais disposer d'un outil permettant le partage des données et la coordination entre les acteurs régionaux et locaux de plusieurs ministères. Cependant, le TIP-DMS n'a pas encore été déployé à grande échelle.

Le Sénégal n'a pas encore officiellement adopté de document de politique nationale ni de stratégie nationale spécifiquement destinée à lutter contre la traite à des fins sexuelles. Après 2021, un projet de loi était en cours d'élaboration ; il est possible de s'appuyer sur ce projet et de travailler à son adoption. Les parties prenantes ont indiqué qu'il pourrait y avoir un élan plus marqué en faveur d'une stratégie plus ciblée, qui se concentrerait sur l'intégration de la lutte contre la traite à des fins sexuelles dans les codes pénaux et criminels existants, plutôt que sur l'élaboration d'une toute nouvelle politique nationale spécifiquement consacrée à la traite à des fins sexuelles. Les parties prenantes ont indiqué que cette stratégie avait été utilisée pour intégrer la lutte contre la traite à des fins sexuelles dans les révisions du code minier.

Globalement, depuis 2021, on constate une visibilité accrue de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, un renforcement de la réponse aux problèmes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, tant au niveau politique que pratique, et une mise à jour des outils mis en place pour continuer à construire des bases solides pour une réponse coordonnée, globale et bienveillante à la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Cependant, plusieurs recommandations visent à renforcer ces initiatives existantes et à œuvrer à leur mise en œuvre.

RECOMMANDATIONS

En nous appuyant sur les implications de notre étude globale et sur les recommandations directement formulées par les parties prenantes, nous présentons dans cette section des recommandations spécifiques en matière de politiques et de pratiques à prendre en considération.

Recommandations politiques

Améliorer la coordination et la réponse de la CEDEAO.

Renforcer les efforts existants pour améliorer la coordination et la réponse régionales entre les pays de la CEDEAO, notamment en mettant en œuvre des protocoles d'accord pour l'extradition et le partage de données sur les cas de trafic sexuel, en élaborant et en mettant en œuvre des procédures standardisées pour le traitement des cas de trafic sexuel et en engageant des ressources financières accrues pour l'aide juridique aux survivantes dans tous les États de la CEDEAO.

Renforcer le partage des données et la coordination des dossiers.

Le TIP-DMS a été développé au Sénégal, mais doit être mis en œuvre puis étendu pour une adoption interministérielle. Cela permettra d'intégrer la collecte et le partage des données sur les cas de traite sexuelle entre tous les ministères concernés aux niveaux local et régional, améliorant ainsi considérablement l'efficacité potentielle de la réponse et garantissant un suivi durable des cas de traite sexuelle.

Clarifier et affiner la voie vers une politique nationale de réponse à l'exploitation sexuelle

Les décideurs politiques sénégalais ont une occasion unique de déterminer la voie la plus appropriée et la plus efficace pour des politiques nationales plus ciblées de lutte contre la traite des êtres humains à des fins sexuelles, soit par l'adoption d'une nouvelle loi nationale contre la traite des êtres humains à des fins sexuelles, soit par l'intégration de politiques de lutte contre la traite des êtres humains dans les codes de justice existants (par exemple, comme cela a été fait avec le ministère des Mines). Il est recommandé aux acteurs de la politique sénégalaise de lutte contre la traite des êtres humains de soutenir les travaux collaboratifs existants visant à identifier la voie à suivre, coordonnés par le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP).

Formation à la mise en œuvre des politiques.

Les parties prenantes ont constaté une meilleure sensibilisation et connaissance des lois et politiques de lutte contre la traite sexuelle, mais ont souligné la nécessité de renforcer la formation (par exemple, les procès simulés) et la coordination entre les acteurs de la justice afin de mettre en œuvre plus efficacement les lois existantes. Les besoins en formation comprenaient des connaissances de base sur ce qui constitue la traite sexuelle, en particulier pour les femmes adultes, et une éducation aux droits humains et au droit à l'impunité pour les victimes de traite sexuelle. Il est recommandé que des initiatives visant à former les acteurs de la justice à la mise en œuvre des lois sur la traite sexuelle et à soutenir le renforcement des connaissances sur les droits humains et le droit à l'impunité pour les survivantes soient primordiales pour améliorer la faisabilité des politiques.

Recommandations pratiques

Renforcer les processus de signalement communautaires. Cette étude a révélé plusieurs obstacles qui semblent entraver le signalement des cas de traite sexuelle, notamment l'hésitation à aborder la traite des femmes adultes et les perceptions négatives à l'égard des WECS et des migrantes nigérianes. Par conséquent, il convient de prioriser l'amélioration des connaissances sur les composantes de la traite sexuelle des femmes adultes, la lutte contre les perceptions négatives à l'égard des WECS et des migrantes nigérianes, et l'amélioration de la sécurité du signalement des cas de traite sexuelle, en particulier parmi les WECS. Les agents de santé de première ligne (tels que Bajenu Gox et d'autres agents de santé communautaires qui travaillent régulièrement avec les WECS) et les acteurs de la justice sont bien placés pour mettre en œuvre des initiatives visant à lever ces obstacles au signalement. Ces groupes devraient être formés et coordonnés pour mettre en œuvre un processus tenant compte des traumatismes afin de dépister, d'identifier et d'orienter les personnes susceptibles d'être victimes de traite sexuelle.

Renforcer les procédures de formation et d'intervention des programmes et services existants afin d'améliorer l'efficacité du travail avec les survivants de la traite et de répondre à leurs besoins. Des progrès ont été réalisés pour améliorer l'accès aux programmes d'hébergement pour les survivantes, mais le manque de ressources et de programmes financés par l'État pour les survivantes de la traite sexuelle persiste. Il est recommandé d'intégrer davantage de services d'intervention contre la traite sexuelle directement dans les programmes et services existants, tels que les services de santé pour les victimes de traite sexuelle, et de former les travailleurs et les responsables communautaires aux approches tenant compte des traumatismes pour travailler avec les survivants de la traite sexuelle. Développer et former les acteurs communautaires aux processus et procédures d'orientation, afin de faciliter une réponse coordonnée.

Améliorer considérablement l'accès aux services qui améliorent la pérennité des survivantes. Notre étude a identifié le manque de services durables comme un facteur de risque accru pour les survivantes de la traite sexuelle et un obstacle croissant à la prévention de ce trafic. Il est recommandé d'accroître considérablement l'engagement financier pour investir dans la pérennité des survivantes, par le biais d'un soutien gouvernemental et communautaire en matière de soutien aux moyens de subsistance, de création de revenus et de constitution de patrimoine pour les survivantes de la traite sexuelle.

Normaliser l'aide juridictionnelle renforcée pour les survivantes. Les survivantes devraient avoir accès à des services d'aide juridictionnelle complets, leur permettant de bénéficier d'une expérience judiciaire réussie. Cette aide juridictionnelle devrait également élargir la sensibilisation aux protections existantes contre l'impunité et aux droits humains des survivantes de la traite, ainsi que le soutien au rapatriement et à la réinsertion. Les ressources existantes en matière d'aide juridictionnelle devraient être renforcées par un financement accru des services et une formation renforcée des acteurs de la justice.

REFERENCES

- Conseil de l'or artisanal (CAO). 2019. Estimations nationales du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Sénégal.
- Dam, T. 2006. Pauvreté, genre et traite des êtres humains en Afrique subsaharienne : repenser les meilleures pratiques en matière de gestion des migrations. Récupéré de <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000143227>
- Heckathorn, DD 1997. « Échantillonnage piloté par les répondants : une nouvelle approche de l'étude des populations cachées », *Social Problems* 44(2) : 174-199.
- Heckathorn, DD, S. Semaan, RS Broadhead et JJ Hughes. 2002. « Extensions de l'échantillonnage piloté par les répondants : une nouvelle approche pour l'étude des consommateurs de drogues injectables âgés de 18 à 25 ans », *AIDS and Behavior*, 6 : 55-67.
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2022. Estimations mondiales de l'esclavage moderne : travail forcé et mariage forcé [Internet]. Genève, Suisse. Consulté sur Estimations mondiales sur l'esclavage moderne, le travail forcé et le mariage forcé
- OIM. 2011. Phénomène mondial, cas invisibles : Traite des êtres humains en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Source : <https://kmhub.iom.int/en/virtual-library/global-phenomenon-invisible-cases-human-trafficking-sub-saharan-africa-caribbean>
- Ito, S., A. Lépine et C. Treibich. 2018. « L'effet de la réglementation du travail du sexe sur la santé et le bien-être »-« L'être des travailleuses du sexe : données du Sénégal », *Health Economics* 27(11) : 1627-1652.
- Johnston, L. 2013. Introduction à l'échantillonnage piloté par les répondants - Manuel. Récupéré de Anglais : https://www.researchgate.net/publication/286242895_Introduction_to_Respondent_Driven_Sampling-Manual
- Kaur, G. et V. Vageshjith. 2022. Traite des êtres humains : une revue. *Revue internationale de recherche scientifique en informatique, ingénierie et technologies de l'information* 8(3) : 255-264.
- Okech, D., J. Kelly, M. Mame Soukeye, et al. 2022. Trafic sexuel dans les zones d'orpaillage de Kédougou, Sénégal. Centre de recherche et de développement sur la traite des êtres humains. Sensibilisation, Université de Géorgie, Athens, GA, États-Unis.
- Salganik, MJ et DD Heckathorn. 2004. « Échantillonnage et estimation dans les populations cachées à l'aide d'un échantillonnage piloté par les répondants », *Sociological Methodology* 34(1) : 193-240.
- Schroeder, E., TG Edgemon, L. Aletraris, et al. 2022. « Une revue des méthodes d'estimation de la prévalence auprès des populations victimes de la traite des êtres humains », *Public Health Reports* 137(Suppl. 1) : 46S-52S.
- Stöckl, H., C. Fabbri, H. Cook, et al. 2021. « Traite des êtres humains et violence : résultats du plus grand ensemble de données mondiales sur les survivantes de la traite », *Journal of Migration and Health* 4 : 100073. doi : 10.1016/j.jmh.2021.100073.
- Szawlowski, S., C. Treibich, M. Lagarde, et al. 2023. « Réformer la politique d'enregistrement des travailleuses du sexe au Sénégal ? Preuves issues d'une expérience de choix discret », *PloS One* 18(8) : e0289882.
- Tagziria, L. et LBRB de Lugo. 2023. Cadre de résilience de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest 2023. Évaluation des menaces et de la résilience : rapport fondateur. Commission de la CEDEAO 2023.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). 2019. Prévention de la traite des personnes. Consulté sur Traite des êtres humains et trafic de migrants Module 7 Problèmes clés : causes profondes ([unodc.org](https://www.unodc.org)).
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). 2020. Rapport mondial sur la traite des personnes 2020. Consulté le <https://www.unodc.org/documents/da->

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). 2022. Rapport mondial sur la traite des personnes 2022. Consulté le https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2022/GLOTiP_2022_web.pdf

Département d'État américain (DoS). Rapport 2023 sur la traite des personnes : Sénégal. Consulté sur <https://www.state.gov/reports/2023-trafficking-in-persons-report/senegal/>

Vincent, K. et S. Thompson. 2017. « Estimation de la taille de la population par échantillonnage par traçage de liens », *Journal of the American Statistical Association* 112(519) : 1286-1295. doi : 10.1080/01621459.2016.1212712

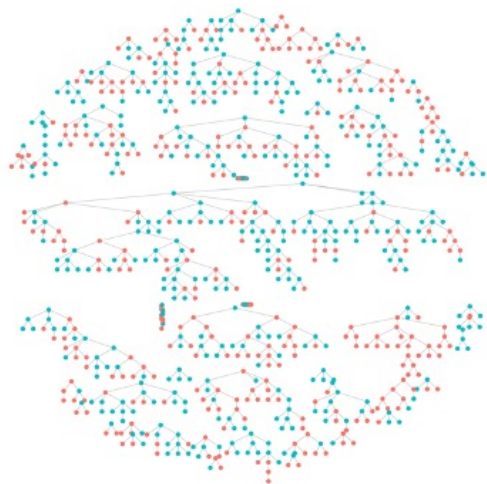
Vincent, K., Zhang, SX et Dank, M. (2021) Recherche de victimes de trafic sexuel : utilisation d'une nouvelle méthode de traçage de liens parmi les travailleuses du sexe à Muzaffarpur, en Inde. *Crime & Delinquency*, 67, 2254–2277.

Zewdneh, S., Akomolafe, T., Ahmed, M., Tun, W., Geibel, S., et Mbow, FB. 2024. « Centre de recherche et de sensibilisation sur la traite des êtres humains dans la région de Kédougou au Sénégal : rapport d'évaluation finale. » Washington, DC : Population Council.

Annexe : Diagrammes de convergence

Figure 1. Arbre de recrutement composé des graines et des liens initiaux entre les répondants de l'échantillon obtenu.

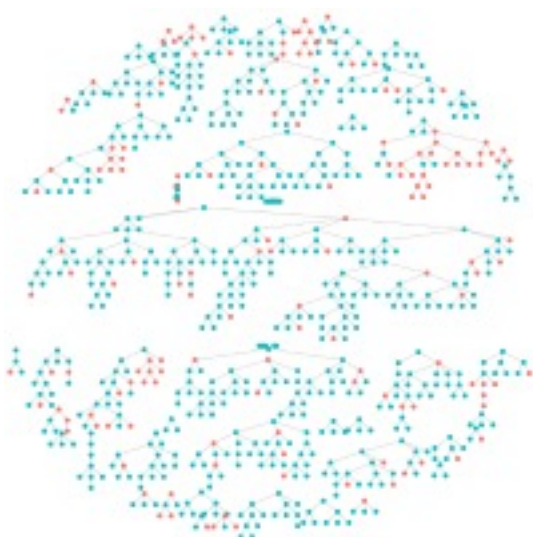
a) Par âge



b) Par pays d'origine



c) Par inscription au dossier social et sanitaire

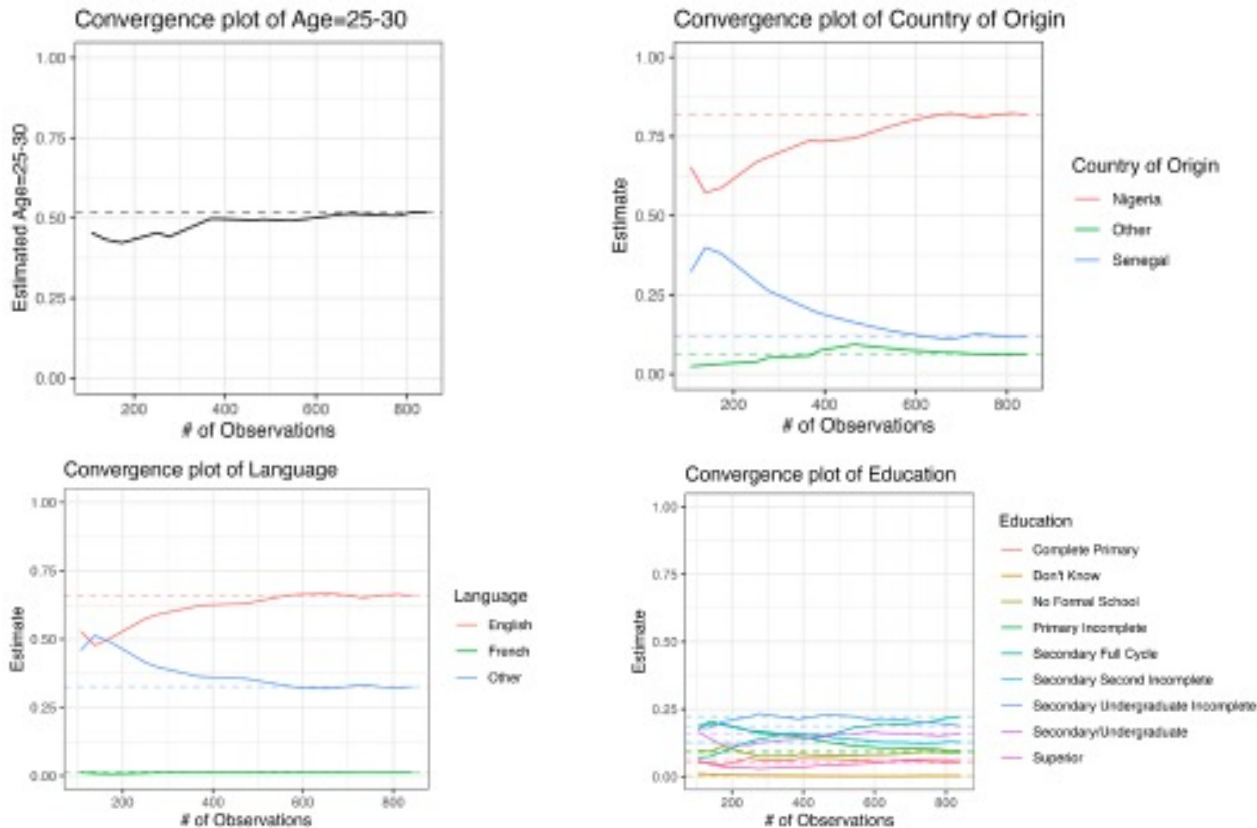


d) Par statut de victime de traite sexuelle

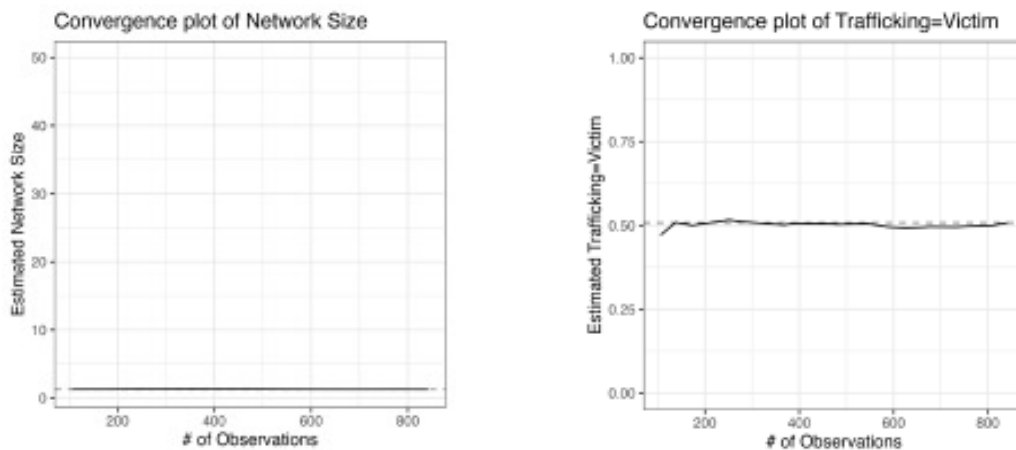


Figure 2. Diagrammes de convergence pour certaines données démographiques sélectionnées.

a) par tranche d'âge b) Par pays d'origine



Par taille de réseau f) Par trafic sexuel



Dans la figure 2, l'ordre des observations, composé d'échantillons des deux départements représentés sur l'axe horizontal, a été généré par date de recrutement. L'axe vertical représente la prévalence estimée de certaines valeurs des variables démographiques représentées. Les estimations des variables se stabilisent avec la taille croissante de l'échantillon, notamment l'âge, le pays d'origine, la langue, le niveau d'éducation, la taille du réseau personnel et la prévalence de la traite à des fins sexuelles. En général, on observe une convergence lorsque la taille de l'échantillon des deux départements atteint 800.

Français Le graphique suivant les estimations de la prévalence du groupe d'âge a montré que l'estimation convergait vers environ 50 %, ce qui signifie que l'âge de l'échantillon était uniformément réparti dans les groupes d'âge de 18 à 24 ans et de 25 à 30 ans, ce qui était similaire à celui de l'échantillon de base. Le pays d'origine avait des compositions comparatives entre les échantillons finaux et de base. La taille du réseau personnel de l'échantillon final semblait nettement inférieure à celle de l'échantillon de base. En termes de prévalence du trafic sexuel, il y avait très peu de variation dans l'ensemble de l'échantillon, contrairement à l'étude de base utilisant la méthode RDS, où l'échantillon initial a donné une estimation de près de 60 %, qui a progressivement diminué à environ 20 % à mesure que la taille de l'échantillon augmentait (Okech et al., 2022 ; page 36). Cela peut être dû à l'homogénéité de l'échantillon RDS, qui ne couvrirait qu'une petite partie de la population de la zone d'étude (*ajouter une citation).

Annexe : Analyse LTS

Graines

Dans l'étude finale menée à l'aide de la méthode LTS, chaque département a démarré avec environ 50 graines, un nombre significativement plus élevé que l'étude de base (c'est-à-dire 6 et 9 graines). Globalement, les graines ont montré une grande diversité en termes de caractéristiques démographiques, ce qui implique que les participants recrutés par les graines via des chaînes d'orientation relativement courtes (comparativement aux longues chaînes de la RDS) avaient le potentiel d'avoir une large couverture de sous-populations. Cela indique que la méthode LTS a amélioré la représentativité de la population étudiée par rapport à la méthode RDS de l'étude de base, qui souffrait d'homogénéité en raison du peu de graines initiales et de longues vagues de recrutements d'orientation. Par conséquent, on peut en déduire que l'échantillon LTS de l'étude finale pourrait produire des taux de prévalence plus proches du taux de prévalence réel de la traite sexuelle parmi les femmes impliquées dans le commerce du sexe que l'échantillon RDS de l'étude de base.

Convergence

Français En raison de l'absence de cadre théorique pour tester les hypothèses et vérifier la qualité des données collectées à partir de la méthode LTS, nous avons adopté des pratiques courantes d'analyse des données LTS en suivant les principes fondamentaux de la méthode RDS (Vincent et al., 2021). Une étape importante a été l'examen des critères de convergence des données, qui repose sur l'hypothèse que les participants ont été recrutés en continu via plusieurs vagues de chaînes de référence jusqu'à ce que l'échantillon final soit indépendant des graines initiales en termes d'indices d'évaluation et de caractéristiques de base (Gile et al., 2015). Par conséquent, l'échantillon a été supposé représentatif de la population étudiée une fois les critères de convergence remplis. Les courbes de convergence pour chaque département et pour l'échantillon complet ont été réalisées à l'aide du package RDS dans R. Ces courbes sont présentées en annexe.

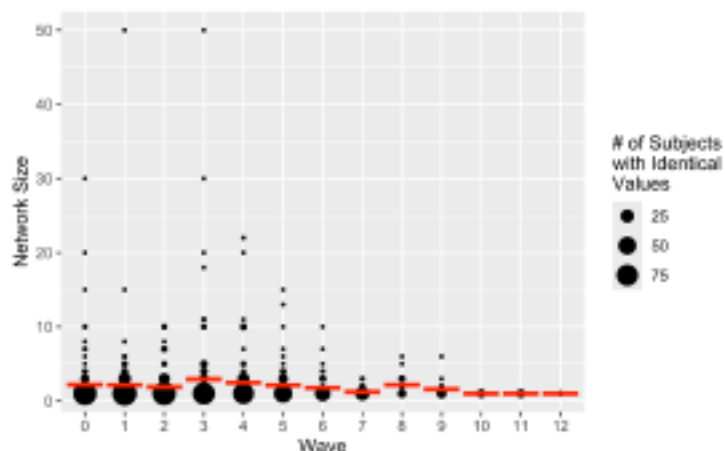
Taille du réseau et pondération de l'échantillon

Français Similairement à l'approche RDS, la taille du réseau a été utilisée pour dériver les pondérations Volz-Heckathorn (VH) pour les échantillons LTS, c'est-à-dire que les pondérations étaient inversement proportionnelles aux tailles de réseau autodéclarées. L'approche VH (RDS-II) suppose que le processus d'échantillonnage était une marche aléatoire à travers le réseau de la population cible. Nous avons traité les départements de Kédougou et de Saraya comme des réseaux distincts et avons appliqué des pondérations pour les deux départements séparément. Lors de la combinaison des deux échantillons, les pondérations reflétant la taille relative de l'échantillon pour les deux départements ont été appliquées. Nous n'avons pas pondéré l'échantillon pour la population étudiée (c'est-à-dire les femmes engagées dans le commerce du sexe dans chaque département) en raison de l'absence de telles estimations de la taille de la population.

La figure 2 montre la taille du réseau non pondérée par vague de recrutement. On constate que la taille du réseau des répondants varie de 1 à 50. Une convergence s'est produite pour la taille du réseau au début de l'échantillon. Comparée au résultat de référence, la taille du réseau déclarée par les répondants finaux était généralement inférieure à celle des répondants de base. Afin d'éviter la surreprésentation de quelques échantillons « aberrants » présentant une taille de réseau exceptionnellement importante, nous avons exclu ceux dont la taille de réseau était de 20 ou plus de la procédure de pondération VH et de l'analyse ultérieure. Les pondérations ont été ajustées de manière à ce que la taille de l'échantillon pondéré soit égale à la taille de l'échantillon non pondéré.

v

Figure 2. Taille du réseau des répondants par vague (sur la base de données non pondérées)



Les lignes rouges continues traversant les points de taille de réseau représentent la taille moyenne des réseaux des répondants de chaque vague. La taille du réseau des répondants a été obtenue à partir de la question : « Si nous vous donnions autant de coupons que vous le souhaitez, combien de ces personnes [c.-à-d. des filles et des jeunes femmes que vous connaissez et qui vous connaissent, dans le département, âgées de 18 à 30 ans, qui vivent dans le département depuis au moins un mois et que vous avez vues au cours du dernier mois] pensez-vous pouvoir leur offrir un coupon d'ici la semaine prochaine ? » Cette question a été posée pour chaque département séparément, la somme de la taille du réseau des répondants des deux départements étant représentée ici.

Figure 3. Histogramme de la taille du réseau (basé sur des données agrégées non pondérées)

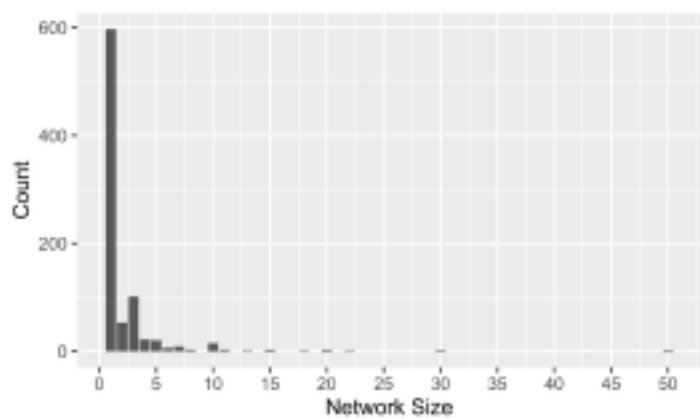
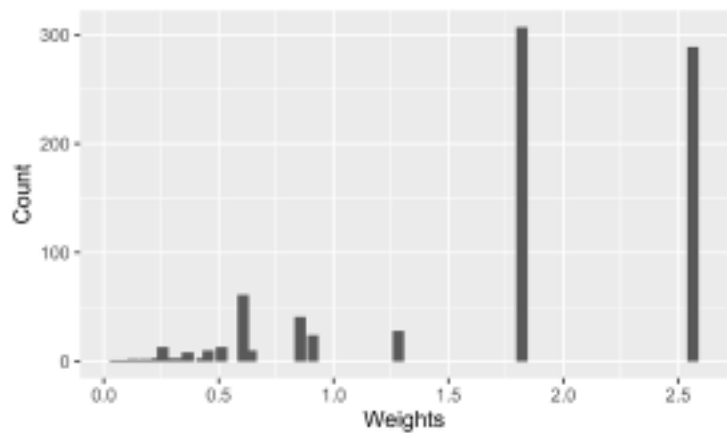


Figure 4. Histogramme des pondérations des échantillons (basé sur des données agrégées)



Les pondérations des échantillons ont été calculées selon la méthode VH. Tous les résultats quantitatifs sont ensuite des estimations pondérées selon l'approche VH.

FIN